

Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole



Master 2

« Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

Enseignant du Second Degré

Mémoire

Alternance et engagement dans l'Association Sportive

Cas des apprentis de l'enseignement Agricole

Vincent LELARGE

Jury

Philippe SAHUC : Enseignant-Chercheur, ENSFEA : Directeur de mémoire

Florent WIECZOREK : Formateur, ENSFEA : Co-Directeur de mémoire

Mélanie GAMBINO : Enseignante-Chercheure, Université Toulouse-Jean-Jaurès :
Examineur

Claire LATIL : Professeure-Animatrice dans l'enseignement agricole,
Réseau ADC : Examineur

Mai 2017



Remerciements

Merci à Philippe Sahuc pour son aide précieuse, son écoute, sa patience, sa disponibilité et sa bienveillance. Un accompagnement toujours d'une grande qualité.

Merci à Florent Wiczorek pour son écoute, son aide disciplinaire et méthodologique.

Merci aux apprentis des CFAAD du Loiret et du Loir-et-Cher dans lesquels j'ai réalisé mon enquête. Ils m'ont donné de leur temps et ont enrichi mes réflexions.

Merci à Vincent et aux collègues d'EPS pour leurs collaborations.

Merci à Laure, Valérie, Christophe pour leur temps précieux à me relire.

Merci à Romain pour son expertise informatique.

Merci à James, pour cette belle rencontre professionnelle.

À Nathalie, mon épouse, un Merci infini pour sa patience et ses encouragements.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 6 |
| Partie 1: | |
| L’Enseignement Agricole: mise en place d’un système éducatif par alternance, naissance d’un apprenti engagé | 11 |
| 1. Elément d’histoire de l’enseignement Agricole | |
| 2. Caractéristiques de l’enseignement dans un Centre de Formation d’Apprentissage Agricole Départemental (CFAAD) et place de l’EPS | 12 |
| Insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprentis (15 à 26 ans) | 13 |
| 3. Animation du territoire: le cas de l’Association Sportive (AS) | 15 |
| Les origines..... | 15 |
| Les enjeux et les perspectives..... | 17 |
| Les missions de l’AS (Les textes officiels) | 18 |
| Le lien avec les projets de l’apprenti | 19 |
| Les moyens et les freins mis en œuvre dans un CFAAD | 20 |
| Partie 2: | |
| L’engagement: éléments de définition | 22 |
| 1. Qu’entend-on par engagement? | |
| L’Engagement et la politique | 23 |
| L’Engagement et le bénévolat dans les associations | 23 |
| Engagement et émancipation..... | 24 |
| Engagement et citoyenneté..... | 25 |
| Engagement et action..... | 25 |
| Engagement et méthode pédagogique | 26 |
| 2. S’engager et/ou s’investir..... | 27 |
| Qu’entend-on par s’investir dans une Association Sportive | 28 |
| Quelle motivation | 28 |
| 3. L’engagement pour les jeunes..... | 29 |
| 4. Développer sa citoyenneté | 30 |
| Partie 3: | |
| Mise en œuvre opérationnelle de la recherche | 33 |
| 1. Méthodologie, une enquête qualitative | |
| Deux CFA Agricole à formations multiples (45/41) | 33 |
| Des entretiens | 34 |
| Un recueil d’information et une question aux enseignants d’EPS | 34 |
| 2. Le traitement des données | 35 |
| Les limites..... | 36 |

Partie 4:

| | |
|---|-----------|
| S'investir selon des jeunes d'un CFAAD, un exemple avec l'AS | 37 |
| L'investissement, l'engagement, définitions spontanées | |
| Les facettes de l'engagement..... | 37 |
| Les conditions favorables | 38 |
| Les obstacles perçus | 38 |
| Pourquoi s'investir dans ce contexte particulier? (Alternance)..... | 39 |
| L'importance de l'identité collective..... | 40 |
| L'évolution selon l'âge..... | 40 |
| Le besoin de reconnaissance..... | 40 |
| La promotion de son établissement (CFA)..... | 41 |
| Une école de vie | 42 |
| La particularité des interactions avec le formateur EPS..... | 42 |
| L'interaction avec le monde du travail | 43 |
| Le rôle de l'AS pour l'entreprise et la vision du Maître d'apprentissage..... | 43 |
| Les points de convergence..... | 44 |

Partie 5:

| | |
|---|-----------|
| Retour vers le métier | 45 |
| Réflexions et perspectives | |
| Echange de bons procédés entre une profession (la Question) et ses pratiquants (Entretiens)..... | 49 |

| | |
|-------------------------|-----------|
| Conclusion | 52 |
|-------------------------|-----------|

| | |
|----------------------|-----------|
| Annexes | 55 |
|----------------------|-----------|

| | |
|--|----|
| 1 Bibliographie..... | 56 |
| 2 Organisation de l'activité Rugby | 60 |
| 3 Textes officiels régissant l'AS et l'UNSS..... | 68 |
| 4 Enquête Bénévole associatif | 71 |
| 5 Les CFAAD 45 et 41, lieux de l'enquête..... | 76 |
| 6 Guide d'entretien..... | 77 |
| 7 Questionnaire Apprenti | 81 |
| 8 Exemple de retranscription (Antoine)..... | 82 |
| 9 Grille d'Analyse | 95 |

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Dernière de couverture | 96 |
|-------------------------------------|-----------|

Introduction

L'école, comme tout système de conduite sociale est perfectible. Elle connaît de nombreuses réussites mais présente également ses difficultés. Parmi elles figure celle de l'échec scolaire : un problème de société ou d'organisation et d'assimilation des connaissances. Il n'en demeure pas moins un fait contemporain étroitement lié à la place, aux fonctions attendues de l'école dans la société. C'est pourquoi Perrenoud (1995) se demande « si l'échec de l'élève n'est-il pas l'échec de l'école ? Même si l'école est pour quelque chose dans la genèse de l'échec scolaire, l'essentiel des raisons se retrouve souvent chez l'élève lui-même ».

Pour que l'on puisse parler « d'apprendre quelque chose », il faudrait « se sentir compris et soutenu dans les moments de ras-le-bol, de fatigue, d'échec », « se sentir reconnu, respecté comme personne et comme membre d'une famille et d'une communauté », « savoir qu'on vous fait confiance, qu'on vous imagine capable et désireux d'y arriver », mieux encore, « sentir que l'on vous aime. » (Ibid.) Toutes ces conditions décrivent l'estime de soi. Il m'arrive régulièrement d'entendre, de la part d'adultes, de collègues, que la nouvelle génération ne s'engage plus, que les élèves sont individualistes, trop souvent passifs et consommateurs. Ils n'ont plus le sens du collectif et se réfugient derrière les nouvelles technologies. Ces hypothèses reposent sur des conversations entendues, sur l'observation des élèves...l'exceptionnel, sur des théories fondées en référence à des observations concrètes, voir une nostalgie de leur propre jeunesse. Ces remarques me questionnent en tant que formateur d'Education Physique et Sportive et animateur de l'Association Sportive de mon établissement, dans un Centre de Formation en Apprentissage Agricole (C.F.A.A.).

La particularité de l'enseignement par alternance mis en place dans les C.F.A.A., nous amène à observer plus précisément le rythme mais aussi les attentes, les us et coutumes que développent les apprentis. Comment, pourquoi un apprenti réussit-il à s'investir et à se construire alors qu'il se retrouve en perpétuel changement d'espace et de temps ? Sa participation, son engagement voir son abnégation lors des rencontres sportives, organisées par l'Association Nationale pour le Développement de Sport en Apprentissage (A.N.D.S.A.), interpelle. Ma modeste expérience, m'a déjà permis de vivre de nombreux moments, de réussites et de déconvenues, autant d'échanges avec mes apprentis, mais également des périodes de doutes et d'interrogations.

L'association Sportive (A.S.), d'un établissement scolaire constitue un espace hors classe, fertile en interactions, en explorations. Ses modalités d'accès, volontariat, adhésion modique..., permettent aux apprenants de s'inviter quasi-librement dans ce temps libre scolaire. L'AS est un lieu où se construit l'éducation à la citoyenneté, non seulement par la pratique sportive, ses valeurs et ses modalités, mais aussi par l'apprentissage de la vie associative (arbitrage, organisation, Jeunes Officiels...)

Toutefois, il faut prendre en compte les conditions moins institutionnalisées des temps de pratique eux même :

- pas de jour établi contrairement au sport scolaire (UNSS), et ses mercredis dédiés

- des déplacements souvent interrégionaux (en raison du petit nombre d'établissement) qui impliquent une plus grande proximité entre les jeunes mais aussi avec leurs formateurs,
- un rythme de travail et d'alternance qui ne laisse que peu de place aux pratiques personnelles,
- une présence en pointillé dans l'établissement de formation de l'apprenti, et où il a parfois du mal à se faire une place.

Les apprentis, de 14 ans à 25 ans, que j'accompagne, sont tous différents, issus de milieux ruraux ou urbains, avec parfois des situations personnelles difficiles, en opposition avec l'école pour certains, en attente de repères, perdus pour d'autres, passionnés, volontaires, curieux, matures, souvent surprenants.

Mon approche de ces publics est souvent différente, car je cherche à trouver la plus appropriée afin de conduire chaque apprenti vers les objectifs fixés par les référentiels. De par ma formation en UFR STAPS et avec mon expérience depuis 2002, je sais combien l'Education Physique et Sportive, avec la diversité importante de situations d'apprentissage qu'elle propose, peut favoriser à la fois l'autonomie, la prise de risque, l'engagement et la collaboration. La participation d'un apprenti à l'AS lui permet de parfaire sa formation dans tous ces domaines en lui laissant des marges d'autonomie plus grandes. Il a aussi la possibilité de déterminer ses modalités de pratiques :

- Choix d'activités multiples tout au long de l'année scolaire
- Niveau d'engagement (initiation, entraînement, compétition)

Si nous prenons l'exemple d'une activité comme le rugby « scolaire ». Il répond à la compétence propre n°4: « conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif » (Bulletin Officiel, 2012)

C'est un rugby éducatif et sécuritaire. Il n'est qu'un support pour véhiculer en actes, des valeurs citoyennes de fraternité, de respect des règles et des autres, de tolérance, de solidarité, de loyauté, d'amitié, de partage, et permet également une véritable ouverture culturelle.

Le choix d'entrée dans l'activité par le contact, cherche alors à développer un rugby « scolaire culturel, éducatif, mixte et sécuritaire ». Il n'y laisse pas de place pour la brutalité, la férocité mais met en avant la combativité. On éprouve physiquement l'adversaire et on assure la sécurité de son partenaire. Les comportements déviants : taper, griffer..., sont proscrits, dénoncés et sanctionnés si besoin. Nous cherchons à responsabiliser les apprentis sur les conséquences de leurs actions sur les autres, sur leurs choix de jeu et leurs conséquences sur sa sécurité et celle de leurs partenaires.

Nous pouvons alors nous demander comment un apprenti s'approprie cette apparente liberté individuelle dans une organisation collective? Comment la motivation individuelle parvient elle à le guider pour participer à un tournoi de rugby, à un cross par équipe ? Qu'est ce qui le pousse à se dépasser pour représenter son établissement, un CFA dont il ne fait finalement qu'alternativement partie ? La recherche d'une estime de soi est-elle un moteur ? Quels sont les dynamiques (difficultés à surmonter, besoins à exprimer...) de ces temps d'interaction dans une formation en alternance ? Sont-elles propres à leur statut ? Y-a-t-il un lien entre la participation à cette association et le parcours au sein de la structure d'apprentissage ?

« Le réseau social représente l'ensemble des relations que l'individu entretient avec autrui » (Perrin, 2002) qu'il s'agisse de collègues de travail, d'amis, de membres de la famille, de participants d'une association sportive. « La pratique d'Activité Physique et Sportive (A.P.S.) n'est pas sans lien avec les réseaux sociaux. Ceux-ci témoignent du processus historique de la socialisation d'un individu et constituent un intermédiaire dans l'accès et la participation au monde social dont les activités physiques font parties. » (Ibid.)

La pratique physique n'est-elle qu'une activité spécialisée d'un réseau social qui ne se côtoie que dans ce cadre, et/ou au contraire, fait-elle partie d'un réseau complexe qui permet de renforcer des liens existants ? Si un apprenti pratique seul (sans les autres apprenants de sa classe), quel sens cela prend-il par rapport à son réseau d'appartenance ? Sa participation aux activités de l'AS peut répondre en partie au besoin d'être reconnu dans une identité collective. Se confronter aux autres, prendre certains rôles pour trouver une place, évoluer au sein de réseaux, nous paraît avoir un rôle fondamental dans le sens que prend l'APS pour l'apprenti dans son CFA et son lycée professionnel de résidence.

Le développement du nombre de pratiquants à l'AS est soumis aux lois de la « contagion de l'exemple mutuel » (Tarde, 1892) ou de la « contagion des idées » (Sperber, 1996).

Ces relations semblent évoluer dans le cycle de vie des pratiquants sur le plan des loisirs. La succession de formations diplômantes, d'entreprise, de maître d'apprentissage (M.A.), de lieux de vie participent à la construction de nouveaux réseaux sociaux. Cette construction-déconstruction contribue à former un citoyen lucide et autonome. « Le spectacle sportif est un vecteur d'affirmation, de communication et participe en ce sens au développement d'une dynamique locale en matière d'identité » (Augustin et Garrigou, 1985).

« Les questionnaires et autres récits de vie prennent la forme de témoignages, desquels émergent les différents sens que la participation à l'association au CFA a pu prendre au cours de la scolarité » (Sahuc, 2015), mais aussi dans l'après, par les interactions dans l'amicale des anciens de l'AS en fonction du rôle et de la place occupé par chacun. Le parcours par niveau d'apprentissage (V, IV, III), ainsi que l'âge induit des semaines de présence au CFA différentes (19 semaines par an pour un Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa) contre 21 pour un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)). Les motivations et les capacités sont différentes pour traiter l'information. Un CAPa de 15 ans n'aura pas la même approche qu'un BTS de 23 ans par exemple. Les filières (Laboratoire Contrôle Qualité, Paysage, Production Agricole) ne se ressemblent pas. Elles n'ont pas les mêmes « besoins ». Quand un technicien de laboratoire va rechercher à mieux gérer son stress pour effectuer ses analyses, un paysagiste souhaitera, par exemple, disposer de techniques de relaxation pour mieux récupérer après sa journée de bêchage. Nous pouvons nous demander s'il y a une corrélation avec les degrés d'investissement des uns et des autres dans l'AS ? Pouvons-nous constater une certaine résonance avec leur métier ?

Nous allons nous attacher à observer en quoi la participation à une activité extra-scolaire, comme l'association sportive, peut influencer un apprenant en formation par alternance, dans son accomplissement personnel, professionnel, à développer sa citoyenneté ? La relation enseignant-apprenant n'est jamais linéaire. En quoi les rapports formateurs-apprentis ont-ils une influence sur les performances extra-scolaire, scolaire, professionnelle ?

Les multiples interactions qui se mettent en place au fil de ces multiples engagements, participent-elles à la construction d'un apprenti-citoyen ?

La communication entre le formateur et l'apprenti lors de ces temps hors classe développe une forme de reconnaissance de l'individu qui contribue à une meilleure estime de soi, qui interagit sur les performances scolaires.

La démarche d'apprentissage par alternance rend, peut-être, l'apprenti plus sensible vis à vis de son établissement de formation. A la fois détaché mais aussi très marqué par sa structure de rattachement. Il passe environ un tiers de l'année au CFA, où il y retrouve sa classe et d'autres apprentis de son entreprise. L'alternance lui impose une adaptation, mais aussi une amplification des interactions avec son centre de formation. Les rapports formateurs-apprentis, apprentis-apprentis influencent les performances scolaires et peuvent contribuer à l'intégration, dans le court terme, à son établissement de formation (CFA) avec tous les réseaux qui s'y croisent et la reconnaissance institutionnelle par l'obtention d'un diplôme; dans le moyen terme, à son intégration dans son entreprise et le monde du travail ; dans le long terme, à la formation d'un citoyen lucide, cultivé et autonome.

Plus la formation est longue, plus la culture d'entreprise va laisser une empreinte sur l'apprenti. Il va se voir confier de plus en plus de responsabilités au fur et à mesure qu'il atteint les objectifs qui lui sont fixés. Il est fier de représenter son entreprise (port de vêtements siglés, présentation de ses réalisations devant sa classe...). Il en est de même dans la poursuite de ses études. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus ses marges d'autonomie sont importantes. De même, les sorties pédagogiques deviennent plus pointues et techniques, avec une offre élargie, pouvant aller jusqu'à l'international. Son degré d'investissement dans les activités de son établissement de formation va aussi s'en ressentir. Ce double lien culture d'entreprise et culture scolaire, amène les apprentis à s'engager dans l'AS de façon plus assidue que les « scolaires », car ils acceptent certains sacrifices (pose de journées de congés pour participer à des compétitions, participation financière pour certains hébergements, ...). Leur motivation sur les lieux de compétitions en est décuplée et démontre tout l'intérêt que représente leur CFA pour eux.

Tirailé entre un engagement ferme vers le monde professionnel et le besoin de conserver un lien reconnu dans sa formation scolaire, qu'est-ce qui pousse alors un apprenti à se mobiliser autant ? Fierté et sentiment d'appartenance à un groupe, reconnaissance envers son établissement ? C'est à quoi je me suis attaché de répondre.

Ce travail de recherche et d'écriture m'a offert l'opportunité, d'étudier de manière approfondie la question de l'engagement dans ce contexte particulier.

Ma formation personnelle s'est faite à l'Education Nationale exclusivement. J'ai participé aux activités de l'Association Sportive tout au long de ma scolarité, du collège à l'université. C'est ainsi que je me suis orienté vers une pratique compétitive dans des clubs sportifs. Puis je me suis investi en tant que bénévole, arbitre, président d'association. Toutes ces facettes de l'engagement associatif m'ont progressivement construit. C'est peut-être pour cela que j'y attache autant d'importance. Etant très attaché à cette volonté de susciter l'engagement des jeunes, l'envie d'explorer de manière plus approfondie ce concept que l'on retrouve très souvent, s'est donc naturellement imposée à moi. A force de l'utiliser on finit par en oublier le

sens premier, pour mieux le modeler à sa convenance. Dans les années 60, la volonté du gouvernement, sous influence de Maurice Herzog alors secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, était de former de jeunes acteurs de leur territoire, par le biais de la discipline Education Physique et Sportive. Dans les réformes les plus récentes, « le sport scolaire est une composante constitutive de l'école Républicaine. Il concourt à développer des valeurs éducatives et sociales. » (Peillon, Ministre de l'Education Nationale, 2012)

L'idée de former des jeunes aguerris, de futurs adultes capables de prendre des responsabilités et d'agir en connaissance dès lors que des décisions seraient à prendre, autrement dit des « citoyens lucides, cultivés et autonome » est une constante que j'ai intégrée à mon enseignement depuis une dizaine d'années. (Programmes du collège, 2008)

Afin de mener ma réflexion sur ce concept d'engagement, j'ai tout d'abord choisi d'observer l'histoire de l'enseignement agricole et de l'EPS, toujours rattachée à son ministère de tutelle, l'Education Nationale. Mes lectures m'ont fait comprendre combien la réforme des années 60 et les suivantes, ont permis d'installer un enseignement où l'apprenant est au centre du système éducatif.

Dans un deuxième temps, je me suis efforcé de décrypter l'idée d'engagement, d'autonomie et de citoyenneté. Les différentes recherches que j'ai pu mener, au travers de l'histoire de ma discipline l'EPS et de ses multiples courants de pensée, de l'enseignement agricole et de l'organisation de la formation en alternance, m'ont permis de voir que le concept d'engagement était un élément récurrent.

En m'appuyant sur tous ces éléments de contextualisation, je vais présenter dans une troisième partie le travail de terrain et d'entretien que j'ai mené auprès d'apprentis de deux CFAAD. Cette démarche m'est apparue incontournable pour observer au plus près la parole et le vécu de ces apprenants au statut particulier. J'ai apprécié et trouvé un vrai intérêt à mener des entretiens semi-directifs. J'ai pris plaisir à les décrypter et pris soin de garder la sincérité des sentiments exprimés. Le défi a été de rester à distance pour mener une analyse pertinente. Notre institution, notre société nous demande de former les futurs citoyens. Mais je souhaitais vérifier par ce travail quels étaient les leviers et les freins d'une telle démarche lorsque l'on suit une formation en alternance. J'entends par là que la situation d'un apprenti pourrait induire des modalités d'entrée dans l'engagement spécifiques ou conformes aux autres apprenants des formations dites initiales.

Enfin, dans une dernière partie, je m'efforcerai de mener une réflexion objective sur mon travail, en faisant le bilan, de ce qui a fonctionné, mais aussi des limites que j'ai rencontrées. Je m'autoriserai aussi à partager avec vous quelques réflexions plus personnelles sur ce retour d'expérience et le cheminement que ce mémoire a induit.

Partie 1:

L'Enseignement Agricole: mise en place d'un système éducatif par alternance, naissance d'un apprenti engagé

1. Elément d'histoire de l'enseignement Agricole

« Le statut actuel de l'apprentissage en tant que formation en alternance remonte à 1919 avec la loi Astier. « La charte de l'enseignement technique » instaure pour la première fois l'obligation de suivre des cours professionnels pour les apprentis et les jeunes travailleurs. Elle est donc l'assise législative d'une formation professionnelle systématique pour la main d'œuvre ouvrière, formation inexistante jusque-là en dehors de la « formation sur le tas » ou de quelques initiatives isolées. En même temps, elle a instauré l'alternance puisque les cours professionnels devaient avoir lieu pendant le temps de travail. Mais cette « alternance » est davantage le fruit d'un compromis historique entre les partisans de la formation scolaire et les partisans de la formation sur le terrain que le résultat d'une construction pédagogique.

C'est en 1935 que la première expérience de formation par alternance fut mise en place dans les Maisons familiales rurales. Une des caractéristiques de cette formule consiste à répondre aux besoins de formation dans le milieu rural. Au départ, elle était essentiellement centrée sur la formation de base des agriculteurs avec la préparation du Brevet d'apprentissage agricole. Mais avec l'évolution des besoins, cette formation s'est diversifiée, en devenant moins agricole et plus rurale avec des filières agro-alimentaires, en économie sociale, commerciale, artisanale, scientifique...

Les niveaux de formation se sont également adaptés, ils concernent toujours le niveau V (CAP) mais de nombreuses sections préparent des examens de niveau IV, III et II soit par voie scolaire, soit dans le cadre des formations continues.

Depuis un peu plus de quarante ans, l'alternance a émergé et connaît un succès considérable. De très nombreuses initiatives voient le jour dont le point commun est d'améliorer l'adaptation des formations professionnelles, à la fois à leurs publics scolaires en difficulté et aux emplois, ainsi que de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

La loi de 1971 a transformé les anciens cours professionnels hérités de la loi Astier en Centres de formation d'apprentis (CFA). Elle a promulgué une véritable institutionnalisation de la formation professionnelle qu'est l'apprentissage en lui assurant les formes d'une institution d'Etat. L'apprentissage est ainsi devenu un mode de formation autonome des formations scolaires de même niveau, mais garanti par l'Etat de la même façon. Elle a contribué à une « dé-singularisation » de l'apprentissage en l'éloignant de la « formation sur le tas » pour l'aligner sur les formes scolaires garantissant la reconnaissance générale.

L'apprentissage a fait l'objet de l'attention constante des pouvoirs publics. La loi du 23 juillet 1987 fait de « l'apprentissage une filière de formation complète en lui ouvrant la

préparation de tous les diplômes de l'enseignement technologique (BAC, BTS, Licence...). Ce qui a induit l'apprentissage dans les grandes entreprises également. » (Combes, 1992)

2. Caractéristiques de l'enseignement dans un Centre de Formation d'Apprentissage Agricole Départemental (CFAAD) et place de l'EPS

Un Centre de formation Agricole dispense à la fois des cours théoriques, ensemble de matières dites « générales », et des cours plus de pratiques dits « d'enseignement professionnel ». L'ensemble de la formation sous-entend le regroupement d'une communauté éducative et d'apprenants qui échangent entre eux. La socialisation des jeunes, passe par une succession d'étapes associées à des contextes différents. Un apprenti est soumis à des rythmes appelés alternance, où se succèdent des semaines de formation au CFA et d'autres dans une entreprise où ils sont salariés. « Ces dispositifs école-entreprise, sont des lieux et des temps cruciaux de la construction identitaire parce qu'ils sont des temps et des lieux de passage de la vie adolescente à la vie adulte. » Chaix (1993) Chacun de ces temps est sujet à pression, aussi l'association sportive apparaît comme une des solutions pour contribuer à une bonne gestion de ces « changements de vie ». Sa pratique aide, par exemple, au mieux vivre ensemble.

Selon Dubar (1991), « l'apprenti est obligé à l'autonomie. » D'une manière générale, « l'évolution de l'emploi depuis les années 60 a rendu l'acte productif plus autonome et s'est intellectualisé. Le travail est devenu un enjeu pour la reconnaissance de soi et porte en cela une exigence d'implication mais aussi une incertitude concernant la concurrence. » Le monde de l'entreprise a encore évolué depuis les années 90 vers « une logique de compétence dans les organisations de travail. L'entreprise évalue l'apprenti à l'embauche, participe au développement de sa compétence dans l'organisation du travail » en complémentarité avec son CFA « et la fait reconnaître par le salaire et la progression de carrière. Dans ce contexte, la formation continue des apprentis est devenue un enjeu stratégique pour mettre en valeur le « savoir, savoir-faire et savoir-être » des acteurs de l'entreprise. » Les structures d'accueil que sont l'entreprise et le CFA, fournissent à l'apprenti « des groupes d'appartenance où ils incorporent des habitus, ainsi qu'une construction sociale de la réalité. » Dubar ne sous-estime pas une autre notion majeure qu'est le chômage : « Parce qu'il est devenu une denrée rare, l'emploi conditionne aujourd'hui la construction des identités sociales. »

Pour Lesne (1992) « L'entreprise est une instance de socialisation comme beaucoup d'autres (famille, école, quartier, armée...) dans laquelle l'individu entre en rapport avec ce qu'on appelle parfois « culture d'entreprise » ou « esprit maison » (en tant qu'ensemble de traditions, de dispositions organisationnelles, de valeurs, de normes, d'habitudes, de rites...) et qui n'est pas sans influence sur sa personnalité. En ce sens, un simple stage en entreprise, même sans aucun lien avec le travail pédagogique effectué en formation, est une socialisation « naturelle », spontanée, silencieuse au cours de laquelle l'individu s'approprie des éléments de cette culture d'entreprise et se situe par rapport à elle. Cette forme d'alternance, parfois qualifiée de fausse alternance, est de toute façon suivie d'effets sur l'auto-construction continue de l'individu. D'autre part, comme l'école, la formation peut être considérée comme une instance constituant des processus de socialisation. Ceux-ci sont voulus, organisés, finalisés, construits dans des espace-temps spécifiques en vue de compléter, d'accélérer,

d'infléchir dans un certain sens le processus global de socialisation s'exerçant durant toute la vie de l'individu, dans des instances successives ou simultanées, à l'occasion d'expériences significatives.

Sous cet angle, l'alternance vise à faire se pénétrer et interagir sur l'individu deux instances de socialisation qui ont chacune tendance à persévérer dans leur autonomie : le monde du travail et l'école. C'est pourquoi « il serait erroné de penser que les pratiques d'alternance sont le fait d'un quelconque mode pédagogique. Moyen pédagogique, moyen organisationnel de la formation, certes, mais aussi moyen correspondant aux conditions d'existence d'une société à un certain état de son développement culturel, économique et social, ainsi qu'aux exigences que développent cet état et son évolution. » (Ibid.)

Ce type de formation contribue à l'apprentissage de savoir-faire, d'un répertoire de comportements, ce que certains appellent le « savoir pratique ». (Maglaive, 1990)

Chaque entité a des attentes particulières. Chaix (1993) parle « d'effet de construction et de déconstruction identitaire avec ces allers et retours entre terrains et école ».

Le monde du travail impose rigueur, rythme, collaboration, pénibilité du travail...

L'apprentissage théorique demande assiduité, travail personnel, multiplicité des disciplines... Afin de donner plus de « réalisme » à cette formation par alternance, à contrario de la formation initiale, le suivi (carnet de liaison) et le contenu des cours répondent aux besoins d'une formation professionnelle.

Certaines disciplines, comme l'EPS, sont amenées à traduire des situations professionnelles en situation d'apprentissage, faisant ainsi raisonner les valeurs du sport avec celles de notre société et du monde du travail et de la vie en société. On peut parler « d'éducation à la citoyenneté. » Nous retrouvons dans les Programmes Lycée Professionnel de 2009, la finalité de l'EPS qui est « de former, par la pratique scolaire des APSA, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué. » Si nous prenons l'exemple de l'activité rugby, particulièrement pratiquée en enseignement agricole (Annexe 2), nous pouvons mettre en place de multiples exercices mettant à contribution la collaboration, la compétitivité... autant de valeurs reproductibles dans un environnement professionnel.

Le lien ainsi constitué entre deux mondes, ne repose que sur un acteur : l'apprenti.

« Il est l'acteur décisif de l'alternance. C'est lui qui la fait fonctionner comme champ pédagogique ». (Ibid.)

Sa capacité à prendre et à utiliser des connaissances, à la fois théoriques et pratiques, rend efficace la formation en alternance.

Insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprentis (15 à 26 ans)

La signature d'un contrat d'apprentissage, qui modifie le statut d'un élève en apprenti, répond à la fois à la recherche d'un jeune et à l'ambition de formation d'une entreprise et de son Maître d'apprentissage.

L'apprenti signe alors un contrat triparti avec son entreprise et un Centre de Formation.

C'est alors que ses habitudes changent, il n'a plus de vacances scolaires, répond à un travail de 35 heures par semaine, touche un salaire pendant la totalité de sa formation et doit assiduité aux cours du CFA dont il est rattaché pour l'obtention de son diplôme.

Tous ces changements chez un adolescent, parfois accompagnés par la famille, peuvent également être vécus avec une certaine « brutalité », les habitudes sont dispersées: réseau (Maître d'Apprentissage (MA), salariés), horaires, lieux de travail,...

« L'apprenti est obligé à l'autonomie dans ce dispositif. Il doit occuper une place, mais une place qui se déplace. » (Ibid.)

« L'alternance peut s'entendre comme un souci d'inscrire le travail pédagogique dans le déroulement même de ces processus « naturels » d'apprentissage. Il ne s'agit plus d'inculquer un savoir mais d'accompagner l'apprentissage professionnel en favorisant, lorsque nécessaire, les mécanismes de formalisation, le passage du savoir construit dans l'action au savoir scientifique ou rationnel.

En ce sens, l'alternance ne se réduit pas à une « formule » adaptée à un public déterminé ; elle est une remise en cause des principes de la pédagogie traditionnelle ; remise en cause qui paraît particulièrement pertinente dans le cas des individus en situation d'échec scolaire, mais qui concerne potentiellement l'ensemble des institutions pédagogiques à vocation professionnelle.

Loin d'apparaître comme un palliatif aux insuffisances du système éducatif initial ou comme un simple dispositif institutionnel destiné à répondre à des tensions conjoncturelles sur le marché du travail, l'alternance contient, dans ses principes même, la remise en cause de quelques-uns des fondements les mieux établis du système éducatif français : prédominance des savoirs académiques sur les savoirs professionnels, importance des raisonnements abstraits et du respect des formes rhétoriques dans la sélection, cloisonnement entre disciplines, arbitraire pédagogique du maître et faible place des pédagogies dites actives... L'alternance constitue une sorte de modèle alternatif aux normes dominantes en matière éducative. » (Merle, 1992)

Selon Renahy (2005), « devenir un homme, c'est-à-dire acquérir un statut social d'adulte indépendant, constitue un processus qui ne ressort plus au registre de l'évidence, qui prend plus de temps qu'auparavant, et dont l'accomplissement paraît incertain. » Depuis février 1996 et la fin du service militaire, les jeunes ont le besoin de chercher et de trouver d'autres formes, d'autres structures qui constituent un rite d'entrée dans la société adulte. Tout est bon pour atteindre la satisfaction professionnelle, une sorte de reconnaissance de ses pairs. Sans identifier les apprentis interviewés aux « ouvriers de Foulange » de son livre, certaines de leurs attitudes résonnent toutefois avec ceux-ci. (Ibid.)

La fragilité vécue de l'insertion scolaire pour certains, la crainte de l'insertion professionnelle pour d'autres, peut conduire à un dénigrement de soi.

La reconnaissance sociale que procure la pratique d'un métier, par alternance tout d'abord puis à plein temps comme ouvrier, touche profondément à l'estime de soi et permet de retrouver confiance en leurs capacités.

Lorsque ce doute paraît insurmontable, il est susceptible de se transformer en violence que l'on s'auto-administre notamment à travers la dérive festive, la consommation de drogues ou la prise de risque au volant et qui peut aller jusqu'au risque suicidaire.

De leur côté, les filles éprouvent elles aussi des difficultés d'intégration scolaire tout d'abord car la majorité des formations agricoles en apprentissage sont très connotées masculines.

Ensuite, l'insertion professionnelle est également délicate car elles sont confrontées à des notions de rendements dans des travaux manuels réputés physiques (maçonnerie paysagère, élevage, culture dans les exploitations agricoles...).

La « notice » de l'apprentissage en alternance n'est pas simple. Particulièrement pour des jeunes adolescents qui rencontrent chacun leur lot de difficultés. N. Renahy, décrit les jeunes qui doivent aller précocement en apprentissage comme « devant se résigner à apparaître comme des vaincus de l'ordre scolaire. » Je ne pense pas que cela soit la réalité, voir une fatalité. Je préfère la citation de C. Dubar & Alii (1987) : « L'alternance a trois fonctions :

- Professionnelle : permet d'accéder à l'emploi et faire carrière
- Scolaire : réinsérer dans l'école ou doter d'un diplôme
- Sociale : construire des projets et structure des identités. »

Ce statut peut être apparenté à une transition personnelle-professionnelle. C'est « une forme d'accès/non accès à l'emploi. » (Lhotel & Mehaut, 1984)

Le monde du travail est socialisant mais également rude, voir brutal. Il impose des codes nouveaux opérés par les Maîtres d'apprentissage mais souvent subis par les apprentis. Il n'est pas rare dans l'observation des corps de voir de réelles transformations morphologiques dues en grande partie au travail quotidien ainsi que des gains de maturité face aux responsabilités et au rapport à la hiérarchie.

« Afin de mieux vivre cette pression, d'améliorer sa qualité de vie, de mieux vivre ensemble, la participation à l'AS peut apparaître comme salvatrice. » (Le Pallec, 2006)

3. Animation du territoire: Le cas de l'Association Sportive (AS)

« Chacun le sait, le métier de professeur d'EPS, sa spécificité et sa richesse, repose avant tout sur une ambition éducative : développer la gestion de la vie physique d'adulte... et dans le même temps sur une double fonction, celle d'enseignant et d'animateur. La mise en œuvre du métier par les enseignants d'EPS et le développement de l'AS doivent se faire de manière concomitante, en recherchant constamment les liens entre cours et animation.

La difficulté réside dans la recherche de passerelles entre des temps cadrés et des temps libres, avec des publics parfois captifs, ou volontaires, entre des objectifs de référentiels et d'obligations d'évaluation d'un côté et la recherche de loisir voire de divertissement de l'autre». (Aubert, 2015)

Les origines

Dès 1890 sont apparues les premières associations sportives dans les lycées, mettant en pratique la première circulaire permettant la création d'AS à l'initiative des élèves.

La pratique doit alors gérer des paradoxes :

- être sportive et scolaire
- être scolaire et attrayante
- être différente mais reconnue

Entre 1941 et 1944, le sport scolaire s'est structuré et massifié, il est devenu un outil au service de la « Révolution Nationale », Charte des sports décembre 1940. On y pratique

pour tous des challenges scolaires d'athlétisme complet pour les garçons et les filles. Une pratique dite de compétition est mise en place en basket pour les garçons et en volley-ball pour les filles. Le sport scolaire non obligatoire connaît un succès sans précédent et donc bien paradoxal.

De 1945 à 1959, le sport scolaire se pratique entre hygiène, détente et sport compétitif. Avec l'ordonnance d'octobre 1945, « le sport pratiqué par les élèves fréquentant un établissement apparaît comme le prolongement de l'éducation physique et de l'initiation sportive figurant au programme d'enseignement. » En 1950, trois heures d'animation sportive sont intégrées dans le service des enseignants d'EPS.

Les Instructions officielles de 1959, « soulignent que les activités se déroulant dans le cadre de l'AS sont un élément de l'enseignement général et de la progression générale qui doivent former un tout cohérent et que le personnel doit veiller à ce que cet élément soit à sa juste place».

«Les missions de l'Association du sport scolaire et universitaire, sous la Vème République, s'inscrivent dans la même logique que la transformation de la ½ journée sportive. Il s'agit de la perte de la finalité ludique, ou en d'autres termes, de la sportivisation. » (Bordet, 1999)

Selon Pineau (1971) : «L'Association Sportive de Sport Universitaire participe, au même titre que les médias et le reste du mouvement sportif à l'établissement d'une culture sportive dont les prolongements allaient s'étendre jusqu'à l'EPS». «L'ASSU a permis la révélation de nombreux espoirs, jouant parfaitement son rôle de détection». (Delaplace, 1989)

Dans les années 70, les Secrétaires d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ont voulu mettre les heures AS en dehors des heures de service de l'enseignant d'EPS. 90.6% des enseignants vont s'y opposer et choisir de continuer d'animer l'AS en conservant leur forfait.

Bulletin du SNEP (1980) :

« Il faut sauver le sport scolaire et universitaire ! Il faut sauver ce qui constitue la 2e fédération de France (un million de pratiquants), la 1e pour le sport féminin, ce qui est un acquis précieux pour la démocratisation et la rénovation de la pratique des APS. Pour cela, il faut rétablir les 3h dans le service. »

« Nous ne voulons pas qu'un sport scolaire dénaturé soit un loisir de basse qualité ou une EP de remplacement au rabais ni un moyen de sélection pour une élite sportive restreinte. Aujourd'hui, face à la politique du pouvoir, ... défendre le sport scolaire et universitaire, c'est défendre à la fois :

- L'Ecole et l'Université dans leurs missions fondamentales de plein épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, et de démocratisation de la culture, de formation à la responsabilité et à la démocratie. ...

- Le droit au sport pour chacun et tous selon ses possibilités et ses choix. C'est créer les bases du déploiement d'un grand mouvement sportif diversifié. L'accès du sport aux femmes notamment. »

C'est alors en 1975 que l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) va naître.

Les modes de pratiques se multiplient, on observe ainsi des rencontres interclasses et inter-établissement.

« Le sport scolaire fait la démonstration que l'École est le support privilégié du développement d'une pratique multi-sport, éducative, ouverte au plus grand nombre de jeunes et recueillant leur adhésion massive. Il constitue une espèce de thermomètre de l'efficacité de l'action pédagogique des enseignants d'EPS. Prolongement de l'EPS obligatoire, il contribue à leur développement réciproque sur une même base culturelle. Le sport scolaire joue indéniablement un rôle positif sur le contenu de l'EPS obligatoire et notamment dans le choix de l'utilisation des activités physiques et sportives de notre temps comme base fondamentale de notre enseignement. » (Chaigneau, 1979)

A partir de 1981, l'UNSS sera sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale.

Alors que le sport scolaire avait jusque-là connu de nombreux succès, l'année 1982-83 a révélé certaines carences et besoins éducatifs à réajuster. Par la Loi Avicé de 1984, le Ministère Jeunesse et Sport a donné une nouvelle orientation à l'utilité de l'AS : «L'EPS et le sport scolaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles»

Depuis, les textes de l'EPS n'ont cessé d'impulser cette volonté d'être partie prenante dans l'assimilation de valeurs et de contribution à la citoyenneté.

En 1996, on retrouve cette démarche dans les Programmes de 6^{ème}: «En offrant des occasions concrètes d'accéder aux valeurs sociales et morales, notamment dans le rapport à la règle, l'EPS contribue à l'éducation à la citoyenneté. L'association sportive de l'établissement constitue à cet égard un champ d'expériences d'une particulière richesse, dans le même temps où elle offre des possibilités d'approfondissement et de découvertes».

Il en est de même dans le programme pour les classes de 3^{ème} de 1998 : «Le cours d'EPS et la participation à l'AS sont deux occasions de contribuer à l'éducation à la citoyenneté. »

Le sport scolaire s'est diversifié. Coexistent toujours les activités de compétition et les activités de masse, mais sont apparues les activités intermédiaires, comme les jeux de l'avenir (1985) : «Carrefour de toute la jeunesse française et de leurs cadres, passerelles entre le sport scolaire et le sport civil en vue de mieux se connaître, mais aussi recensement lors d'une épreuve commune de toutes les potentialités du sport français». (Revue UNSS n°12, 1984)

Les enjeux et les perspectives

L'Association Sportive (A.S.) s'appuie sur des valeurs qu'elle défend et souhaite développer. Pour cela, elle a établi une Charte du Sport Scolaire du second degré (1993):

- Vers une citoyenneté active et responsable
- Une double finalité éducative et sociale
- Des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) comme moyens éducatifs pour des rencontres sportives comme accès à une culture sportive de qualité
- Vers une éducation à la santé
- Responsabiliser les élèves à des tâches d'organisation
- Promouvoir une relation professeurs-élèves
- Aider au projet personnel de l'élève

- Permettre de vivre en harmonie avec l'école et de s'insérer dans le tissu social de la cité

« Le sport scolaire est un outil privilégié d'apprentissage et de liberté, au sens social. Il donne aux élèves « le pouvoir d'agir » selon leur propre détermination, dans la limite des règles définies par notre organisation sportive. La liberté ainsi vécue contribue à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanité. Le sport scolaire donne à tous les élèves les mêmes droits et les mêmes devoirs ainsi que la possibilité de s'exercer au respect de la règle, de l'adversaire et de l'arbitre. » (Charte du Sport Scolaire, 2006)

L'Union National du Sport Scolaire (UNSS) comme l'Association Nationale pour le Développement du Sport en Apprentissage (ANDSA) contribuent de façon irremplaçable à l'égalité des chances, à l'intégration, ainsi qu'à l'exercice de la solidarité.

« Le sport scolaire privilégie l'engagement collectif. En valorisant la notion d'équipe, l'ANDSA offre les conditions favorables pour que se créent ces liens particuliers que permettent des échanges fraternels. Respect des autres, tolérance, camaraderie, convivialité, fête, guident nos manifestations qui sont un lieu d'épanouissement, de solidarité collective et de formation à l'éthique sportive, contribuant ainsi à éviter toutes formes de violences. » (Josquin, 2011)

Les missions de l'AS (Les textes officiels: Annexe 3)

« Eduquer, c'est mettre à disposition les moyens pour développer la personnalité et les compétences de chacun tout en signifiant comment prendre part à la vie collective, comment prendre sa part à l'humanité tout entière. » (Guigue, 2001)

L'éducation suit trois missions essentielles :

- L'apprentissage des connaissances, des savoirs
- L'acquisition de capacités, de compétences nouvelles
- La recherche de moyens pour entrer en relation, pour construire la relation à l'autre, en s'appuyant sur le respect, la solidarité et la justice.

« Avec l'apprentissage des connaissances, il s'agit de comprendre le monde ; avec l'acquisition des compétences, il s'agit de le transformer ; avec l'éducation à la citoyenneté, il s'agit d'avoir l'envie et de trouver le sens. » (Ibid.)

« Cette éducation à la citoyenneté s'inscrit dans une démarche globale qui vise les apprentissages des valeurs nécessaires pour construire la paix : capacité à comprendre et à accepter la complexité, à reconnaître la dignité en chacun, à coopérer avec autrui, à établir le compromis, sans compromis, et la confiance. » (Les cahiers de propositions pour le XXIème siècle, 1998)

L'AS comme l'EPS contribuent à construire les compétences indispensables au futur citoyen cultivé, lucide et autonome.

Une situation d'animation implique que l'animateur remplisse trois fonctions :

- Susciter, être force de proposition : proposer des rencontres, innover par des événements
- Solliciter, aller vers l'autre, demander une aide, impliquer l'autre

- Accompagner, être force d'appui : maîtriser la méthodologie et l'accompagnement du projet, savoir orienter en fonction des besoins, maîtriser les règles de base de l'administration et de la gestion d'activités, mettre en relation, écouter.

« Une AS dynamique et performante est une plus-value pour un établissement. », selon Laurent Petrynka, (2012) président de la Fédération internationale sportive et scolaire.

Elle est un « élément fédérateur et moteur de la vie de l'établissement, elle est une composante du tissu associatif local. » BO EN n°31, 2 septembre 2012

Elle contribue à « l'échange, l'entraide, la coopération, le respect de l'autre » ; « la citoyenneté contribue à la prévention des violences et débouche sur une éducation intégrale ». (Delignières, 1999)

L'association est un lieu d'expression, de manifestation des potentialités de chacun dans un cadre commun.

Le travail des enseignants d'EPS est de « provoquer l'adhésion des élèves aux propositions de l'enseignant. » (Choffin & Lemeur, 2004). Pour cela, « les enseignants d'EPS disposent de trois heures indivisibles et forfaitaires dans leur service hebdomadaire pour animer l'AS dans le cadre des activités proposées par l'UNSS. » Décret du 14 mars 1986, Dispositions statutaires pour les AS. Ce n'est pas le cas des formateurs de CFA qui disposent d'un volume équivalent mais non continu du fait des 35h de cours des apprentis. Cette différence influe sur la mise en place et la régularité des pratiques au quotidien. Nous le reverrons dans une prochaine partie de ce mémoire.

Le temps de l'AS reste un moment privilégié. « L'ambiance est plus détendue, ce qui permet des relations privilégiées avec les élèves, ce qui favorise la transmission de valeurs éducatives. » (Gaudin, 2007)

Le lien avec les projets de l'apprenti

Faire partie de l'AS de son CFA, c'est appartenir à un groupe « fermé, à un éthos », à l'intérieur duquel s'expriment des comportements simples. (Dunning & K. Sheard, 1979) Ceux-ci, selon le mode d'entrée de l'apprenti, pourront alors soit le distinguer, le mettre en avant, soit l'intégrer au groupe, aux valeurs prétendues de sa filière en apprentissage. Pour le cas des travaux paysagers, ils sont souvent identifiés comme des individus résistants aux conditions météorologiques et suffisamment « physiques » pour accomplir des tâches pénibles. A contrario, les productions horticoles sont habitués à évoluer sous serres et à faire preuve de précision particulièrement pendant leur travail sur le végétal (bouture, semis...).

Pendant son temps d'apprentissage, l'apprenti évolue au quotidien avec des adultes. Le rythme et la difficulté de certaines tâches amènent fréquemment les jeunes à vouloir se dépasser pour suivre leurs aînés. De nombreux Maîtres d'apprentissage leurs recommandent de pratiquer un sport afin d'être plus endurants, plus « forts ».

Parfois certains accompagnent leurs apprentis dans la pratique, car ils sont eux-mêmes pratiquants ou sponsors d'une équipe. Si cette activité est reconnue par le maître d'apprentissage, la pratique est d'autant plus valorisante pour le jeune.

Notre rôle de formateur ne s'arrête pas à la transmission de connaissances auprès des jeunes. Il nous faut dépasser cela et « travailler sur leurs compétences et leur explicitation, afin de faciliter à moyen terme leur insertion scolaire, sociale et professionnelle.

Afin de visualiser un parcours, on peut mettre en place un livret de compétences :

- Mise en lumière de compétences
- Curriculaeum Vitae mieux construit et plus riche
- Insertion sociale facilitée avec des jeunes qui savent mettre en avant des qualifications acquises hors cadre scolaire dans le domaine du sport, de l'animation... » (Rubiello, 2013)

La formation au CFA répond à un projet professionnel. « Mettre l'élève en projet, c'est faire en sorte qu'il soit le projet. » (Meirieu, 1989) Un apprenti suit sa formation avec pour objectif l'obtention d'un diplôme. Mais cela ne sert à rien, si nous ne l'accompagnons pas, si nous ne lui donnons pas les clés pour préparer son insertion sociale et professionnelle.

Comme le suggère (Ibid.), « le projet permet de fixer un but, d'identifier et de planifier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs. » Schmidt (1993) ajoutait « la perspective, le projet améliore la motivation et l'investissement. »

« Il donne du sens au travail des élèves, il permet de faire émerger des attitudes citoyennes par une stabilisation des apprentissages. » (Poulain, 2000)

Lors des temps de pratique à l'AS et plus particulièrement pendant les compétitions, on observe « une auto-pédagogie avec l'émergence de zones d'initiatives ». (De Sailly, 1991)

A chaque temps de rassemblement, entraînement, préparation, compétition, une vie sociale entre les élèves s'installe. « Un self-government poussé aussi loin que possible, qui constitue le parallèle du travail intellectuel commun et de la pratique physique. Tout l'enjeu de l'éducation repose sur ce double développement de personnalités maîtresses d'elles-mêmes et de leur respect mutuel. » (Piaget, 1972)

Les moyens et les freins mis en œuvre dans un CFAAD

L'EPS répond à des textes officiels qui régissent les durées, les modalités de pratiques ainsi que les évaluations des différentes Activités Physiques Sportives et Artistiques.

Pour l'AS dans les CFA, un forfait de 108h, par analogie avec les 3 heures hebdomadaires attribuées aux enseignants, est confié au formateur EPS. Celui-ci peut alors mettre en place une ou plusieurs séquences par semaine selon les infrastructures dont il dispose. Le code du travail imposant 35 heures de cours par semaine, il n'est pas si aisé de mettre en place ces plages horaires. Elles sont le plus souvent placées après les cours ou pendant la pause du déjeuner.

Les équipements sont le plus souvent ceux utilisés en EPS. Les infrastructures dépendent de la fréquentation des autres établissements. Une priorité est donnée sur le territoire aux établissements de l'Education Nationale, puis des établissements professionnels et enfin aux CFA. Cet ordre établit dessert considérablement les possibilités de pratique des apprentis.

Le rythme de l'alternance provoque des temps d'éloignement avec la structure de formation. Ceux-ci sont plus ou moins réguliers selon le cursus suivi : entre 13 semaines de

présence sur le site pour un CAPa et jusqu'à 21 pour un BTSA par année de formation. Cette disparité complique un peu plus les temps d'échange. Il n'est pas facile dans ces conditions de mettre en place des stratégies collectives, ni que les jeunes puissent échanger sans appréhension avec d'autres apprenants.

La motivation des adolescents peut considérablement varier tout au long d'une année scolaire, mais aussi pendant les années de formation. L'apprentissage amène certains jeunes à se dépasser, à vouloir toujours davantage progresser, pratiquer, échanger. Certains sacrifient leur repas du midi ou viennent avec leur « gamelle » pour avoir suffisamment de temps de pratique. Mais l'apprentissage, c'est aussi une nouvelle capacité financière qu'il faut gérer. Les tentations sont grandes et il n'est pas rare de constater un désengagement progressif. Il est tentant de sortir manger le midi avec les copains plutôt que de s'entraîner péniblement par tous les temps. Nous constatons d'autres dérives, que nous formateurs attribuons en partie au monde professionnel : tabac, alcool. Autant de cailloux dans les chaussures de nos apprenants sportifs.

Le principe des compétitions ANDSA implique la participation à des compétitions inter-CFA. Les rencontres sont souvent lointaines. Cela est dû au fait qu'il y a un moins grand nombre de CFA que de lycée de l'Education Nationale. Les compétitions demandent souvent aux apprentis d'être disponible au minimum deux jours. Cela implique une mise à disposition de l'apprenti sur des temps de cours, qu'il doit alors rattraper. Mais aussi une tolérance de l'équipe éducative pour l'aménagement des sorties, des évaluations de toute la classe par exemple. La difficulté est encore plus présente lorsque l'apprenti est sur un temps entreprise. Il faut alors démarcher le maître d'apprentissage pour envisager des solutions afin que l'entreprise ne soit pas « perdante » dans ce temps hors formation. De multiples fonctionnements sont alors possibles : mise à disposition contre des heures supplémentaires, contre des congés, apprenti libéré sans salaire, jusqu'au refus de le libérer. Toute l'équipe et le CFA sont alors pénalisés par cette situation.

La pratique d'une activité physique quelle qu'elle soit peut conduire à une blessure. Dans le cas d'un apprenti, celle-ci induit un arrêt de travail qui a des répercussions sur son entreprise et des conséquences sur sa rentabilité relative. Cela n'engage pas toujours les maîtres d'apprentissage à inciter leurs apprentis à pratiquer assidument un sport. Pourtant ils sont souvent très demandeurs d'apprenants à capacités physiques élevées.

Les résultats sportifs d'un CFA contribuent à son prestige, à la promotion de ses filières de formation. Son dynamisme peut même contribuer à accroître son recrutement, à inciter les apprentis en formation à poursuivre leurs études.

Partie 2:

L'engagement: éléments de définition

De nombreuses similitudes existent entre l'Association Sportive (AS) et l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis (ALESA). Toutes deux sont des associations de type loi 1901. Elles ont des fonctionnements similaires, et sont constituées d'un bureau dans lesquels apprenants et enseignants prennent place. Leurs objectifs se rapprochent :

- Une éducation à la citoyenneté
- Une suggestion de pratiques culturelles, artistiques et sportives
- Une ouverture sur les territoires (actions locales, entre ou hors les murs de l'établissement, coopération internationale...)

La transposition étant opérante, j'ai pris le parti d'utiliser une partie du plan du mémoire de C. Gautier sur « Les jeunes et l'engagement de novembre 2016 », afin de définir l'engagement.

1. Qu'entend-on par engagement ?

Etymologiquement, « engager » c'est mettre en gage, lier par un contrat, être lié par une obligation. S'engager, c'est l'action de mettre sa personne en gage, se lier par une promesse qui doit être exécutée, accomplir quelque chose et y donner de soi-même.

En philosophie, Peter Kemp (1973) définit « l'engagement comme un attachement, une action par laquelle l'homme se lie à lui-même ». C'est par cette action que va « se créer le verbe intransitif et réfléchi s'engager qui souvent devient synonyme de s'obliger. L'engagement devient une mise en jeu de soi-même : je me lie moi-même pour l'avenir. »

L'engagement peut être un *acte de décision* « par lequel l'individu se lie lui-même dans son être futur, à propos soit de démarches à accomplir, soit d'une forme d'activité, soit même de sa propre vie » (Ibid.)

L'engagement peut s'entendre au sens d'une conduite lorsqu'il « désigne un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive, ouvre un avenir à l'action » Universalis. « Les actes nous engagent. Nous ne sommes pas engagés par nos idées, ou par nos sentiments, mais par nos conduites effectives. » (Joule & Beauvois, 2002)

En psychologie sociale, l'engagement désigne l'ensemble des conséquences d'un acte sur le comportement et les attitudes. Kiesler (1971) estime que « l'engagement est une variable continue et à laquelle on ne peut donner une réponse par oui ou par non. Ce qui implique que les gens sont plus ou moins engagés dans un comportement et non pas simplement engagés ou non engagés. » C'est ainsi qu'il précise que « l'engagement pourra être pris dans le sens de ce qui lie l'individu à ses actes » (Ibid.).

Kiesler dégage également le caractère interne de l'engagement, et le degré d'implication du sujet dans son acte qui sera essentiellement déterminé par l'importance que revêt l'acte pour le sujet.

Si l'on prend en considération les éléments de définition ci-dessus, on peut constater que la notion d'engagement est un acte de décision ou une conduite, et ce quel que soit le

domaine, le contexte, et quel que soit également sa gravité ou son échelle. Cependant, en fonction des milieux, la notion d'engagement est très souvent associée à d'autres notions plus complexes encore que cette première. Elles influencent la gravité et/ou le sens que l'on souhaite donner à l'engagement. Nous allons tenter d'explorer quelques-unes de ces associations.

L'Engagement et la politique

C'est peut-être une des idées de l'engagement la plus ancrée dans la conscience collective. Lorsque l'on fait de la politique, que l'on prend position, on s'engage. L'idée d'engagement est associée à l'idée de militantisme politique ou d'action partisane. Cette vision de l'engagement tient pour une bonne part à l'Histoire de notre pays. Elle est le résultat d'un héritage français lié aux révolutions, à la résistance, aux grèves et aux manifestations, au principe de liberté d'expression, à la littérature, à la caricature, à la satire, tant de choses qui ont participé à la construction d'une identité française.

Cette forme d'engagement a longtemps été considéré comme « noble », comme l'engagement par excellence au service du débat public et de la collectivité. Les modalités d'engagement des jeunes ont évolué au-delà du fait qu'ils s'engagent ou non. Les manifestations de rue (exemple : les nuits debout) rassemblent de nombreuses personnes et les réseaux sociaux sont chaque jour plus utilisés comme nouveaux modes d'échanges politiques. Néanmoins, le nombre « d'encartés » disons « traditionnels » ne cesse de diminuer.

C'est la raison pour laquelle, nous n'explorerons pas davantage ce thème, car nous nous intéressons à l'engagement actuel des jeunes qui semblent ne plus se retrouver dans ce mode de participation collective qui paraît en désaccord avec les valeurs individuelles et d'autonomie qui leur correspondent (Lenzi, 2015). De plus, pour les jeunes n'ayant pas encore 18 ans, le fait de ne pas pouvoir voter les exclut, selon eux de la vie politique.

L'engagement et le bénévolat dans les associations

Selon C. Lenzi, l'engagement associatif et le bénévolat ont longtemps été mis de côté, peu étudiés et dépréciés par les chercheurs et sociologues. C'est donc assez récemment qu'ils ont inclus ces formes d'engagement dans leurs études, les revalorisant alors dans leur participation au débat public. Selon des sondages récents réalisés par IFOP (Institut Français d'Opinion Publique), l'engagement associatif et le bénévolat en France ont augmenté de 17% entre 2010 et 2016. Ces résultats mettent à mal les discours convenus et non justifiés sur le repli sur soi et l'individualisme à la française. Pour être efficace dans la durée, il faut être collectif. Cela met en évidence des envies de solidarité et de vivre ensemble, en réponse par exemple au chômage, à la crise, aux attentats. Mais cet élan est fragile et peine à se transformer en implication durable dans un projet associatif. Cette même enquête révèle que les seniors ont tendance à se désengager peu à peu, ce qui les amène à se mettre en marge du maillage associatif national.

Si l'engagement associatif est en hausse, c'est toujours par la volonté d'être utile à la société et à autrui. Bien que ces motivations soient constantes dans le temps, les ressorts de ces formes d'engagement ont beaucoup évolué dans le temps.

Procédons ici à une chronologie de l'engagement :

Après la seconde guerre mondiale et jusqu'aux années 70, l'engagement répondait au trio « militant-syndicalisme-associatif ». La société considérait qu'il était nécessaire d'utiliser ces trois leviers pour faire évoluer les choses. L'engagement prenait une forme quasi exclusivement collective et était parfois vécu comme un sacrifice nécessaire. On voulait « changer la société ». Le sociologue Ion (2012) nous dit que « l'idée selon laquelle le militantisme serait devenu obsolète tient souvent à ce qu'on confond souvent le militantisme avec une façon spécifique d'intervenir dans l'espace public, symbolisé par le militantisme politico-syndical masculin de gauche, qui supposait l'engagement à long terme, l'inscription dans une organisation hiérarchisée, le sacrifice de la personne individuelle, la politisation de la cause... Or, cette façon-là de militer n'est plus hégémonique. »

Mai 1968 est passé par là. Depuis les années 70, les ressorts de l'engagement ont beaucoup évolué. L'hédonisme et la recherche de plaisir se retrouvent dans les volontés d'engagement. On veut être utile à autrui, mais on veut également s'engager « pour soi », ce qui n'est pas contradictoire. L'engagement est moins « sacrificiel » selon (Ibid.):

- Le monde avec la mondialisation devient plus complexe, plus difficile à décrypter. Tout va plus vite, or comment peut-on changer un monde que l'on ne comprend pas, qui nous dépasse ? Pour lutter contre ce sentiment d'impuissance, on s'investit plus localement pour rendre son environnement proche plus vivable. C'est davantage un engagement d'action et de proximité que d'idéologie.

- En Europe et plus particulièrement en France, on constate une défiance à l'égard de toutes les institutions. Malgré cela, les associations conservent une bonne image auprès des français, même si le milieu reste assez mal connu.

Cette mauvaise opinion des institutions a eu pour effet une dissociation des trois formes d'engagement ; politique, syndical et associatif. Certains responsables associatifs déclarent vouloir « faire de la politique autrement ».

Les formes de l'engagement, depuis bientôt cinquante ans, ont considérablement évolué. On recherche aujourd'hui par cette démarche un impact sur soi, on a besoin d'action et de proximité.

Engagement et émancipation

Un individu, par son engagement, apprend, découvre, se découvre, entre en relation et se construit. L'engagement, en tant qu'attitude et prise de position, place l'individu dans une posture qui le rend acteur de sa propre vie.

On peut considérer que plus l'engagement d'une personne est intense et long, plus il a tendance à s'affranchir de liens, d'entraves, de préjugés. L'école a la mission de rendre les élèves acteurs de leur vie. L'engagement permet la construction de soi, une émancipation individuelle. L'école les amène à être responsables de leurs choix pour qu'ils agissent de façon éclairée, pour qu'ils s'émancipent en s'engageant dans ce qui leur correspond. Freire (1974), a fait de la notion d'émancipation l'un des principes de base de sa pédagogie avec le dialogue, la conscientisation, le principe d'espoir, l'action culturelle, l'éducation populaire et la libération. Tous ramènent à l'engagement, qu'il soit de l'éducateur ou de l'apprenant. « Le but de l'éducateur n'est plus seulement d'apprendre quelque chose à son interlocuteur, mais de rechercher avec lui, les moyens de transformer le monde dans lequel il vit. »

Engagement et citoyenneté

Depuis 1791, l'école a pour mission d'instaurer les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité et tolérance. L'engagement est une démarche par laquelle on peut répondre aux enjeux de citoyenneté. L'école d'aujourd'hui cherche dans les principes de citoyenneté des réponses optimistes capables de répondre aux troubles de notre société : violence, intolérance, terrorisme, problème écologique et économique... Le plan 100% citoyen en est un exemple récent.

Il nous faut aussi définir le principe de citoyenneté. Devant la loi, la citoyenneté repose sur un droit supérieur, celui du droit de vote. Un citoyen participe activement à la vie publique. Il a des droits civils et politiques, mais aussi des devoirs envers la société. C'est cette notion de participation active et responsable qui relie la citoyenneté à la notion d'engagement.

La république française se veut vigilante et soucieuse du respect des droits de l'Homme dans le monde. Elle défend les opprimés et la notion de solidarité. Dans le cadre de l'école, l'apprentissage de la citoyenneté se veut un apprentissage de la vie en collectivité.

Engagement et action

Etre engagé, c'est être à un moment donné actif. Par quel processus passe-t-on à « l'action » ?

Il ne suffit pas de vouloir pour faire. Pour se mettre en action, il ne suffit pas d'être convaincu. On entend la parole des jeunes qui « se motivent pour agir », pour devenir acteur. La motivation est une condition essentielle dans toute démarche d'engagement. Mais pour autant, « la motivation à elle seule n'est pas suffisante pour conduire au changement » (Lewin, 1947). Il doit y avoir un lien entre motivation et action. Il ne suffit pas d'être convaincu pour se mettre en action. En plus de la motivation, il faut créer les conditions propices et parfois accompagner le processus qui mène à l'engagement. Pour Lenzi, (2015) « s'engager : c'est s'enrôler, prendre position, choisir une voie, entreprendre une action. »

On retrouve en psychologie sociale plusieurs théories qui traitent de la notion d'engagement. Aux Etats Unis, dans les années 40, des observations sur les habitudes des modes de consommation des ménagères ont démontré que l'acte de décision individuel pris devant un groupe, entraînait l'engagement face au groupe. (Lewin, 1947)

L'individu est responsable de sa prise de décision, ce sans quoi il ne peut s'engager. Le contexte, l'environnement sont autant de catalyseurs qui fertilisent l'action et donc l'engagement. La motivation est un élément important pour la mise en action, mais il est indispensable de créer les conditions de l'engagement, d'accompagner les individus en leur donnant un sentiment de liberté dans leur choix. Ces prises de décisions sont alors autant d'actes forts synonymes de prise de responsabilité. Elles façonnent les attitudes, les actions et font évoluer profondément les individus. L'engagement implique la participation individuelle ou collective, mais la participation n'implique pas forcément l'engagement. Si l'on souhaite l'engagement d'un individu, il faut susciter sa motivation, sa liberté de décider et d'agir. Une action, le fait de faire, implique un acte isolé, tandis que la participation sous-entend davantage de se lier à un groupe. L'engagement devient alors collectif. L'engagement contribue à une transformation sociale, une émancipation collective.

Engagement et méthode pédagogique

Nous retrouvons dans beaucoup de textes officiels le terme d'engagement. Robert et Joule (2005), parle de la "pédagogie de l'engagement. Il s'agit d'une pédagogie de l'action et de la responsabilisation. Il s'agit d'une pédagogie de l'action parce-que tout est fait pour mettre les élèves en mouvement, pour les rendre "acteurs" et pas seulement "actifs", pour les amener à prendre des décisions et même des engagements au sens fort du terme. Il s'agit d'une pédagogie de la responsabilisation dans la mesure où ces décisions et ces engagements sont obtenus dans des conditions telles que les élèves ne peuvent que s'y reconnaître, ceux-ci ne pouvant en appeler qu'à ce qu'ils sont en définitive, des élèves responsables pour en rendre compte. »

Cette méthode pédagogique repose sur des principes de :

- liberté, elle donne aux élèves le statut de décideur libre et responsable;
- action, les actes passent avant tout;
- naturalisation, en aidant l'élève à faire des liens entre ce qu'il aime, qui il est et ses aptitudes lorsque ce qu'il fait correspond à nos attentes;
- dénaturalisation, en empêchant les liens lorsque ce qu'il fait ne correspond pas à nos attentes;
- agir, l'élève devient acteur et pas seulement actif.

Ces principes doivent évidemment être affinés. Mais ils ont le mérite d'être conformes aux connaissances issues de la psychologie sociale expérimentale. Sur le plan pratique, ils ont permis de réduire l'absentéisme scolaire, d'augmenter la probabilité que des élèves de troisième fassent les démarches souhaitées en matière d'orientation scolaire et professionnelle, de promouvoir l'éco-citoyenneté dans des écoles primaires, d'augmenter la probabilité que les étudiants fassent des travaux facultatifs, et même de doubler la probabilité que des élèves en difficultés trouvent un emploi au terme d'une formation.

Dans certains cas, la sanction peut également être un outil pour amener un individu à avoir le comportement que l'on attend de lui. Cependant, si celle-ci est vécue comme une contrainte, car inappropriée, trop longue, injuste..., elle deviendra un obstacle à la motivation, aux conditions de l'engagement. Sans remettre en cause les sanctions, il faut les questionner afin de responsabiliser l'apprenant.

De nombreux pédagogues ont proposé des pédagogies reposant sur l'engagement, la responsabilisation des jeunes :

M. Montessori, depuis 1907, a établi une pédagogie où c'est « l'environnement éducatif qui s'adapte à l'enfant. »

C. Freinet, à partir des années 1920 utilisait le « tâtonnement expérimental » qui permettait un travail individualisé et autonome de l'enfant-élève.

R.Cousinet, entre les années 30 et 50, a développé une méthode de « travail libre par groupe » qui deviendra la pédagogie de projet.

P.Meirieu, depuis 1990, propose la pédagogie différenciée et les groupes de besoin, afin de donner à l'élève la possibilité d'exprimer ses propres projets individuels et collectifs. Chacune de ces méthodes pédagogiques a cherché l'engagement des apprenants. On ne peut contester leur propre engagement dans leur recherche, dans leurs travaux et dans la contribution qu'ils ont pu faire à la communauté enseignante. Freire (1996) écrivait :

« Enseigner exige de s'engager, de se mouiller, de prendre parti. » Le sens de l'engagement, le climat qu'instaure l'enseignant dans sa relation avec l'élève conditionne l'étendu de l'engagement du futur citoyen. Bourdieu (1996) parle « d'illusio, c'est le fait d'être pris au jeu, d'être pris par le jeu, de croire que le jeu en vaut la chandelle, autrement dit que ça vaut la peine de jouer. »

2. S'engager et/ou s'investir

Après avoir tenté de définir l'engagement, nous allons aborder un terme qui peut être apparenté à un synonyme mais qui dans le cas d'apprentis a peut être encore plus de sens : l'investissement, voir le « retour sur investissement » dans leur parcours professionnel.

S'investir, c'est attacher une grande valeur affective à quelque chose. Lorsque l'on parle d'investissement, on peut également entendre vouloir capitaliser un engagement, faire reconnaître, valoriser ses compétences.

Les jeunes s'investissent dans des dispositifs bénévoles. Il est parfois difficile de mettre en avant, de faire reconnaître par le monde professionnel ces compétences développées en marge de la formation (école-CFA) dans des temps hors classe.

C'est pourquoi « le livret de compétences » peut contribuer à la mission d'insertion en faisant émerger des compétences que les jeunes détiennent mais qu'eux même n'identifient pas comme telles. Cet outil peut contribuer à la confiance en soi, à la connaissance de soi, à l'estime de soi. » (Dardenne, 2013)

Je me suis longtemps interrogé sur les définitions que je pouvais donner aux termes s'investir et s'engager qui ne me paraissent pas si éloignés. Des ouvrages existent, mais portent quasi-exclusivement sur des principes économiques de l'investissement. Face à cette difficulté, je me suis résolu à faire la distinction suivante :

- « s'investir » implique la notion de don de temps ;
- « s'engager » résonne davantage le don de soi.

Dans la suite de ma démarche, j'utiliserais donc les deux verbes pour parler des démarches des jeunes.

Lorsqu'un apprenti s'engage dans une association de son centre de formation, il entre dans un dispositif éducatif. Selon la définition de Zittoun (2013), « un dispositif est un assemblage intentionnel d'éléments hétérogènes (méthodes, actions publiques, instruments...) répartis spécifiquement en fonction d'une finalité attendue. » Pour ce qui concerne l'animation à l'association sportive, l'intention est de favoriser l'investissement des apprentis. L'Enseignement Agricole dispose de multiples dispositifs : l'ALESA (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis), les délégués, les éco-délégués, les maisons des lycéens, qui visent un même objectif, la mise en place de la citoyenneté. Pour sa part, l'extra-scolaire n'est pas en reste avec le service civique, des associations (sportives, culturels...), des maisons des jeunes et de la culture, des conseils municipaux, le parlement des enfants...

Depuis avril 2015, à la suite des attentats qui ont endeuillé la France depuis 2012, le gouvernement a décidé d'engager une « Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République : 100% citoyen. Le système éducatif a une place centrale que nous lui connaissons

dans la République et, à ce titre, il est au cœur des réponses que notre pays doit apporter à ces attaques. L'enseignement agricole s'inscrit pleinement dans cette mobilisation et contribue à sa mise en œuvre. Il s'associe aux actions annoncées par la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'issue des Assises de l'École et de ses partenaires. » L'enseignement est encore un peu plus porteur de cette « formation » à l'engagement citoyen des jeunes. Elle se doit de l'encourager et de le faciliter.

S'engager pour un jeune, c'est être autonome et reconnu, être une personne qui assume pleinement ses choix. Ce qui permet de se construire, de s'estimer soi-même, d'obtenir une reconnaissance sociale, de se relier au monde.

Qu'entend-on par s'investir dans une Association Sportive?

Selon l'enquête de l'IFOP sur l'évolution de l'engagement bénévole associatif de 2016 (Annexe 4), « 21% des 15-35 ans fréquentent une association sportive. » Le sport a de multiples vertus.

« Le sport peut être, pour les jeunes en difficulté, un lieu de socialisation par dépassement des différences, retournement des stigmates, réappropriation d'identités positives » (Dubar, 1996)

Un individu peut se « réinsérer » socialement en intégrant un groupe. Pour le cas d'un apprenti dans un CFA, l'investissement dans un groupe tel que l'association sportive, peut lui apporter la reconnaissance des autres apprenants, mais aussi celle des formateurs et de tous les acteurs de sa formation.

Il adhère alors à des modes de fonctionnement, des valeurs qui sont partagées par toute une communauté.

« Le club sportif est un espace de sociabilité. Il renforce les liens avec le groupe social, crée des réseaux de solidarité locale et de sentiments d'appartenance. » (Fates, 1993)

L'engagement n'est pas anodin, car il équivaut à une prise de risque à l'égard de soi-même, sa propre valeur étant mise en jeu. C'est aussi une voie pour s'affirmer comme individu autonome. Les différentes associations des jeunes de l'enseignement Agricole contribuent au passage d'une participation à un engagement. « Leur expérience d'engagement au cours de leur scolarité laisse des traces qui ont des effets sur leur rapport à l'engagement et leurs engagements futurs. » (Becquet, 2015)

Quelle motivation

L'apprentissage modifie le rythme de vie des apprentis avec l'alternance entre l'entreprise et le CFA. La relation, via un contrat de travail, un salaire, avec un employeur modifie la perception du système de formation. Parmi les motivations des apprentis, on retrouve :

- la motivation d'accomplissement : « plaisir, estime de soi, fierté. » (Weiner, 1986) ;
- la motivation d'affiliation, l'apprenti appartient à un collectif. Il met en œuvre des projets communs avec ses copains ;
- la motivation hédonique, il recherche « le plaisir, la nouveauté, la surprise, la complexité, l'incertitude » (Berlyne, 1960). Delignières (1993), ajoute à la recherche de plaisir, le défi personnel et la confrontation au risque.

Lorsqu'un apprenti décide de venir participer aux séances de l'AS, il peut faire cette démarche seul ou accompagné de camarades. Lors des premières séances, il se démarque alors du groupe classe qui ne participe pas et qui parfois cherche même à le détourner de cette ambition. Puis au fil des séances, si les conditions sont favorables, il découvre d'autres apprentis, un autre fonctionnement et intègre progressivement le collectif de l'AS. Il est alors connu pour son engagement par sa classe et reconnu par les membres de l'AS. Millon (1988), décrit ce phénomène ainsi : « Les apprentis passent d'un phénomène de marginalisation, quand ils décident de s'engager dans l'AS, à un sentiment plus profond d'appartenance sociale ».

3. L'engagement pour les jeunes

On entend dire que les jeunes ne s'engagent plus ou qu'ils ne sont plus investis comme avant. Il semble en effet que certains engagements ne trouvent plus les mêmes échos qu'il y a quelques décennies. C'est par exemple le cas de la politique en comparaison avec le sport. Les engagements de la population française évoluent et suivent des courants (congé payés, chômage, affaires, maladies, événements...). Les difficultés et autres rebondissements d'une vie font évoluer les façons d'agir d'un individu, ses centres d'intérêts, ses combats, ses passions... Il en est de même pour un apprenti souvent en pleine adolescence.

Dans l'enquête IFOP de 2010 à 2016, nous pouvons observer plus attentivement l'évolution de l'engagement bénévole associatif en France. Voici ce qu'elle montre :

- L'engagement des moins de 35 ans se consolide, après une très forte progression enregistrée en 2013 ; c'est d'ailleurs sur cette catégorie que la progression a été la plus forte sur les 6 dernières années
- l'importance du niveau de diplôme, sans être considérable, est réelle

| | 2010 | 2013 | 2016 | Evolution 2010/2016 |
|-----------|------------|------------|------------|------------------------|
| 15/35 ans | 2 500 000 | 3 300 000 | 3 341 000 | +33,6% |
| 36/64 ans | 5 000 000 | 5 500 000 | 6 064 000 | +21,3% |
| 65 ans + | 3 800 000 | 3 900 000 | 3 792 000 | -0,2% |
| Total | 11 300 000 | 12 700 000 | 13 197 000 | +16,8% |

Nous sommes loin de l'idée fautive que seuls les retraités sont des bénévoles.

En 2005, Richez observait déjà qu'un jeune sur deux de moins de 25 ans consacrait du temps volontaire ou bénévole à une action de solidarité nationale ou internationale, une action éducative, sportive, culturelle, sociale ou sanitaire.

Fort de ces constats, nous pouvons affirmer que les jeunes sont engagés et le domaine du sport en est un bon exemple : 25% des licenciés sont des jeunes. Cependant les jeunes s'engagent souvent de façon moins durable et plus distanciée. Il semble que cela soit dû à trois facteurs :

- Le manque de « confiance » que les adultes attribuent aux jeunes, leur énergie est encouragée mais leur sérieux est souvent remis en question. Selon Deval (2012), « nous adultes, nous ne les comprenons plus ou ne parvenons plus à les contrôler ». Zaffran

(2010), décrit même les adolescents « comme des êtres fatigués et fatigants, toujours prompts à prendre du bon temps. »

- Pour beaucoup de jeunes et les apprentis ne font pas exception, le temps leur fait défaut. Le temps scolaire et ses devoirs dépassent de loin les 35 heures hebdomadaires. C'est encore plus problématique avec l'alternance qui réduit considérablement le temps d'échange avec les formateurs et induit un plus grand besoin d'autonomie dans le travail personnel. L'adolescence ne laisse que peu de repos, plus particulièrement dans une société convertie au numérique, pour s'investir autant qu'ils le voudraient. Un adolescent a besoin de temps libre, pour son autonomie. L'importance pour les jeunes d'appartenir à un groupe, d'être avec leurs pairs, de passer du temps entre eux, sans adultes est vitale. L'adolescent a besoin de temps libre pour se construire, s'ennuyer, inventer, jouer. Les dimensions des temps scolaire, temps professionnel et temps de l'adolescent ne sont pas les mêmes. Un adolescent a également des difficultés à pouvoir se projeter dans le temps.
- Cette même période est souvent assujettie aux jugements, aux regards des autres sur soi. Cela peut aussi représenter un réel frein et causer de vrais blocages. La construction personnelle à cet âge, tout comme la prise de décision dépendent souvent de l'importance des pairs, tout comme la prise de décision. Un apprenti peut tout à fait s'interdire de participer à une activité parce qu'aux yeux de son groupe celle-ci ne répond pas à ses critères. Les choix personnels peuvent alors être considérablement influencés. Selon Pasquier (2005), « les lycéens sont structurés par le regard externe et les normes du groupe. Habités à un auditoire imposant, une absence d'intimité, ils sont en cours comme en récréation en perpétuelle représentation. » Il m'est déjà arrivé plusieurs fois d'entretenir des échanges avec un apprenti devant sa classe et que ceux-ci prennent une tournure tout à fait inattendue au regard des précédents que j'avais pu avoir avec lui individuellement. La crainte de perdre sa place au sein du groupe ou de ternir son image n'est pas à négliger dans les temps de négociations avec les apprentis.

Pour un formateur en CFA, il faut savoir garder une distance avec les représentations des apprentis. Il me paraît difficile d'être à la fois partenaire, dans l'accompagnement, et juge en créant une rupture avec eux. C'est pourquoi comme le dit Dubet (2004), « l'école doit s'efforcer d'armer les élèves d'une image positive d'eux-mêmes. » Il est primordial de savoir instaurer un espace d'échange et de proximité dans l'Association Sportive. C'est aussi parce que des liens différents « du monde scolaire » s'installent que l'investissement des apprentis grandit et se développe.

4. Développer sa citoyenneté

Distinguer les citoyens actifs exige de déterminer des critères permettant d'identifier et d'évaluer leur participation au sein de la collectivité.

La citoyenneté active se définit davantage par un mode de comportement civique et une participation à la vie de la cité que par un statut juridique lié à la nationalité ou à l'âge.

L'activité citoyenne peut s'inscrire dans un contexte professionnel, politique ou personnel avec une portée locale, régionale, nationale ou encore internationale.

La citoyenneté active s'inscrit dans une de ces trois valeurs fondamentales :

- La civilité : attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens, mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.
- Le civisme : consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- La solidarité : correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité.

Selon la conception du philosophe Ernest Renan (1882), une nation est un "plébiscite de tous les jours", c'est-à-dire que la volonté de vivre ensemble doit être sans cesse renouvelée. De ce point de vue, la citoyenneté, qui lie les nationaux d'un même pays, n'est jamais définitivement acquise et se construit au quotidien.

La citoyenneté est aussi une construction permanente car elle est un élément important d'intégration.

« L'EPS participe avec force et conviction à la formation du citoyen, non pas comme un luxe, un artifice, une concession à la mode et à l'air du temps, mais bien avec la conviction que cette citoyenneté est la condition et la conséquence des apprentissages réussis. » (Ubaldi & Philippon, 2003)

« S'engager c'est prendre position, prendre une responsabilité, avoir une ligne de conduite conforme aux textes et la tenir dans la durée. L'engagement participe à l'éducation de la démocratie. » (Gaillard, 2015)

« La formation qu'offre les associations de jeunes est une formation sur le plan professionnel, qui s'effectue de manière informelle grâce à la socialisation, où s'acquière diverses compétences :

- compétences dans l'expression à l'oral (échanger entre partenaires, savoir expliquer devant les autres une tactique, un échauffement ...)
- compétences d'encadrement : les responsabilités associatives permettent de coordonner des équipes
- compétences de contrôle de soi : augmenter la confiance en soi, savoir être diplomate, contrôler ses angoisses et ses ambitions, gérer une stratégie.

Les compétences professionnelles sont les acquis de leur expérience d'engagement que les apprentis pourront mobiliser dans le cadre du travail et qu'ils pourraient valoriser sur leur CV. »

« La formation professionnelle dont il est question est le fruit d'un travail invisible, car il agit de manière non perceptible sur les carrières professionnelles. » (Simonet-Cusset, 2004). Ce bénévolat agit sur les carrières, car valorisable sur le marché du travail et participe aussi à la construction d'un idéal de soi au travail. » Cette transformation de compétences, cette construction de soi se fait sur un laps de temps très court.

La socialisation professionnelle a ses propres marqueurs, elle entraîne ses propres transformations identitaires. La construction identitaire prend une importance particulière dans le champ du travail, de l'emploi et de la formation. » (Dubar, 1996)

L'identité est perçue comme un produit de socialisations successives. La socialisation peut être perçue comme une construction de l'identité individuelle (identité pour soi) et comme fondement de l'ordre social (identité pour autrui).

L'engagement associatif contribue également au développement de qualités et de compétences personnelles, on entend par là l'émancipation et l'épanouissement personnel. « Par les outils de formation qui en est faite, les engagements des jeunes générations peuvent apporter un élément de réponse à un problème qui concerne les jeunes, celui de l'insertion professionnelle. Face à l'incertitude des jeunes en ce domaine, il semblerait cohérent que les compétences acquises dans le cadre associatif soient reconnues plus largement, pour commencer par le monde associatif, qui connaît une crise de son secteur dirigeant. » (Lenzi, 2015)

Partie 3:

Mise en œuvre opérationnelle de la recherche

1. Méthodologie : une enquête qualitative

Deux CFA Agricole à formations multiples (45/41)

C'est au sein de deux Centre de Formation Agricole Départementaux que l'enquête a été réalisée (Annexe 5). Les deux établissements se situent en zone périurbaine, l'un à Bellegarde dans le Loiret (45), l'autre à Blois dans le Loir-et-Cher (41).

L'établissement du 45 fonctionne seul, tandis que celui du 41, partage ses infrastructures avec un Lycée Professionnel. Les deux établissements sont, au fil des années, devenus des établissements prisés par les parents et les Maîtres d'apprentissage du territoire Régional.

Les formations proposées vont des DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) au BTSA, en passant par le CAPa, le Bac pro et le Brevet Professionnel. Les filières proposées sont multiples : productions agricoles, productions végétales, forêt, aménagements paysagers, productions horticolas, laboratoire contrôle qualité, technico-commercial.

Le CFA de Bellegarde compte 350 apprentis et celui de Blois 170 avec une grande majorité de garçons. Près de 70% sont internes. Ces deux établissements situés en ville ou à sa proximité sont des incontournables pour de nombreuses familles du milieu agricole.

Les associations sportives, de ces deux établissements, sont adhérentes de l'Association Nationale pour le Développement de Sport en Apprentissage (ANDSA). Depuis plus de 20 ans, elle permet à de nombreux jeunes apprentis de pratiquer une activité sportive et de s'approprier les valeurs du sport qui sont proches des valeurs communes aux entreprises (à caractère artisanal). Elle organise environ 25 tournois par an, où ils pratiquent : rugby, football, handball, badminton, athlétisme, biathlon, tennis de table, musculation, cross fit... Elle a pour objectif :

- La valorisation de l'apprentissage,
- La promotion du sport dans l'apprentissage,
- La considération du sport comme outil d'insertion et de cohésion sociale.

Les contrastes de ces établissements reposent sur : les origines des jeunes (urbains-ruraux), la variété de leurs formations, leurs activités extra-scolaires (pêche, chasse, football, rugby, musique...) ou encore les interactions avec d'autres apprenants (Blois apprentis/élèves, Bellegarde apprentis/apprentis).

C'est donc dans ce cadre que j'ai réalisé mon enquête, réalisant des entretiens semi-directifs (descriptif de la méthode d'entretien dans la sous-partie suivante). Cette méthodologie répond à un souci de stratégie d'ensemble.

L'enquête a été bâtie avec la préoccupation d'une cohérence entre les entretiens et le questionnaire. La démarche exploratoire des deux premiers entretiens est une étape qui a précédé la suite de l'enquête. Un petit questionnaire a ensuite permis de formaliser des liens entre les parcours des enquêtés et certaines hypothèses. Les discours des jeunes ont été alors très riches de sincérité et d'enseignement. Le questionnaire est venu en appui des entretiens, il

a permis de chiffrer et d'étayer certaines suppositions. Dans le cadre de cette enquête les deux méthodes sont complémentaires.

Des entretiens :

Mon ambition est de comprendre le point de vue des apprentis. Leur donner la parole, les entendre. La méthode consiste à recueillir un corpus de témoignages, d'énoncés, de données, selon quatre thèmes :

- la motivation,
- les difficultés,
- les formes d'engagement,
- les liens avec le parcours de formation.

J'ai choisi ces thèmes, avec l'aide de mon expérience. Lorsque j'ai débuté mon travail réflexif, j'ai réalisé des cartes heuristiques (schémas reflétant ma pensée) et ce sont les éléments qui revenaient le plus souvent dans mes associations d'idées. Ensuite, j'ai préparé des questions qui s'y rapportaient pour m'aider lors de mes entretiens. (Annexe 6, 7)

L'objectif est d'en retirer des éléments qui permettent de rendre compte de l'ensemble, pour ensuite en tirer des conclusions. Je m'inscris là dans une approche inductive. Cette démarche part d'observations et mène à une hypothèse ou un modèle scientifique. Il s'agit donc « d'une généralisation à une classe d'objets ce qui a été observé sur quelques cas particuliers. » (Mouchot, 2003)

Selon moi, dans le cas de cette enquête, la position neutre de l'approche inductive permet de mieux percevoir la façon dont les jeunes envisagent l'engagement, l'investissement, le vivant, en fonction de leur histoire, de leurs expériences, de leur condition d'apprenti en alternance. De par ma fonction (formateur), le dialogue avec les jeunes est extrêmement intéressant et constructif. Il permet de se rencontrer réellement, de se comprendre. En réalisant des entretiens semi-directifs, on se laisse la possibilité de « déborder », d'aborder des sujets que l'on n'aurait pas imaginé lors de la préparation (Annexe 6). « L'entretien est la méthode la plus adaptée pour recueillir le sens subjectivement visé. » (Weber & Béaud, 2010). Il permet de mettre en lumière le sens que donnent les acteurs à leurs pratiques.

J'ai souhaité travailler sur deux CFA pour diminuer l'influence que peut avoir un enseignant particulier lors de ces moments de proximité qu'induit l'association sportive. Je reviendrais sur ce point plus loin. J'ai donc réalisé des entretiens auprès d'apprentis de deux CFAAD, méthode qui me paraissait la plus appropriée pour atteindre mes objectifs.

Un recueil d'informations et une question réservée aux collègues de la discipline

Le recueil d'informations est né de l'idée de faire ou non des liens entre des éléments des entretiens et des caractéristiques des interviewés (âge, sexe, formation, diplôme, situation professionnelle). Chaque interviewé présente avec les autres à la fois des similitudes mais aussi des différences qui participent à un certain nombre de leurs réponses. Le recueil d'information doit nous permettre de mettre en relief certaines analogies.

Malgré certaines contraintes de mon étude que j'exposerai par la suite, j'ai tout de même voulu vérifier l'un des arguments de mes interviewés qui repose sur « la relation particulière » ressentie avec le formateur EPS dans le cadre de l'AS. Pour cela, j'ai posé une

question à six collègues de la discipline afin d'observer leur idée de ce moment particulier de l'enseignement : « Que doit-on faire pour dynamiser une AS ? »

2. Le traitement des données

Comme je l'expliquais un peu plus haut, l'enquête est constituée d'une méthode de recueil de données : des entretiens semi-directifs avec une approche inductive et un recueil d'information qui permet de préciser les précédents résultats. Les deux méthodes ont été employées dans un souci de stratégie d'ensemble et sont complémentaires. Je vais maintenant détailler la façon dont j'ai procédé pour chacune des étapes.

J'ai tout d'abord réalisé un guide d'entretien. Il contenait une identification anonyme de l'enquête, une consigne, une liste de thèmes à aborder, une zone de prise de notes et un court recueil d'information portant sur le profil général de l'enquêté.

Je me suis alors interrogé sur la façon dont j'allais aborder les apprentis pour mener ces entretiens.

J'ai procédé différemment selon les établissements :

- Pour les apprentis de Blois, j'ai fait le choix d'entrer en contact avec eux en dehors des heures de cours, aux pauses, après le déjeuner, à des moments où nous avons le temps pour que je leur présente ma démarche. J'ai privilégié des apprentis fréquentant depuis au moins deux ans l'Association Sportive, afin que les données recueillies s'appuient sur une réelle expérience.
- Pour les apprentis de Bellegarde, la distance a beaucoup influencé ma démarche. J'ai ainsi mis à contribution mon collègue EPS. Je lui ai demandé d'organiser nos rencontres. Je lui ai demandé de m'aider à rencontrer des apprentis reconnus comme engagés dans l'AS de leur CFA. J'ai toutefois pris des précautions en limitant au minimum les informations sur mon travail pour qu'il ne les « influence » pas dans leurs réponses. J'ai ainsi tenté de limiter d'éventuels parasitages à ma démarche. Les interviews ont eu lieu pendant des cours avec l'accord de la direction et de l'enseignant concerné.

Dans les deux cas, les jeunes se sont montrés intéressés et volontaires pour participer aux interviews.

Sur les six entretiens réalisés, j'ai réussi à rencontrer un apprenti de chacune des filières présentes sur les deux CFA. J'ai également tenu à ce que les différents sexes soient représentés comme ils le sont en formation, soit deux filles et quatre garçons. Parmi les sujets interrogés, un apprenti de Brevet Professionnel, deux apprentis de Terminale Baccalauréat, un BTS, deux anciens apprentis.

Les jeunes avec lesquels je me suis entretenu m'ont tous donné de leur temps, volontairement.

J'ai effectué un premier entretien « test », puis j'ai pu les multiplier. Ils ont duré de 45 minutes à 1h20. Ils ont eu lieu dans des salles de cours, à chaque fois déterminées en accord avec l'enquêté (toujours à la recherche d'un espace calme où nous pouvions ne pas être

dérangés). Ces entretiens sont anonymes. De façon à préserver leur anonymat, j'ai changé leurs prénoms selon un code qui m'est propre. Ils ne peuvent donc pas être identifiés lorsque je ferais appel à leurs réponses.

Pendant que nous échangeons, avec l'accord des interviewés, j'effectuais un enregistrement sonore en plus de ma prise de note, enregistrement que j'ai ensuite retranscrit intégralement. Chaque entretien a ensuite fait l'objet dans une grille d'analyse (Annexe 8 et 9) afin de hiérarchiser les différents éléments. Pendant nos échanges, je notais les moments que j'identifiais comme répondant à certains de mes thèmes. J'ai ainsi gagné en efficacité pour le dépouillement de mes résultats et la mise en place de ma grille d'analyse. J'ai constitué celle-ci en partant des termes qui se rapprochaient du mot engagement, cela m'a permis de cerner les modes d'entrée à l'AS. J'ai également cherché à distinguer l'utilisation des « nous, je, ils... », afin d'observer qui était impliqué, qui servait de référent. Un troisième temps a été consacré à l'observation du climat, favorable/défavorable, les limites. Je me suis aussi intéressé à la recherche, à l'intérêt pour leur construction personnelle et professionnelle, qu'avait pour eux cette participation à l'AS.

Les Limites

Pour mettre en place une méthodologie de recueil et de traitement de l'information, je me suis servi de l'ouvrage de Sauvayre (2013). Le délai qui m'était imposé pour réaliser cette étude étant relativement court, j'ai opté pour des entretiens semi-directifs d'environ une heure conclus par un court questionnaire sur le parcours de l'apprenti interrogé.

J'ai ensuite déterminé mon échantillon (multi-site, multi-filière, d'âge et de sexe différents, apprentis et anciens apprentis, mais qui jouent ou ont tous joué un rôle dans « leur » AS).

Afin de faire face à de nouvelles contraintes dans mes démarches, comme la distance, la disponibilité des sujets, ma capacité à mener à bien mes entretiens et à les exploiter, j'ai réduit mon nombre d'enquêtés à six en accord avec mon tuteur de mémoire. Je me suis entretenu avec des apprenti(e)s qui sont dans l'établissement depuis au minimum 2 ans jusqu'à 7 ans. Cette particularité me paraît être une valeur ajoutée dans la connaissance des fonctionnements de leur CFA et de leur AS. Elle offre aussi la possibilité d'explorer l'existant et les manques... Cependant elle présente plusieurs inconvénients :

- elle influence le profil de mon corpus et induit certaines réponses
- elle exclut les nouveaux arrivants et ne permet pas d'aborder des attentes nouvelles. Cet échantillonnage exclut de fait l'avis des apprentis qui ne participent pas à l'AS pour de multiples raisons : activités non attractives, manque d'engagement car risque de conflit avec les apprentis déjà présents, horaires et lieux des séances inadaptés avec leurs possibilités...

Partie 4:

S'investir selon des jeunes d'un CFAAD, un exemple avec l'AS

L'investissement, l'engagement, définitions spontanées

Ces rencontres m'ont permis de réunir de nombreux éléments concernant les modes d'engagement, les degrés d'investissement, les motivations d'une telle démarche, leurs conséquences... Différentes sources de motivations sont donc apparues: envie d'échanger, de faire partie d'un groupe, l'envie de bien être, l'envie de s'échapper des cours, le besoin de renforcement musculaire à des fins professionnelles, l'envie de compétition, la recherche de reconnaissance de ses pairs et de l'institution, mais aussi l'envie de donner une image dynamique-positif de son établissement.

Lors de certains entretiens on m'a parlé de réciprocité, de fierté, de retour logique envers son établissement de formation. La relation avec l'adulte et plus particulièrement le formateur d'EPS a également été mise en avant. Il semble que ce soit une des raisons du degré de leur implication dans l'AS. Les rassemblements en petit groupe permettraient des échanges privilégiés sur la vie personnelle, professionnelle et citoyenne. Une autre forme de reconnaissance des institutions représentées par ce référent du CFA.

Les facettes de l'engagement

L'engagement dans l'AS répond à plusieurs « modes » de consommation de l'activité physique. Certains recherchent la compétition. Ils ont besoin de se confronter à d'autres apprentis. Selon Béatrice, « en entreprise c'est pareil, il faut être compétitif. On nous donne des objectifs à atteindre, c'est pour que l'entreprise ait de bons résultats. » Cela peut prendre des formes individuelles, on parle de défi personnel, mais aussi des formes collectives où apparaissent des projets communs, où l'on cherche à être reconnu par les autres. « Lorsque je m'engage, je veux aller au bout pour le groupe mais aussi me pour prouver à moi-même et aux autres. » « J'ai l'habitude d'établir et d'atteindre des objectifs. Que ce soit dans ma vie personnelle, ma vie sportive et ma vie professionnelle. » Pour Antoine, « ma participation à l'AS me permet de retrouver les copains et de partager des moments avec eux. On se motive ensemble. »

D'autres viennent pour l'initiation à de nouvelles activités, par curiosité et envie de changement, c'est le cas d'Antoine : « Lorsque l'on a commencé le cross-fit, j'ai vite vu ce que ça pouvait m'apporter pour mon métier. Depuis je continue à pratiquer chez moi en plus.»

Enfin d'autres intègrent les associations sportives pour l'encadrement. Ils souhaitent faire reconnaître leurs connaissances et compétences en guidant les autres lors de compétitions. « Je pratique depuis plus de dix ans le foot en club, c'est pour cela que je veux jouer dans l'équipe du CFA. J'aime bien partager avec les autres. C'est l'occasion de jouer différemment aussi » pour Cédric.

Les conditions favorables

L'association sportive dispose de lieux propices au partage. Ce hors temps scolaire n'est pas « évalué ». Ils ont le droit à l'erreur. Ces moments appartiennent à l'apprenant. Le formateur met en place des situations, anime des séances, propose des activités le plus souvent sportives, mais c'est l'apprenant qui est au cœur de ce dispositif. C'est l'apprenti qui fait de l'heure du lundi soir un moment d'entraînement, de détente, de discussion... Il n'y a alors plus de rapport apprenti-formateur. Un climat de complicité, de partage, voire de confiance s'installe. Grâce à ces interactions, les apprentis prennent confiance en eux. Pour David : « Moi, je ne suis pas coureur, mon sport c'est le foot. Mais le prof m'a dit de venir participer aux cross et j'ai bien aimé. Comme j'ai eu des résultats et que je m'entends bien avec les autres, je continue. » C'est par cet accompagnement que les jeunes repoussent leurs limites et prennent confiance en eux. Comme ils y prennent plaisir, cela accroît leur envie et ils finissent par croire que tout est possible.

Plusieurs temps dans la semaine peuvent ainsi être aménagés. Ils permettent une liberté supplémentaire dans l'investissement, tout comme une multiplicité des activités. Les infrastructures et le matériel du CFA sont également réservés à ces moments. Des équipements spécifiques (ballons, maillots...) sont mis à disposition pour distinguer ces apprentis « particuliers ». C'est un moyen supplémentaire de les mettre en valeur, et de les accompagner dans leur engagement pour représenter leur établissement de formation. Selon David : « On discute beaucoup avec le formateur d'EPS sur les compétitions à venir. On essaye de mettre une stratégie en place. C'est important, comme ça on a un but. »

La reconnaissance de la communauté éducative pour l'investissement de ces jeunes va jusqu'à l'aménagement des heures de cours. Un apprenti se doit par le code du travail de suivre 35 heures durant sa formation au CFA. Les formateurs, avec l'accord de leur direction, permettent à ces « représentants » de se soustraire aux cours sous conditions (rattrapage). Mais ils contribuent ainsi à la bonne constitution des équipes du CFA. Leur intégration dans le dispositif (équipe du CFA qui participe aux compétitions de l'ANDSA) est un atout majeur pour l'investissement des apprentis. Il arrive même parfois que l'organisation de certaines évaluations tienne compte des dates des compétitions. « Ce qui est bien avec l'AS c'est que l'on est suivi. Le formateur nous prépare au mieux avec l'alternance. On sait ce qu'il faut faire pour participer. Pour le rugby, il y a des entraînements toutes les semaines. Si on n'y va pas, on ne peut pas faire partie de l'équipe. On le sait c'est comme ça. » Fabrice
Pour les apprentis, comme pour tout citoyen, les droits et les devoirs donnent un cadre. Ils s'habituent à évoluer avec. Cela contribue à leurs donner confiance dans le monde professionnel et dans leur formation.

Les obstacles perçus

Tous ces éléments positifs, ne doivent cependant pas nous leurrer. L'espace de ce temps hors-classe est restreint. Les difficultés de mise en place sont nombreuses. L'apprenti tiraillé entre l'entreprise et son CFA n'a que peu d'heures de préparation pour les compétitions. Pour Fabrice : « C'est pas facile de constituer des équipes. Des fois on arrive sur la compétition on en connaît que la moitié. » Les séances d'entraînements sont également

aléatoires selon la météo, la présence des autres apprentis (nombre limité dans une petite structure).

Si l'on regarde la répartition du temps chez les apprentis, on se rend compte qu'une partie est consacrée à « l'école (devoirs, transport) », une autre tout aussi importante à l'entreprise et à des temps de loisir de registre institutionnel ou parental plutôt ressentis comme une obligation. Les adolescents seraient donc soumis à une pression de l'apprentissage de tous les instants à laquelle ils souhaiteraient s'échapper par l'engagement dans les temps en hors classe notamment.

L'obligation des 35 heures de cours limite le temps dédié à l'ANDSA contrairement aux élèves qui disposent d'une séance hebdomadaire de trois heures les mercredis après-midi pour l'UNSS. Ce détail amène souvent les plus motivés à manger une « gamelle » ou à sauter un repas pour être présent à l'entraînement organisé entre les cours à l'heure des repas. Pour Cédric, « je n'ai pas le permis alors pour la séance de musculation du lundi soir j'ai besoin de trouver quelqu'un pour me ramener chez moi. Selon les semaines je n'y arrive pas toujours. » C'est là que l'on peut parler d'engagement et d'investissement.

Une autre difficulté est le besoin de l'accord du Maître d'Apprentissage pour participer aux compétitions lorsque l'apprenti est en entreprise. Celui-ci est souvent soumis à condition (heures supplémentaires, congés, journée sans solde, perte de salaire). « Mon MA, c'est mon père. Je n'ai pas de soucis, quand je lui demande il me dit toujours oui. » Antoine A contrario, pour Cédric, « mon MA il m'a déjà prévenu que je peux faire mon foot le weekend ou du sport au CFA, mais il ne faut pas que je me blesse, parce que là ça pourrait être la porte. » Les conséquences d'une pratique sportive peuvent en effet également être une blessure. Dans le cadre du travail, on parle d'arrêt de travail, ce qui pénalise l'entreprise par rapport à sa planification de travail et rend réticent les entreprises à « libérer » leur apprenti, avant tout salarié. Cela peut subitement devenir néfaste pour de saines relations professionnelles.

Pourquoi s'investir dans ce contexte particulier? (Alternance)

Faire partie de l'AS, c'est officialiser un peu plus son appartenance à un établissement de formation. C'est une volonté de représentation, de partage, un moyen d'être reconnu par les autres apprenants, mais aussi par toute la communauté éducative et professionnelle. Selon Cédric: « On veut donner une bonne image de nous. Tout le monde s'implique, tout le monde joue le jeu. On veut montrer nos capacités. »

Il y a la satisfaction de voir son nom dans la presse, une photo sur le panneau de l'AS, mais c'est aussi se sentir suivi dans sa progression. A cet investissement, résonne le besoin de découvrir et/ou de prolonger les quelques semaines de formation en pratiquant des activités qui les stimulent tout en faisant partie d'un système élaboré (formateurs, maître d'apprentissage, apprentis...)

Certains besoins physiques spécifiques à l'accomplissement de certaines tâches professionnelles amènent les apprentis à la pratique d'activités physiques. La musculation, tout comme les sports collectifs sont souvent préconisés par les maîtres d'apprentissage.

L'apprenti en s'engageant dans ces activités à l'AS répond aux attentes du monde professionnel, à son besoin de reconnaissance dans son centre et à son épanouissement personnel. Pour Antoine: « Mon MA m'en a parlé dès qu'il m'a embauché. Il voulait que je fasse de la musculation. C'est vrai que ça aide pour un agriculteur. »

L'importance de l'identité collective

On retrouve une forme de motivation au fait de jouer entre eux, entre apprentis d'une même filière. Cela permet de stabiliser une réputation, c'est particulièrement vrai pour la pratique du rugby pour les aménagements paysagers. Cela résonne avec la représentation de pénibilité et de force de la profession. « Seule cette formation permet l'accès à cette activité dans notre établissement » pour Cédric. Ils ont du mal à accepter que d'autres les rejoigne (agriculteur, horticulteur, laboratoire) à moins qu'ils n'apportent de façon non discutable une plus-value au groupe. Ces apprentis sont alors intégrés, il est alors moins question de leur filière que de leurs qualités intrinsèques dans le jeu. Cédric, me parle d'un apprenti au physique peu préparé à l'affrontement d'une activité de combat mais qui savait jouer avec sa vitesse et un sens de l'évitement qui le rendait redoutable. « Toute l'équipe comptait sur ses qualités et l'avait intégré alors qu'il faisait du rempotage toute l'année, un Horti quoi. »

La tenue de l'équipe, cet « uniforme », représente beaucoup pour eux. Au CFA 41, le logo c'est une plante carnivore, elle regroupe les différentes filières. D'après Eugénie, « c'est un symbole pour nous. Sur certaines compétitions, les autres nous appellent les fleuristes. Ça nous énerve au début et puis ensuite ça nous resserre et là c'est plus pareil. »

L'évolution selon l'âge

Plus le temps passé au CFA est important (de 3 à 7 ans pour mes entretiens), plus j'ai relevé un attachement important à défendre et à représenter leur établissement. Pour Béatrice, « c'est une fierté de représenter son CFA. On partage des valeurs, des convictions. » Les nouveaux Bac pro semblent à la recherche d'activités nouvelles. Ils viennent pour voir. Si l'ambiance est bonne, alors ils reviennent. Par la suite, ils vont mettre en place des liens, créer leur réseau, jusqu'à faire partie d'une amicale des anciens. C'est l'évolution de l'engagement.

Les activités traditionnelles des établissements sont portées par les formateurs d'EPS. Par exemple, le rugby pour le CFAAD 45, avec des clubs de proximité correspond aux valeurs de jeunes agriculteurs et forestiers. Tandis que dans le CFAAD 41, une tradition de cross impulsée depuis plus d'une dizaine d'année continue à s'entretenir. Les « nouveaux » veulent se confronter aux « anciens ». Ils veulent à leur tour contribuer à la réputation de leur nouvel établissement. « Le cross ça m'a plu, mais j'ai attendu pour le gagner. Il y avait des gars qui couraient mieux que moi, mais j'ai fini par avoir ma chance. » Fabrice

Le besoin de reconnaissance

La mémoire de mes interviewés masculins s'est attachée à expliquer les « caractéristiques indispensables » pour la pratique d'une « activité secondaire » dans notre région par rapport au football, celle du rugby. Ils ont ainsi fait référence à plusieurs reprises au fait « d'avoir le physique ou non pour cette activité. » Cela reprend la théorie de Bourdieu (1997), où « c'est en fait tout leur « hexis corporelle » qui est en jeu. Hexis qui est à la fois le

produit social d'un apprentissage corporel sportif (football, boxe, athlétisme, chasse...) durant leur enfance et leur adolescence, et celui d'un intellectuel. »

Comme nous l'avons vu précédemment, l'apprenti en alternance a du mal à déterminer sa situation. Son engagement dans les associations, les concours de son établissement contribue à le faire connaître et reconnaître par toute la communauté éducative. Pour Antoine, « cela crée une proximité avec les formateurs EPS, mais il y a aussi des échanges différents avec les autres formateurs. »

Pour les deux apprenties interviewées, c'est l'appartenance à un groupe qui domine. Pour Béatrice: « Quand je m'engage, je veux aller au bout pour le groupe mais aussi pour me prouver à moi-même. On apporte tous nos particularités, c'est comme cela que l'on représente le CFA. » « Lors des déplacements, il n'y a plus de formateurs, d'ailleurs on ne dit plus Monsieur ou Madame, mais on se tutoie. Ils nous aident à faire de notre mieux et on veut montrer de quoi on est capable. Pour moi c'est comme ça dans la vie, il faut se battre. »

Sur le site de Blois, j'ai noté une particularité concernant les rapports apprentis-lycéens. Comme je l'ai expliqué précédemment, la particularité de ce site réside dans le partage des lieux entre deux publics d'apprenants : lycéens et apprentis. Deux interviewés m'ont ainsi expliqué que l'AS leur permettait de valoriser leurs capacités aux yeux des scolaires avec lesquels ils n'ont que peu de relation. L'affichage des résultats sur le panneau de l'AS, ainsi que les articles de presse et les photos sur le site internet de l'établissement contribuent à faire connaître l'actualité de l'AS et ses acteurs. Cette forme de corporatisme est à souligner car elle révèle pour moi une sorte de fragilité dans l'intégration des apprentis dans leur structure de formation. Ils ont besoin d'en faire plus pour « exister » dans un lieu qu'ils ne fréquentent que partiellement.

La promotion de son établissement (CFA)

Si l'on croise les résultats sportifs, scolaires et professionnels, on peut observer en filigrane d'autres éléments qui ont une influence sur la formation.

La dynamique de groupe, qui donne une image positive de l'établissement, contribue au recrutement dans la structure.

Extraits de l'interview de David : « J'ai choisi mon établissement en regardant plusieurs sites où ma formation se tenait et j'ai rencontré les formateurs d'EPS dans le cadre de la journée porte ouverte. C'est cette discussion qui a déterminé mon choix d'établissement. » « L'ambiance lors des sorties sportives et l'organisation de concours professionnels m'ont donné l'envie de poursuivre dans mes études. »

Les résultats sont présentés et commentés lors des Conseils de perfectionnement et autres réunions en lien avec le Conseil Régional.

J'ai également relevé une interaction supplémentaire avec le monde professionnel, par la mise en avant du salarié : « Mon MA me demande comment s'est passée la compétition. » « Lorsque je lui demande la possibilité de m'absenter, on échange sur ma motivation et aussi sur nos ambitions. »

La parution des résultats dans les journaux, ainsi que dans les outils de communication du CFA, peuvent conduire l'entreprise après affichage dans sa structure à organiser « un pot » de félicitation par exemple.

C'est ainsi que Chaix (1993) résume la formation par alternance: « l'apprenti fait le MA, le MA fait l'apprenti. On joue le jeu à deux. »

Une école de vie

D'après mes entretiens, de nombreuses valeurs sont présentes à l'AS. Ces moments d'échanges et de rencontres sont fertiles pour l'entraide face à l'adversité. Les émotions lors des défaites et des victoires sont le ciment des relations inter apprentis. D'après David, «A l'AS, j'y rencontre des apprentis d'autres classes, à qui je n'aurais jamais parlé. Puis après les compétitions, j'aime bien les retrouver et discuter avec eux sur ce qu'ils ont fait depuis. Avec certains on se retrouve même en dehors des cours. » Lors de mes entretiens j'ai évoqué avec eux leurs diverses expériences à l'AS. Certains m'ont décrit leur parcours sur une ou plusieurs années de formation, comme pour m'expliquer comment ils se sont construits (partage, tristesse, joie, solidarité, amitié). Béatrice: « Lorsque l'on ne fait pas la sortie, j'aime bien en discuter avec les copains pour savoir comment ils voient la compétition et après comment ils l'ont vécu. J'apprends aussi pour moi et puis comme ça on s'entraide. » « On partage aussi les photos. »

Si spontanément, la réponse à la question, que t'apporte l'AS est très souvent « la possibilité de se dépenser. » Il semble qu'il serait vraiment réducteur de s'en tenir là. Une activité physique professionnelle sollicite l'organisme. C'est pourquoi il est important de « préparer » son corps pour y répondre sans le mettre en danger inutilement, par exemple lors de port de charge ou de manipulations répétitives. Parmi les contributions de l'AS, la pratique physique en plus des cours d'EPS, permet d'améliorer la santé en renforçant les organismes et de lutter contre les problèmes de posture (lombalgie).

La pratique en compétition, développe la volonté et permet aux apprentis de mieux appréhender les situations sous tension en entreprise et certains conflits. Lorsque l'on est habitué à la tension de la compétition, on résiste mieux au stress. Cela peut être un atout important au moment de passer ses examens.

La pratique d'activité physique et l'apprentissage de la vie associative, dans le cadre de l'AS contribuent à créer du lien social. Des valeurs éducatives sont alors transmises entre le formateur d'EPS et ses « sportifs » qui contribuent à l'éducation à la citoyenneté.

La particularité des interactions avec le formateur EPS

Selon David, « Quand on parle avec lui c'est pas pareil. »

Il semble que le fait de travailler avec des groupes réduits, que les apprentis soient volontaires, contribuent à instaurer un climat propice aux échanges. Ces moments privilégiés permettent de revaloriser les apprentis, de leur donner certaines clés pour mieux réussir et ainsi lutter contre l'échec scolaire. Il ne faut toutefois pas se tromper, car les adolescents sont un public à la fois sensible, mais qui a également sa sensibilité. Dolto (1989) écrivait : « Les homards, quand ils changent de carapace, perdent d'abord l'ancienne et restent sans défense, le

temps d'en fabriquer une nouvelle. Pendant ce temps-là, ils sont très en danger. Pour les adolescents, c'est un peu la même chose. »

Le rapport au corps en EPS et à l'AS est particulier. Hébrard (1993) disait : « L'EPS est une discipline à part entière et entièrement à part. » Le formateur EPS dans sa fonction d'animateur d'AS peut tout à la fois développer le goût de l'effort, de l'autonomie mais aussi permettre de développer une culture d'équipe, donc entreprendre une éducation citoyenne.

L'interaction avec le monde du travail

L'intérêt pour le sport pour un apprenti est souvent le prolongement de sa culture d'entreprise. Il s'avère que bon nombre d'apprentis lors de mes entretiens ont déclaré pratiquer à l'AS pour être plus « performants » au travail. Il est notoire lors de nos visites chez les Maîtres d'Apprentissage, de les entendre regretter que leur apprenti ne soit pas plus physique ; ou que leur profession exige des capacités physiques élevées et particulières. L'effort physique, la relation aux autres, la gestion du stress... sont autant de d'atouts pour un ouvrier au travail. « Ma pratique sportive permet de m'aguerrir pour le métier. » Cédric

Cependant si cette pratique est une plus-value professionnelle, elle n'est pas sans une part de réticence de l'employeur qui appréhende les arrêts de travail et la perte de rendement. « Mon précédent MA m'avait prévenu, il fallait que j'évite les Arrêts de Travail, sinon je risquais un licenciement. » Cédric

Le rôle de l'AS pour l'entreprise et la vision du Maître d'apprentissage

Sur ce point, il aurait été utile de mettre en place des entretiens avec les MA des apprentis interviewés. Cela aurait permis d'observer leurs visions mais aussi de les confronter avec le ressenti de leur apprenti. L'agenda des entreprises est chargé et ne m'a pas permis de le mettre en place. Néanmoins, avec ma modeste expérience professionnelle, j'ai déjà de nombreuses fois conversé avec eux sur le sujet lors de mes visites annuelles.

Leur vision du sport et particulièrement de l'AS au CFA est controversée. Nombreux sont ceux qui demandent à leur apprenti de pratiquer un sport, surtout lorsqu'il entre en apprentissage. Ils justifient cela par un besoin de gagner en résistance et en force musculaire afin d'accomplir les nombreuses tâches professionnelles qu'ils découvrent. Par la suite leurs avis divergent. Pour certains, le sport n'est qu'une distraction inutile voir risquée pour leur travail. Pour d'autres, ils n'y voient pas d'inconvénient et l'encouragent. Ceci est encore plus criant pour les collectivités. Certains MA utilisent cette passion pour échanger et créer une « proximité » dans leur relation professionnelle.

Malgré tout, les apports de l'AS restent superflus pour certains adultes passés maître d'apprentissage. Est-ce due à une évolution des objectifs de l'enseignement de l'éducation physique passée du sport à la formation de la citoyenneté ? Ou bien, à une fracture entre ce que le monde professionnel reconnaît comme utile et ce qui pour lui est du domaine du loisir ? Le MA est le dernier décideur lorsqu'il s'agit de la participation, de son salarié à une compétition de l'ANDSA. De la relation qu'il entretient avec son apprenti, avec le CFA, de sa vision de l'intérêt de l'AS dépend en partie l'intégration du jeune dans une dynamique de

formation. Il peut ainsi y avoir des situations particulièrement délicates, où un adolescent qui s'intègre convenablement en entreprise et au CFA, n'est pas autorisé à participer à l'AS. Cette mise à l'écart par le monde des adultes sans véritable justification est difficile à vivre et conduit parfois à une défiance progressive de l'apprenti aussi bien au CFA qu'en entreprise.

Les points de convergence

Après ces six rencontres, j'ai repéré de nombreuses similitudes dans leurs réponses. L'engagement à l'AS est une démarche volontaire. Le sentiment de liberté au sein de leur pratique est omniprésent. Leur vécu, entre 3 et 7 ans au sein du CFA, permet une vision d'ensemble de l'organisation hors classe, à côté de l'alternance.

Ils cherchent tous à « bien faire, à faire de leur mieux. » Ils veulent « représenter le CFA », participer à donner une bonne image du CFA. Au-delà de leur participation, un sentiment de devoir à accomplir, de « fierté » est omniprésent. Cela malgré bon nombre de difficultés organisationnelles qu'ils ont identifiés, mais auxquelles ils ne trouvent pas forcément de solution. Alors ils font avec, ils s'adaptent tout comme ils le font avec un mode de formation complexe.

Le partage, la reconnaissance, l'appartenance au groupe sont des sentiments forts dans leurs discours. Ils permettent une meilleure estime de soi par la reconnaissance de leurs pairs. Pour les plus anciens, à travers leurs expériences, ils disent avoir appris à « aller plus loin, à aller de l'avant. » « Ce sont des expériences enrichissantes » qui leurs ont permis de se projeter dans le futur pour la recherche d'un emploi, la poursuite d'étude. Ils ont semble-t-il gagné en autonomie, en confiance. Leur implication dans une amicale des anciens révèle une envie d'aider à leur tour les jeunes apprentis dans leur parcours, une volonté de transmettre des savoirs et des savoirs êtres dans lesquels ils croient et se retrouvent. Nous parlons ici de solidarité. La valorisation passe par la reconnaissance et par un savant dosage entre humilité et ambition à la fois. C'est grâce à ce processus que peut se construire la citoyenneté des apprentis et des salariés. Ce « retour sur investissement » récurrent dans les réponses à mes interviews est peut-être la plus grande satisfaction pour ma profession.

Partie 5:

Retour vers le métier

Réflexions et perspectives

Ce mémoire m'a permis d'interroger ma double compétence de formateur d'Education Physique et Sportive et d'animateur d'Association Sportive, de recueillir et d'analyser la parole des apprentis que je côtoie depuis plus de dix ans. C'est donc tout naturellement que je me suis interrogé sur l'engagement, l'investissement de ce public en alternance. Par ce travail, j'ai également souhaité faire participer mes collègues EPS et leurs donner la parole. J'ai voulu confronter nos expériences, le fonctionnement de nos AS avec les informations collectées auprès des jeunes.

Les mécanismes de la société moderne sont complexes et il est parfois difficile de les comprendre. Le monde professionnel et le monde scolaire collabore tout en étant parfois opposés. Ils collaborent dans le cadre de l'apprentissage pour la formation de leur personnel par exemple. Mais ils véhiculent chacun des valeurs distinctes comme le rendement pour l'un et la prise de recul pour l'autre. Un apprenti est alternativement influencé par l'un et l'autre. J'ai cherché à comprendre la façon dont il gérait ou non sa liberté de participer à une association sportive dans ses temps hors classe. Mon enquête et mes recherches participent ainsi à ma construction professionnelle et personnelle.

Si la transmission des savoirs, des connaissances est la base incontournable à ma mission de formateur, cette recherche m'a conforté dans le fait que bien d'autres valeurs étaient en jeu. Les connaissances fondamentales sont indispensables mais je veux parler ici de la transmission des savoirs faire et savoirs être que des apprentis ont besoin pour se construire. Ce sont des éléments indispensables à leur autonomie, pour qu'ils trouvent leur place pleine et entière dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Chacun des apprentis interviewés a obtenu ses diplômes, s'épanouit professionnellement ou s'est déjà inséré professionnellement. Les plus expérimentés en ont même obtenu plusieurs (CAPa, BEPA, Bac Pro, Brevet professionnel, par exemple). Ils expliquent que leur investissement à l'AS a changé, qu'il s'est amplifié tout au long des années passées dans leur CFA. L'envie de partager, de découvrir, de s'accomplir n'a semblé-t-il cessé de croître tout au long du processus de formation. De leurs aveux, l'AS y a contribué à sa manière. Les rendant plus autonome et sûre d'eux. Je pense donc que l'on peut faire des liens entre la réussite aux examens, l'investissement à l'AS, la poursuite d'étude, et l'intégration dans le monde du travail, bref la citoyenneté d'un adulte. Cela induirait donc bien que l'AS, voir les programmes de Lycée Professionnel (2009), contribue aux objectifs suivants:

« L'AS permet, par des prises d'initiatives et de responsabilité, un apprentissage concret de la vie associative, élément de citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport. »

Une association sportive, y compris en CFA, est en conformité avec sa discipline de rattachement, puisque:

« L'EPS a pour objectif de s'attacher à faire construire les attitudes et comportements permettant la vie en société: connaître les règles et en comprendre le sens, les respecter, les construire ensemble, pour agir en responsabilité. »

La dynamique des compétitions sportives et professionnelles (ex: Meilleur Apprentis de France, Concours de reconnaissance des végétaux...) contribue à l'emploi des jeunes salariés qui sont souvent reconnus pour leur dynamisme et leur investissement dans leur formation et par voie de conséquence dans leur profession. Tous ces « suppléments » sur leurs CV sont autant de chances supplémentaires pour trouver du travail ou être retenu dans des études supérieures. « Mon expérience aux Olympiades des Métiers m'a donné plus d'assurance. Lors de ma recherche de MA pour mon BTS, pendant mon entretien, le patron m'en a parlé. J'étais très content de lui expliquer ce que j'y avais fait. » Fabrice Pour Chaix (1993), « Le dispositif école-entreprise, sont des lieux et des temps cruciaux de la construction identitaire parce qu'ils sont des temps et des lieux de passage de la vie d'adolescent à la vie d'adulte. »

Le travail historique sur l'enseignement agricole par alternance mis en exergue par ce mémoire m'a permis de mieux comprendre les finalités de l'AS. J'ai pu mesurer et comprendre l'évolution du tout pour le sport vers l'accompagnement d'une citoyenneté responsable. Si dans les années soixante, il était question de former les futurs acteurs agricoles afin qu'ils puissent agir avec réflexion sur les enjeux du moment, dans les années 2010 les grands objectifs d'enseignement sont de permettre aux jeunes de prendre conscience de ce qui les entoure et de les responsabiliser.

L'organisation de l'AS dans un CFA repose à la fois à la participation à des compétitions (ANDSA), mais aussi à l'organisation de projets (sortie sportive, journée culture et sport, handisport...). Toutes ces actions permettent de dépasser le cadre basique d'une rencontre sportive et amènent tout un groupe à partager une expérience de vie, d'où chacun pourra contribuer et s'enrichir. L'AS n'est pas la seule dans l'enseignement agricole à pouvoir développer ainsi l'autonomie et l'engagement des jeunes. Il faut en effet noter que l'Education Socio Culturelle y contribue également avec l'ALESA. Dans le cadre de mon travail, il m'arrive d'ailleurs souvent de mettre en place des projets avec la formatrice ESC dans le cadre d'appels à projets régionaux « Aux arts apprentis ». Nous avons par exemple mis en place des cours de danse avec 32 apprentis et l'appui d'une danseuse professionnelle. Ce projet s'est soldé par une représentation de leur part mais également par un spectacle auquel ils ont assisté en qualité de spectateurs avertis et préparés. Ainsi ils ont assisté à un spectacle de danse et créé une chorégraphie qui a fait l'objet d'une représentation.

Par ces interviews, j'ai pu mesurer l'importance que présentait pour eux leur choix de s'investir. La notion de groupe, son intégration, son évolution sont autant de facteurs qui peuvent jouer dans l'ampleur de leur démarche. Un apprenti reste fragile et a régulièrement besoin de repères pour continuer dans ses démarches. C'est le rôle que joue leurs pairs, mais aussi leur animateur d'AS : le formateur d'EPS. L'estime de soi, la confiance en soi et dans les autres, sont le terreau de l'engagement. La peur du jugement, la peur de l'échec sont les principaux freins d'une telle démarche. Je me suis efforcé de saisir l'importance de leurs

attentes et les limites de certaines actions dans le cadre de leur formation par alternance. Antoine : « je fais la démarche de participer à tous les entraînements à chacune de mes alternances au CFA, même si je sais que notre efficacité est limitée. » Il explique que l'alternance ne permet pas de travailler simultanément avec la totalité de l'effectif. Le « fil rouge » est tenu par le formateur qui suit l'évolution de la totalité de ses apprentis tout au long de l'année. Ils doivent donc lui faire particulièrement confiance, puisqu'il est le seul à avoir une vision d'ensemble de l'avancé des préparatifs et de l'objectif à atteindre.

Lorsque l'on veut devenir autonome et capable de s'adapter aux changements de son environnement, il faut être capable de comprendre et d'apprendre les « lois ». Mais il est encore plus efficace d'apprendre à apprendre. L'apprentissage par alternance répond en partie à cette problématique. Les adolescents passent en l'espace de quelques semaines d'un milieu scolaire à un milieu professionnel, entourés d'adultes, avec des droits et des devoirs d'adultes. C'est certainement une des raisons pour laquelle plusieurs interviewés m'ont expliqué leur autonomie (permis, co-voiturage) pour venir aux entraînements ou bien encore que certains se préparent une « gamelle » pour manger le midi et ne pas être en retard. Les apprentis, qui plus est avec de l'expérience, n'éprouvent pas de difficultés particulières au contact d'adultes, ils en ont pris l'habitude. Ils se prennent en main et s'engagent selon leurs besoins. Cette capacité d'agir, de penser par soi-même, de s'investir, d'autonomie dans ce qui les intéresse sont autant de pas vers leur citoyenneté. Ils se donnent les moyens de leurs « ambitions. »

Le choix de ce type de formation, quand il en est un, permet de se trouver peut être plus rapidement une place dans la société ou les moyens d'y parvenir. Un apprenti en fin de contrat réfléchit aux possibilités d'une embauche dans son entreprise. Il peut également mettre en place un plan de formation complexe (diplôme, permis, expérience) pour atteindre la place qui l'intéresse. Le fait d'être déjà dans le monde du travail lui permet d'observer au plus près les rouages du monde professionnel et de s'y préparer. La partie formation au CFA n'est pas en reste. Elle donne à l'apprenti les savoirs et savoirs-être indispensables. Par les expériences multiples qu'elle peut lui proposer, elle contribue également à sa construction. L'AS fait partie de ce dispositif en contribuant à l'animation du territoire où elle s'engage aussi à sa façon.

Grâce aux entretiens réalisés, aux connaissances que j'ai acquies au fil de mes lectures, ainsi que par mon expérience sur le terrain (CFA), je pense qu'un travail important doit être mené sur l'estime de soi et le passage de l'adolescent à l'adulte. Avec l'apprentissage par alternance tout va plus vite. Il y a moins de semaines de cours mais tout autant de contenus pour répondre aux mêmes exigences d'examens que les élèves. Un adolescent qu'il soit apprenti ou élève reste fragile. Dans un CFA, il faut tout à la fois le guider dans sa nouvelle profession, mais aussi l'accompagner dans une démarche d'apprentissage de lui-même afin qu'il puisse se positionner et s'engager librement. Chacun d'eux est différent. Ils viennent avec leur propre expérience (club, collège...), leur propre histoire. Il nous appartient de les guider avec finesse pour qu'ils ne se sentent pas forcés ou au contraire laissés de côté mais bien reconnus en qualité d'individus singuliers. Les activités sportives sont le reflet de la vie. Certaines sont collectives tandis que d'autres sont individuelles. Chaque démarche est

importante. Nous ne sommes jamais neutres lorsque nous accompagnons tel ou tel projet. Nous utilisons tout autant que nous subissons notre expérience personnelle.

Beaucoup de choses se jouent dans la présentation de l'AS. Il faut créer des conditions propices à l'engagement. Le premier promoteur de l'AS c'est l'enseignant d'EPS. Selon ses attitudes, son dynamisme, son discours, les apprentis vont se faire une idée de ce qu'ils vont pouvoir faire ou pas dans le cadre de l'AS. Un enseignant d'EPS doit impulser par son attitude une dynamique. « Sa présence active, synonyme de « passion » pour sa discipline, crée le désir chez les apprenants. » (Pujade Renaud, 1983) Mais il pourrait en être de même pour tout enseignant.

Plusieurs interviewés ont parlé des notions de « plaisir, de complicité. » Nous savons bien qu'avec la notion de plaisir, l'assimilation, l'écoute sont de meilleures qualités. L'écoute est importante. C'est pourquoi, l'AS propose des activités, mais ce sont les apprentis qui choisissent celles auxquelles ils participent. Cette relative liberté permet d'accroître l'investissement. Les temps qui précèdent les compétitions sont des moments privilégiés de confiance partagée entre les jeunes et leur formateur. Leur investissement, leur autonomie, leur prise de responsabilité, sont autant de moments où l'adulte leur fait confiance. La responsabilité de la gestion du matériel, des modalités de déplacement, de la composition des équipes, de l'échauffement, voir même de certains choix stratégiques, c'est leur donner leur chance de « prouver, de s'éprouver ». La difficulté majeure pour le formateur est de savoir quand et jusqu'où il doit être présent ou s'effacer.

Malgré des efforts de présentation, de modalités d'adhésion, il faut noter qu'un certain nombre d'apprentis ne se sentent pas concernés par l'Association Sportive. Les interviewés, experts de l'AS, se sont exprimés sur ce fait. Pour eux, il ne s'agit pas d'un problème de cotisation, mais peut être simplement « d'envie, de manque de confiance en eux, ou de choix d'activités. » A défaut de se résoudre, il faut selon moi accepter que nous ne puissions « plaire » à tout le monde. De plus il n'est pas rare de voir des apprentis suivre une première formation et ne s'engager à aucun moment dans l'AS. C'est après ce premier diplôme obtenu qu'ils viennent progressivement aux différentes séances qui sont proposées. Pourquoi ? Parce qu'ils ont grandi, parce qu'ils ont pris confiance, qu'ils connaissent et reconnaissent leur formateur...

Enfin, il me faut reconnaître qu'il ne m'est pas toujours simple de vérifier au quotidien la qualité de mon accompagnement lorsque j'anime mes séances. La pratique volontaire des apprentis est le carburant de la dynamique de l'AS. Ces séances font partie des « trois heures du service hebdomadaire des enseignants d'EPS », selon le Décret sur la disposition statutaires pour les AS, de 1986. En théorie, je devrais m'auto-évaluer, accepter d'analyser, d'ajuster et d'évaluer mon travail systématiquement. Mais si je veux m'attacher à prendre du recul, selon que mes séances fonctionnent ou non, je n'y parviens pas toujours faute de temps.

Echange de bons procédés entre une profession (la Question) et ses pratiquants (Entretiens)

Dans le but d'établir des propositions pour développer l'attrait de l'AS pour les apprentis et de confirmer la réciprocité entre une profession et ses apprenants, j'ai posé à huit formateurs EPS une question: « Que doit-on faire pour dynamiser une AS en CFA? »

Voici le résumé de leurs réponses:

« Il faut diversifier les pratiques, organiser de l'évènementiel, mettre en place un site internet dynamique dédié pour assurer la promotion. »

Parmi les interviewés (apprentis), chacun a sa pratique de référence puis des activités qu'il pratique ou non pour faire partie du groupe AS. Il est donc important de maintenir une offre suffisamment grande, si l'on veut pouvoir rayonner auprès d'un maximum de jeunes.

Comme chaque CFA (45 et 41) organise son cross annuel, ils ont tous (formateurs EPS et apprentis) reconnu qu'il s'agissait d'un évènement important, fédérateur et symbole de cohésion éducative.

Les temps de déplacements sont aussi importants selon eux : « C'est l'occasion de parler d'un peu tout. On parle du CFA, mais aussi de l'entreprise, de ce que l'on aime faire. Il n'y a pas vraiment de domaine précis. » Béatrice

Cette relation « animateur d'AS (formateur EPS) et pratiquant apprenti » n'a dans aucune des huit réponses des collègues été abordées alors qu'elle est revenue systématiquement dans les interviews des apprentis. Je ne pense pas qu'il s'agisse de fausse modestie mais davantage d'une distanciation professionnelle. Cette relation « privilégiée » attendue et symbolique pour les apprentis, semble être considérée (par la profession) comme coulant de source, tout du moins ne méritant pas que l'on en parle prioritairement.

La mise en place de sorties (matches, voyage scolaire) sont des moments attendus et appréciés particulièrement car hors du cadre plus strict de la formation (CFA/Entreprise). Ces moments particuliers sont encore plus formateurs lorsque les apprentis sont partis prenante dans le projet. Leur investissement est décuplé car ils se sentent valorisés, investis d'une sorte de mission pour certains.

Notre société s'est tournée vers l'image depuis fort longtemps. Les générations actuelles et à venir sont « en prise directe avec ». On ne peut penser avoir une image dynamique sans investir à notre tour ce champ. Je reprendrais ici, les mots de David: « J'ai fait le choix de mon CFA en fonction des activités sportives qui étaient présentées sur son site internet et des échanges que j'ai eu avec le formateur EPS lors de la porte ouverte. »

De mon expérience et des « résultats » de mon mémoire, je propose pour le bon fonctionnement d'une AS les dix points suivants :

1> Une présentation dynamique de l'AS doit être faite avec toutes les classes en début d'année. Elle a pour objet de présenter l'association, son visuel (logo), ses activités, ses rendez-vous, et de faire un rappel pour les classes déjà présentes dans le CFA l'année

précédente ; La présence d'un apprenti pratiquant permet d'instaurer un dialogue davantage de proximité, mais il n'est pas facile de le mettre en œuvre (alternance, cours...) ;

2> L'organisation dans le premier mois de la rentrée d'un évènement (cross, olympiade...) sur le site, regroupant toute la communauté éducative (apprentis, formateurs, administratifs, personnel ATOS...) permet de mettre à jour toute la dynamique d'un établissement ;

3> Un panneau de l'AS accessible pour tous avec des informations et des actualités sportives mises régulièrement à jour permet de sensibiliser les apprentis à leurs résultats mais aussi de leur donner une culture sportive locale ;

4> L'animation par les apprentis de l'AS de tournois (billard, babyfoot, bowling) où toute la communauté éducative et apprenti peut participer, permet d'entretenir un esprit compétitif mais surtout convivial tout au long de l'année de formation ;

5> Les séances d'AS se doivent d'être identifiées et régulières. Ces rendez-vous hebdomadaires, même si parfois il n'y a que peu de présents, sont indispensables à la veille nécessaire pour le bon rythme de l'association. C'est encore plus vrai pour des apprentis en alternance qui se servent de ces temps hors classe comme repères pour préparer leurs compétitions ANDSA. Si certaines séances (sport collectif) ne peuvent avoir lieu faute de participant, il ne faut pas hésiter à prendre tout de même en charge les quelques présents en leur proposant autre chose (musculature par exemple). Cette séance sera peut-être de vrais moments d'échange et de développement de la relation apprenti/formateur ; Cette relation est particulièrement attendue par les jeunes (attente récurrente à tous les entretiens)

6> Dès les premières séances, il est indispensable d'indiquer les horaires des séances, le lieu où trouver les informations (panneau d'AS), ainsi qu'un lieu de rassemblement (vestiaire, parking pour les déplacements...). Il faut donner un calendrier prévisionnel des activités afin qu'un cadre pour le bon fonctionnement soit accepté ;

7> Des moments de rassemblement et de convivialité sont à mettre en place :

- Pause-café lors de la journée de rentrée offerte par l'AS (présentation sur supports vidéo ou photos des activités), pas plus de discours car journée déjà riche en information. Une mise en image suffit ;
- Pause-café en milieu d'année organisée par les apprentis membres de l'AS pour toute la communauté, ce qui permet de se retrouver et de parler AS, inscription, évènements à venir... ;
- Pot de fin d'année avec rappel des activités de l'année (sorties, résultats...), avec les classes présentes en juin (classe en fin de première année, les autres étant en phase d'examen). Il faut profiter de ce moment pour interroger sur les attentes pour l'année prochaine et de recenser les volontaires pour entrer dans le bureau de l'AS ;

8> Une restitution du déroulé et du résultat de la compétition dans les classes en début de cours d'EPS, avec mise en valeur des jeunes. Ne pas hésiter à parler des apprentis de la

classe qui ont participé, les mettre à contribution si cela est possible. Rappeler l'emplacement du panneau AS et les créneaux d'entraînements ;

9> La mise en place d'un projet de sortie de l'AS peut faire suite à une idée d'un apprenti, ou à celle d'un formateur. Il est de la charge de l'animateur de l'AS, donc du formateur EPS d'accompagner son démarrage. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'AS a pour but de contribuer à l'autonomie. C'est pourquoi il devra petit à petit se mettre en retrait tout en restant disponible en cas de besoin ;

10> Une rubrique AS sur le site de l'établissement tenue à jour par l'administrateur, et l'animation d'un compte sur un réseau social par un membre de l'AS ;

Ces propositions concrètes sont le résultat des réponses d'un groupe de collègues croisé avec mon expérience et les résultats des différentes interviews.

Conclusion:

Lorsque l'on parle d'alternance, d'apprentissage, on sous-entend souvent un engagement en pointillé. Dire qu'un apprenti ne s'intéresse pas à sa formation, qu'il est moins impliqué que les autres élèves ou les générations précédentes, n'a pas de sens. Cette étude l'a démontré. Un apprenti peut tout à fait être acteur de sa formation. S'engager encore davantage dans un temps hors scolaire, parce qu'il prend ce rôle tout aussi sérieusement que celui qu'il occupe en tant que salarié dans son entreprise. « Cette culture de la représentation » de l'entreprise couplée à une certaine fougue due à la jeunesse des apprentis participe à l'investissement et au dépassement de soi. L'estime de soi qu'il perçoit alors devient le moteur qui l'implique toujours davantage tout au long de sa formation.

Leur présence au sein du Centre de Formation Agricole est plus fragmentée, mais leur engagement ne semble pas en pâtir. Comme nous l'avons vu précédemment, ils participent aux séances d'initiation, d'entraînement et aux multiples compétitions en sacrifiant leurs repas, leurs congés. Tout comme ils se sont adaptés dans les changements de rythme de vie qui leurs sont imposés pour leur formation en alternance, ils s'organisent également pour leur pratique sportive scolaire.

Pourquoi éprouve-t-il le besoin de s'engager, de représenter son établissement ? Quelles sont ses motivations ? Y-a-t-il un lien entre la participation à cette association et le parcours au sein de la structure d'apprentissage ?

En tant que formateur d'Education Physique et Sportive, j'éprouvais le besoin de mettre en avant leur démarche. Cela m'a permis de mieux l'appréhender, de mieux les accompagner aussi grâce à une meilleure compréhension de leurs motivations. Cette dynamique contribue indirectement à impulser une envie de pratiquer qui vient de ces éléments moteurs, au sein de chaque classe pendant mes cours d'EPS. Enfin, elle contribue au rayonnement de nos établissements.

Les échanges « trans-générationnels » que j'ai pu mener sont importants. La différence d'âge entre le formateur et les apprentis, les centres d'intérêts, le langage... sont autant de barrières dans l'explication de certaines notions. Ils permettent d'harmoniser des idées et des mots. Il m'a fallu prendre du recul pour me détacher de mon vécu parfois trop présent dans mes premières analyses. Mais ce mémoire m'a permis de mettre des mots sur ce que je sentais intuitivement.

L'histoire nous l'a montré, l'engagement, la mise en action, des jeunes pour les adultes n'est pas une préoccupation nouvelle. Soucieux de voir perdurer leurs activités, nous y attachons de l'importance, voir même une forme de pression parfois abusive. L'enseignement agricole cherche à valoriser, par de nombreux dispositifs, l'autonomie, la prise de décision, la responsabilité, l'action des jeunes. Comme nous l'avons vu ces idées prennent une place importante dans les réflexions publiques et politiques. L'engagement des jeunes a changé de forme, il est moins politique mais plus sportif et culturel. Il s'inscrit dans des temps plus courts. Il est davantage local. Ces idées furent confortées par mes recherches, mes lectures et

les démarches d'entretien opérées auprès des apprentis des CFAAD 45 et 41. Nombreux sont les apprentis interviewés qui pratiquent personnellement une activité sportive. La moitié d'entre eux entraîne également des enfants dans des clubs locaux.

« Pratique conviviale, sociale, privilégiant l'émulation, la qualité des relations aux autres le mercredi, à côté d'une discipline d'enseignement intransigeante durant les horaires obligatoires dès lors qu'il s'agit de transmettre ce que tous doivent indispensablement apprendre, tel pourrait être le nouveau paradoxe des relations entre EPS et sport scolaire. ... Ainsi conçue, l'AS n'est plus le simple prolongement de l'enseignement obligatoire. Les pratiques scolaires du mercredi peuvent être à l'origine d'une nouvelle forme de contrat pédagogique entre élèves et enseignants d'EPS ... Le projet d'AS n'est plus dans cette occurrence une simple partie annexe du projet pédagogique des enseignants d'EPS d'un établissement. Il devient alors une pièce importante ayant toute sa place, dans le projet d'établissement parce que c'est une pièce essentielle de la vie scolaire, le vecteur le plus sûr sans doute d'intégration et mieux de réintégration des jeunes dans une Ecole privilégiant la transmission des savoirs. » « L'AS, utilité sociale et pertinences culturelles », UNSS, juillet 1994.

L'idée de former des jeunes aguerris, de futurs adultes capables de prendre des responsabilités et d'agir en connaissance dès lors que des décisions seraient à prendre, est une constante que chaque enseignant se doit d'intégrer à son enseignement. Ce travail de recherche m'a apporté et/ou rappelé un certain nombre de repères théoriques que j'avais déjà suivis lors de ma formation universitaire. Je me suis mis à distance, j'ai conceptualisé et enrichi ma pratique professionnelle.

Les interviews m'ont fait prendre conscience des motivations que peuvent avoir certains jeunes dans leur engagement à l'AS. Cette association qui prend ses racines dans le cadre scolaire évolue loin de ses bases et anime jusqu'au territoire national. Si pour certains l'adhésion en milieu scolaire peut être un frein, pour d'autres il est le garant d'un regard bienveillant. Elle contribue au lien social, à la découverte, ainsi qu'à la reconnaissance de certaines performances.

Il semble qu'un autre point fort de l'AS soit l'accompagnement, le relationnel que le formateur EPS instaure avec ses apprentis. Ainsi malgré des publics divers et variés, il semble qu'une ambiance de qualité soit un élément clé lors des différentes manifestations.

Néanmoins, il semble que l'Association Sportive fonctionne. La relation que les apprentis entretiennent avec leur formateur d'EPS y joue pour beaucoup. Cette relation de confiance contribue à faire de ces adolescents, en mal de reconnaissance, des citoyens cultivés, lucides et autonomes. Je pense que c'est une bonne occasion pour mener un travail de fond sur l'estime de soi et le passage de l'adolescent à l'adulte grâce au relationnel alors mis en place.

Si l'objet de notre travail était d'analyser les modalités et les motivations de l'engagement chez des apprentis agricoles, le contexte temporel et organisationnel de l'EPS

dans les deux CFA, nous a limité dans nos investigations. Cela nous permet donc de montrer quelques limites mais aussi de pouvoir ouvrir quelques perspectives pour un éventuel travail plus approfondi.

Dorénavant plusieurs ouvertures se dessinent : sur le fond, il faudrait pouvoir étudier un échantillon plus large afin que nos résultats aient un poids plus important. En effet, un si petit groupe augmente le risque d'être à profil particulier tandis que plus le nombre est important, plus les caractéristiques se diversifient, se multiplient. Cela permettrait de renforcer ou non nos conclusions. Il faudrait également donner la parole aux non adhérents de l'AS pour mieux cerner leurs visions, leurs besoins... Une analyse des résultats sur plusieurs années pourrait permettre de mieux percevoir l'évolution des sources motivationnelles des apprentis. L'Association Sportive est par exemple de plus en plus « concurrencée » par les activités extérieures au monde scolaire. J'entends par là, les clubs de sports, mais aussi de nouvelles pratiques comme l'utilisation d'outils numériques (téléphone portable, jeux...). Une étude sur plusieurs promotions permettrait d'observer les évolutions, les réactions des uns et des autres dans ces rapports d'influence.

Afin d'assurer la continuité et la promotion de toutes les formes d'engagement, d'investissement, de bénévolat, une mise en valeur des compétences peut être mise en œuvre. Lors de la Conférence de la vie associative (2011), il a été décidé de « la tenue d'un livret de compétences pour la mise en place de la reconnaissance des compétences du bénévolat dans les associations... ». Il participe ainsi à un retour sur investissement de l'engagement de chaque jeune adhérent à l'AS par exemple.

Une autre demande institutionnelle, met en avant la possibilité d'équivalences entre les Bac Pro, les Brevets Professionnels agricole et le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)...Arrêté du 6 mars 2017. Ce dispositif contribue à la multiplication des possibilités de qualifications et donc d'emplois.

Selon moi, il faut inciter les jeunes à être acteur de leur formation, à bouger dans un monde éclairé. C'est la meilleure façon pour qu'ils prennent conscience de leurs capacités. L'EPS contribue comme les autres disciplines scolaires à cette mission. Il en va de la cohésion de notre société.

ANNEXES

Annexe 1

BIBLIOGRAPHIE

- Aubert, P.L. (2015). *Une logique partenariale au service d'un projet éducatif*, Champs Culturels.
- Augustin, J.P., & Garrigou, A. (1985). *Le rugby démêlé, Essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*. Bordeaux : Le Mascaret.
- Beaud, S., & Weber F. (Ed.). (1997). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte. (pp. 235-290)
- Becquet, V. (2015). *S'engager dans le cadre scolaire*, Champs culturels.
- Berlyne, D.E. (Ed.). (1987). Conflict, arousal and curiosity 1960.in Durand, M., *L'enfant et le sport*. Paris : PUF.
- Bordet, J. (1999). *Sport scolaire: histoire d'une identité ambiguë?*. Paris: Revue EPS n°278, pp59-61.
- Bourdieu, P. (Ed.). (1996). Raisons pratiques, Seuil, coll. Points, p153.
- Bulletin du SNEP n°124 de février 1979 : « Défendre l'AS pour une éducation physique de qualité » article de M. Chaigneau.
- Bulletin du SNEP n°154, septembre 1980.
- Bulletin Officiel spécial n°6, Programme du collège, du 28 août 2008.
- Bulletin officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012 : Evaluation de l'EPS au baccalauréat général et technologique.
- Bulletin Officiel, Education Nationale n°31, 2 septembre 2012.
- Cahiers de proposition pour le XXIème siècle, édition Mayer, Paris, 1998.
- Chaigneau, M. (1979). Bulletin SNEP n°124.
- Chaix, M-L. (1993). *Se former en alternance. Le cas de l'enseignement agricole*. Paris : L'Harmattan.
- Charte du Sport Scolaire, 1993, puis 23 septembre 2006.
- Choffin, T. & Lemeur L. (2004). *Modes d'entrée dans l'APSA : une histoire de configuration*. revue E.P.S. n°309.
- Circulaire du 25/04/2002 : le sport scolaire à l'école, au collège et au lycée.
- Combes, M.C. (1992). *Les formations en alternance*. Paris : La documentation française.
- Conférence de la vie associative, (2011). *Bénévolat : Reconnaître les compétences*.
- Dardenne, M. (2013). Champs culturel.
- Décret, *Disposition statutaires pour les Associations sportives*, 14 mars 1986.
- Delaplace, J.M. (1989). *Itinéraire du Sport Scolaire et de ses missions en EP et sport en France : 1920-1980*. AFRAPS Clermont-Ferrand.

- Delignières, D. (1993). *Risque préférentiel, risque perçu et prise de risque*. Cognition et performance. INSEP.
- Deval, P. (2012). *Qui sont ces ados qui nous surprennent ?* Le face à face entre le peuple ado et le monde des adultes en milieu scolaire. Les ateliers pédagogiques.
- Dolto, F. (Ed.). (1989). *Paroles d'adolescents ou le complexe du homard*. Hatier.
- Dubar, C., & alii (1987). *L'autre jeunesse, des jeunes stagiaires sans diplômés*. Lille : PUL.
- Dubar, C. (1991). *La socialisation – construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.
- Dubar, C. (1996). *Trajectoires sociales et formes identitaires*. Clarifications conceptuelles et méthodologiques. Sociétés contemporaines.
- Dubet, F., & Martuccelli, D. (Ed.). (1996). *À l'école : Sociologie de l'expérience scolaire*. Paris : Seuil.
- Dubet, F. (Ed.). (2004). *L'École des chances, Qu'est-ce qu'une école juste ?* Paris : Seuil.
- Dunning, E. & Sheard, K. (1979). *La séparation des deux rugbys*. Acte de la recherche en sciences sociales. pp92-107.
- Freire, P. (Ed.). (1974). *La pédagogie des opprimés*. Maspero.
- Freire, P. (1996). *A l'origine de la pédagogie sociale*, pédagogue et philosophe de l'éducation n°244.
- Gaillard, F. (2015). *Former à l'ALESA, former avec l'ALESA*. Champs culture n°27.
- Gaudin, C. (2007). *Des concours vers les pratiques enseignantes*. Dossier EPS n°75.
- Gautier, C. (2016). *Les jeunes et l'engagement, cas d'un lycée agricole à contraste*. ENSFEA.
- Guigue, X. (2001). *L'éducation à une citoyenneté active et responsable*. Cahiers de propositions.
- Hebrard, A. (1993). *Actes du colloque AEEPS*.
- Ion, J. (2012). *S'engager dans une société d'individus*. Paris : Armand Colin, coll. « Individu et société ».
- Josquin, H. (2011). *Observatoire des AS*
- Joule, R.V., & Beauvois, J.L. (2002). *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Joule, R.V. (2005). *La pédagogie de l'engagement*. Les cahiers pédagogiques n° 429-430.
- Kemp, P. (1973). *Pathétique de l'engagement*. Théorie de l'engagement. Revue philosophique de Louvain.
- Kiesler, C. (1971). *The Psychology of Commitment*. New York : Academic Press.
- Le Pallec, P. (2006). Revue EPS n°321.
- Lenzi, C. (2015). *L'engagement des jeunes générations dans les associations*. Champs Culturels.

Les cahiers de propositions pour le XXIème siècle. *L'AS, vers une citoyenneté active et responsable*. Publication UNSS, 30 avril 1998

Lesne, M. (1992). *Les formations en alternance*. Paris : La documentation française.

Lewin, K. (1947). *L'effet de gel*. Resolving social conflicts.

Lhotel, H., & Mehaut, P. (1984). *Les contradictions de la formation alternée dans le dispositif 16-18 ans*. La transition professionnelle.

Maglaive, G. (1990). *Enseigner à des adultes*. Paris : PUF.

Meirieu, P. (1989). *Apprendre ... oui, mais comment*. Paris : ESF.

Merle, V. (1992). *Les formations en alternance*. Paris : La documentation française, p45.

Million, J. (1988). *L'art de se taire*. Paris.

Mouchot, C. (2003). *Méthodologie économique*. Paris : Seuil. p27.

Pasquier, D. (Ed.). (2005). *Cultures lycéennes*. La tyrannie de la majorité. Paris : Autrement.

Peillon, V. (2012). *Revue EPS n°354*.

Perrenoud, P. (1995). *La pédagogie à l'école des différences*. Fragments d'une sociologie de l'échec. Paris : ESF.

Perrin, C. (2002). *Congrès de la Société de Sociologie du Sport*. Toulouse.

Petrynka, L. (2012). *De l'association sportive à l'UNSS*. *Revue EPS n°354*.

Piaget, J. (Ed.). (1972). *Où va l'éducation ?* Paris : Gallimard (édition originale en 1948).

Pineau, C. (1971). *Revue EPS n°107*.

Poulain, G. (Ed.). (2000). *Projet et innovation*. Méthode Hybrid pour les projets innovants. Germes.

Programme Lycée Professionnel, Bulletin Officiel spécial n°2 du 19 février 2009.

Pujade-Renaud, C. (1983). *Le corps de l'élève dans la classe*. Paris : L'Harmattan.

Renahy, N. (2005). *Les gars du coin : enquête sur une jeunesse rurale*. Paris : La découverte.

Revue UNSS n°12, 1984.

Richez, J.C. (2006). *La démocratie associative? Perspectives historiques*. *Agora n°40*.

Rubiello, M.F. (2013). *Le livret expérimental de compétences*. *Champs culturel*. pp49-50.

Sahuc, P. (Ed.). (2015). *Contribuer à une sociologie de la jeunesse*. *Champs social*.

Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*. Paris : Dunod, coll « Psycho Sup ».

Schmidt, R.A. (1993). *Apprentissage moteur et performance*. Vigot.

Sperber, D. (Ed.). (1996). *La Contagion des idées. Théories naturalistes de la culture*. Paris : Odile Jacob.

- Simonet-Cusset, M. (2004). *Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail*. Revue de l'IRES. p148.
- Tarde, G. (Ed.). (1890). *Les lois de l'imitation*. Les classiques des sciences sociales Paris : Kimé.
- Ubaldi, J.L. & Philippon, S. (2003). *Réseau d'éducation prioritaire, quelle EPS?* Revue EPS n°299. pp67-72.
- Webber, F. & Beaud, S. (Ed.). (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. Collection Grands Repères. La découverte.
- Weiner, B. (1985/86). *An attributional theory of achievement motivation and emotion*. New York: Springer. Psychological Review.
- Zaffran, J. (2010). *Le temps de l'adolescence : entre contrainte et liberté*. Rennes. Presses universitaires de Rennes. coll. « Le sens social ». p188.
- Zittoun, P. (2013). *Le dispositif, Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation.

Annexe 2

Organisation de l'activité Rugby à l'Enseignement Agricole



Information

| | |
|--|---|
| Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955 | Note de service DGER/SDPFE/2016-683 29/08/2016 |
|--|---|

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2015-733 du 27/08/2015 : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2015 / 2016.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : +

Objet : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2016-2017.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts-commissariats de la République des COM
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : cette note définit l'organisation de l'activité rugby pour l'année scolaire 2016-2017 ! championnat de France des lycées agricoles – sections sportives de l'enseignement agricole – sélections nationales – planète ovale.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Année scolaire 2016-2017

SOMMAIRE

Introduction

I - Championnat de France « ÉLITE » des sections sportives agricoles filles et garçons

II - Championnat de France féminin et masculin des lycées agricoles

III - Inscription des établissements

IV - Organisation

V - Sélections nationales

VI - Participation aux frais de déplacements

VII - Initiatives régionales

VIII - Rappels relatifs aux comptes rendus d'activité des SSEA rugby

Annexe 1 : zones de compétitions

Annexe 2 : responsables de zone

Annexe 3 : document de demande de participation aux frais de déplacement

Annexe 4 : règlement des compétitions

Introduction

Le rugby et l'enseignement agricole entretiennent depuis de nombreuses années une complicité éducative féconde. Le développement de cette pratique sportive dans nos établissements est remarquable, par son étendue, son intensité, et son dynamisme. Portant conjointement des valeurs citoyennes fortes en direction de la jeunesse, le rugby et l'enseignement agricole entendent poursuivre ce développement en synergie, qui rejaillit sur les territoires dont les différentes actions engendrées par cette collaboration stimulent l'animation.

L'année 2015 – 2016, riche en événements internationaux de premier ordre pour le rugby s'est terminée par les Jeux olympiques de Rio de Janeiro, où le rugby faisait sa ré-apparition, quatre-vingt-douze ans après ! Trois anciens élèves de l'enseignement agricole (une fille et deux garçons) étaient membres des équipes de France de rugby à 7 qui ont vaillamment concouru. Pour la saison 2016 - 2017, cinq anciens élèves ont été retenus dans les listes arrêtées par la FFR en rugby à XV, pour alimenter les équipes nationales : trois filles pour le groupe convoqué aux tests de début de saison et deux garçons pour « France développement ». 2016 – 2017 se conclura par le championnat du monde des moins de 20 ans pour les garçons et par la coupe du monde féminine.

Au-delà de la préparation à l'élite pour un nombre limité, le développement du rugby dans l'enseignement agricole trouve sa raison d'être dans sa capacité à favoriser la construction de parcours de vie équilibrés et riches pour les filles et garçons qui fréquentent nos établissements. « Le rugby, école de la vie » est plus que jamais une formule d'actualité, conjuguant dans ses dimensions éducatives de solidarité, de citoyenneté, de cohésion et de promotion sociales dans nos établissements, en synergie avec un parcours scolaire et professionnel de qualité. Conjointement, elle favorise la pratique de ce sport par des néo-pratiquants dans des territoires pour lesquels l'enseignement agricole exerce à plein la mission que lui confère la loi de participation à leur animation et leur développement.

C'est dans ce cadre que la convention signée le 27 août 2014, avec le président de la fédération française de rugby (FFR) et le directeur national de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) (cf. note de service DGER/SDPFE/2014-817 du 9 octobre 2014) continue à guider, pour l'année qui commence, le développement du rugby dans l'enseignement agricole. Cette note de service a pour but d'indiquer les modalités de déroulement des différentes compétitions et autres actions prévues en 2016 - 2017.

Je mentionnerai particulièrement quatre actions. Premièrement, les catégories cadets garçons en championnat Élite, et juniors-seniors garçons en championnat de France des lycées agricoles joueront en « rugby à X » (10) selon le règlement UNSS de cette pratique.

Deuxièmement, le tournoi « élite féminine » est institué après sa phase expérimentale et concernera quatre établissements invités. Comme en 2015 – 2016, il se déroulera au même endroit et simultanément au tournoi « élite masculine » qui concernera également quatre établissements¹

Troisièmement, par un appel d'offres spécifique (hors cette note de service), il a été décidé que quelques sections sportives rugby de l'enseignement agricole tournées vers la pratique féminine soient labellisées par la FFR, que je tiens à remercier, moyennant le suivi d'un cahier des charges exigeant, afin de permettre aux jeunes filles de poursuivre leur double projet sportif et scolaire de manière renforcée. Les dossiers des EPLEFPA de Brive, Limoges, Nancy et Nevers ont été retenus. Cette expérimentation sera suivie conjointement sur deux années par l'Inspection de l'enseignement agricole et la FFR.

Enfin, je souligne que l'opération « Planète ovale », initiée et financée par la FFR, et associant autour d'elle l'UNSS, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) se poursuit, et ceci depuis maintenant 12 ans. Ses priorités sont confirmées : le développement de la pratique féminine, certaines actions événementielles, et la formation des enseignants. Planète ovale permet de financer au plan régional/académique des actions concernant conjointement des établissements de l'Education nationale et de l'enseignement agricole selon ces priorités.

J'invite les DRAAF à se rapprocher des Recteurs, qui ont la responsabilité de réunir le comité académique en charge de suivre ce projet, et dans lequel l'enseignement agricole doit être systématiquement représenté.

J'invite également les enseignants d'éducation physique et sportive, appuyés par les directeurs d'établissements, à se mobiliser pour que des équipes de nos établissements participent aux tournois de développement et aux formations de formateurs organisés dans le cadre de Planète ovale.

Si nécessaire, vous pouvez contacter les inspectrices de l'enseignement agricole en éducation physique et sportive (Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON et Marie-Hélène DUPRE) pour établir les relations nécessaires sur ce sujet et bénéficier de toute information que vous souhaiteriez sur ce programme.

Enfin, je tiens à souligner que l'ensemble de ces activités organisées autour du rugby et de l'enseignement agricole existent grâce à l'investissement des enseignants d'éducation physique et sportive, des chefs d'établissement et d'autres personnels, avec l'ensemble des partenaires concernés, bénévoles des clubs et des établissements, élus territoriaux et fédéraux, éducateurs et cadres techniques, etc. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE « ÉLITE » DES SECTIONS SPORTIVES AGRICOLES FILLES ET GARÇONS

*1 Pour les filles, quatre lycées, invités par la commission mixte MAAF - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie juniore-seniore.

Les équipes « juniore-seniores filles » seront constituées de jeunes nées en **1997, 1998 et 1999 (Effectif réduit pratique à VII).**

%1Pour les garçons, quatre lycées, invités par le comité de pilotage MAAF - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. À l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie cadets et catégorie juniors-seniors.

Les équipes « cadets garçons » seront constituées de jeunes nés en **2000, 2001 et 2002 (Rugby 8 = 09**

Les équipes « juniors-seniors garçons » seront constituées de jeunes nés en **1997, 1998 et 1999 (Rugby à XV)**

>. Pour les filles et pour l'année scolaire %&'()%&*', ces quatre lycées seront +
LIMOGES - MONTARGIS - NANCY - TOULOUSE

Pour les garçons, et pour l'année scolaire **2016-2017**, ces quatre lycées seront +
ALBI – AUCH – PAU - NIMES

Le tournoi sera organisé à ALBI, les mardi 21 mars et mercredi 22 mars 2017 (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi)

A La compétition est placée sous l'autorité conjointe :

- de l'Inspection de l'enseignement agricole S
- de la Direction technique nationale - FFR S
- de l'UNSS.

B La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA, dans les catégories concernées.

(1Chaque lycée invité à participer devra **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas être joueur et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présentera pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

*. Le règlement sportif 2016-2017 de cette compétition est joint, en annexe 4, à la note de service.

31 Montée-descente : en 2016-2017 pour les garçons + **la SSEA** la mieux classée en résultats cumulés cadets/juniors du championnat de France des lycées agricoles sera invitée à participer la saison suivante au championnat « Elite ». Dans le cas du refus d'accession, la SSEA classée /^{ème} du championnat « Elite » sera maintenue.

Les modalités d'organisation du championnat « Elite » féminin 2017-2018 restent à définir.

Remarques :

1. Cas des équipes qui participent aux championnats UNSS : les équipes engagées dans le championnat agricole « élite » participeront au Championnat UNSS « Excellence » lorsqu'il existe dans leur catégorie.
- 1 Les équipes inscrites en élite ne peuvent pas être engagées en Championnat de France des lycées agricoles.
- .1 Cas des équipes « élite » souhaitant participer à la compétition « établissement » : la participation se fera sans possibilité de qualification. Les joueurs inscrits sur les feuilles de match « élite » ne peuvent en aucun cas participer à la compétition « établissement ». Les feuilles de matchs des 2 compétitions serviront de référence pour contrôler ce point de règlement.

II - CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININ ET MASCULIN DES LYCÉES AGRICOLES.

°. Cinq zones sont constituées par le comité de pilotage de l'activité rugby dans l'enseignement agricole (cf. annexe 1).

% Chaque lycée peut engager +

- **Une ou deux équipes à VII en cadettes (nées en 2000, 2001 et possibilité d'intégrer des 2002).**
- **Une ou deux équipes à VII en juniores-seniores (nées en 1997, 1998 et 1999).**
- **Une ou deux équipes à VII en cadets (2000, 2001 et 2002).**
- **Une équipe à « = » en juniors-seniors (1997, 1998 et 1999).**

>. Des tournois de qualification sont organisés entre le mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :

- un tournoi de district ou départemental (si possible...),
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant janvier 2017 et transmis aux organisateurs de la phase finale nationale.

A La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf. annexe 2) +

- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
- du cadre technique FFR référent de l'enseignement agricole, désigné par la Direction technique nationale - FFR,
- d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'enseignement agricole,
- La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone.

B La licence UNSS est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat.

(1 Jeune officiel UNSS +

Sur les phases de qualification :

- Chaque lycée participant a pour obligation de présenter un ou plusieurs JO UNSS arbitre/dirigeant/coach/reporter-photographe/secouriste, (cf. livret du JO site UNSS), autorisé à jouer S
- Pour les SSEA, il y a obligation de présenter au moins un JO **Arbitre de niveau académique**, autorisé à jouer.

Sur la phase finale nationale :

- Chaque lycée qualifié devra **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas jouer et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

*. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le **mercredi 19 octobre 2016** par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA (FFR ; cf. annexe 2) le calendrier des compétitions de sa zone afin que chaque phase finale de secteur soit encadrée par un conseiller technique de la FFR. La même communication devra se faire avec le « M. Rugby scolaire » de chaque zone (cf. liste en annexe 2).

31 Le classement final par zone sera établi par catégorie. Le classement cumulé cadet et junior-senior garçon permettra de déterminer le lycée qui monte en « Elite ». Cette mesure concerne uniquement les établissements dotés d'une SSEA et dont les équipes « cadet et juniors-seniors » ont participé à la phase finale nationale.

2. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à **CARCASSONNE les mardi 28 et mercredi 29 mars 2017** (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi). Le lycée organisateur est qualifié d'office dans toutes les catégories. Dans le cas où il termine 1^{er} des qualifications de sa zone dans une ou plusieurs catégories, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ». Cela porte à 6 le nombre de lycées participants à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

'&. Le règlement sportif 2016-2017 de cette compétition est joint, en annexe 4, à la note de service.

III – INSCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS

Les professeurs des établissements sont invités à inscrire leurs équipes par le biais d'un formulaire déposé à cet effet sur internet.

<https://www.inscription-facile.com/form/YyQXyIBowMfUMJABMfGK>

Le formulaire étant clos le **mercredi 12 octobre 2016** au soir, passée cette date les établissements ne seront plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

IV – ORGANISATION

Les coordinateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Pour toutes les catégories, hormis les juniors-seniors garçons élite, le règlement UNSS s'applique excepté pour les catégories d'âge.

Les règlements sportifs UNSS qui sont appliqués, sont référencés en annexe.

L'arbitrage sera confié prioritairement, en fonction des niveaux de compétition et de jeu, à des jeunes officiels UNSS, jeunes arbitres de pôle espoir, encadrés par des adultes experts. Il est rappelé que l'arbitre est un acteur incontournable du jeu, garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, ne peuvent qu'être exemplaires.

Si un accompagnateur-encadrant est expulsé (carton rouge), le capitaine désignera un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité.

Sur les phases finales nationales et dans le cadre des sélections nationales, la présence d'un médecin est obligatoire.

V - SÉLECTIONS NATIONALES

Une « sélection française masculine des lycées agricoles des moins de 20 ans » sera constituée pour -5*?1 Elle participera à une rencontre internationale.

La sélection s'effectuera, à partir du tournoi « ÉLITE » et du championnat des lycées agricoles.

Une « sélection française féminine des lycées agricoles des moins de 18 ans » en vue d'une participation à un tournoi sera également constituée pour -5*? 1

La sélection s'effectuera, à partir du tournoi « ÉLITE » et du championnat des lycées agricoles.

Les rencontres de ces sélections nationales s'adressent aux publics scolaires et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat.

VI – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tous les lycées participants, une quote-part des frais de déplacement engendrés par les différentes compétitions (phases éliminatoires, phases finales ou compétition élite) pourra être prise en charge à la seule condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 3) et dans la limite des crédits disponibles. Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération. Le moyen de transport utilisé n'a pas d'importance et seul le nombre de kilomètres parcourus est enregistré. Il ne sera pas pris en considération du nombre de véhicules utilisés.

Les participations aux frais de déplacements seront ensuite attribuées aux lycées concernés par les Comités territoriaux FFR dont ils dépendent.

N.B : Le forfait d'une équipe, pour les championnats « élite » et des lycées (masculin et féminin) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ainsi que dans le cadre des rencontres organisées par l'UNSS, entraînera la radiation de celle-ci des dites compétitions, l'année suivante.

VII – INITIATIVES REGIONALES

Il sera laissé à l'initiative des coordonnateurs de zone, la possibilité d'organiser un tournoi promotionnel « sur invitation » en s'appuyant sur le principe du « Seven » ou du « *5 ». La participation à ces tournois sera possible pour tou(te)s les licencié(e)s UNSS, avec comme priorité de favoriser la pratique (équipe entente de lycée acceptée). Cette mesure s'inscrit dans la volonté de promouvoir et augmenter la pratique, particulièrement dans les catégories ayant subi des baisses d'effectifs.

Enfin, les établissements et DRAAF qui organiseraient de telles opérations en informeront la DGER (sous direction POFE) et l'Inspection de l'enseignement agricole (fabienne.kuntz-roussillon@educagri.fr ; marie-helene.dupre@educagri.fr) afin que le comité de pilotage MAAF – FFR – UNSS qui suit les actions liées au rugby dans l'enseignement agricole en soit informée.

Un recensement de ces actions, déjà nombreuses et plurielles, sera conduit en 2016-2017.

VIII – RAPPEL RELATIFS AUX COMPTES RENDUS D'ACTIVITE DES SSEA RUGBY

A la rentrée 2016, on dénombre 48 Sections Sportives Rugby. Il est rappelé que, comme pour toutes les SSEA, un bilan de fonctionnement doit être envoyé chaque année à la DRAAF-SRFD.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINY#D

Annexe 3

Textes Officiels régissant l'A.S. et l'UNSS

Loi n°84 - 610 du 16 juillet 1984 :

Chapitre II, Section I

Article 9 : Les Associations Sportives Scolaires et Universitaires "Une association sportive est créée dans tous les établissements du second degré".

Note de Service n°84309 du 07 août 1984 :

Participation des personnels enseignant l'E.P.S. à l'animation de l'A.S. Ces personnels participent à raison de 3 heures forfaitaires. La possibilité d'accomplir l'intégralité des horaires dus en heures d'enseignement ne peut être accordée par les Chefs d'Etablissement qu'à la demande des personnels intéressés : l'initiative ne peut venir de l'Administration.

Dans le respect de l'article 9 de la loi du 16 juillet 1984, l'Association Sportive doit être en mesure de fonctionner dans chaque établissement du Second Degré. Les PEGC peuvent inclure ces 3 heures s'ils dispensent au moins 11 heures d'enseignement en E.P.S.

Les heures d'animation de l'A.S sont indivisibles. Le personnel à temps partiel peut inclure ces heures s'il accomplit au moins un service à mi-temps.

Code de l'Education :

(articles 551 - 1 à 552 - 4 concernant les associations sportives)

#Décret du 13 mars 1986 : Titre I

Article 2 : "Les Associations Sportives des Etablissements du Second Degré de l'Enseignement Public sont obligatoirement affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire"

Décret du 14 mars 1986 :

Article 2 : "L'Association est administrée par un Comité Directeur présidé par le Chef d'Etablissement, Président de l'Association".

Circulaire n°98-140 du 07 juillet 1998 :

Education à la citoyenneté dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

B.O. N°25 du 20 juin 2002 "Le Sport Scolaire à l'école, au Collège et au Lycée"

pages 32/32/33 (extraits)

... " Le Sport Scolaire est une composante originale de la politique éducative française. "

... " L'objectif du sport scolaire est de proposer et développer, pour les élèves volontaires, la pratique d'activités sportives, en complément des cours d'éducation physique et sportive, ainsi que l'apprentissage de la vie associative par les élèves. "

... " L'existence d'une association sportive dans chaque établissement scolaire est une obligation légale (loi de 1984 modifiée sur le sport). "

... "C'est pourquoi, le Chef d'établissement, Président du Conseil d'Administration, doit inscrire à l'ordre du jour de la première réunion la question du sport scolaire et de la vie associative. Le projet de l'Association Sportive, partie intégrante du projet d'établissement, est validé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut ainsi voter une subvention pour le fonctionnement de l'association, dans les conditions prévues par la circulaire 96-242 du 25/10/96 (111 B et IV A) qui suggère, par ailleurs (III A), la désignation par l'assemblée générale de deux commissaires aux comptes chargés de certifier les comptes de l'Association".

... "Dans le cadre de la conduite de la politique éducative, le Chef d'Etablissement s'implique dans la vie associative et veille à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités : Libération du mercredi après-midi et de créneaux horaires à l'interclasses de midi ou en fin d'après-midi, cantine, ramassages scolaires... Il vérifie également que l'animation de l'Association Sportive est effectivement assurée tout au long de l'année dans son établissement par les enseignants

d'E.P.S., dans le cadre du forfait statutaire de trois heures. Le Comité Directeur de l'Associations Sportive est réuni une fois par trimestre".

... "Les enseignants, dont l'engagement est reconnu, jouent un rôle fédérateur au coeur de l'animation de l'Association. Il leur revient, au cours du troisième trimestre, d'effectuer le bilan de l'activité de l'Association Sportive, de le présenter à son Assemblée Générale et d'en tirer les enseignements pour le projet qui sera présenté au premier Conseil d'Administration de l'année suivante. Ils veillent, en particulier, à s'assurer de la participation des élèves à la définition du projet et aux activités de l'Association Sportive, tout au long de l'année et en tenant compte de leurs aspirations et de leur diversité".

... "Le Sport Scolaire est partie intégrante de la politique académique et doit occuper, à ce titre, une place fondamentale au coeur du système éducatif, à tous les niveaux de responsabilité."

... " Dans le second degré, les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA IPR) d'E.P.S. procéderont à l'évaluation régulière des activités du sport scolaire au même titre que celles de l'enseignement de l'E.P.S. "

..." C'est pourquoi, les orientations de la politique du sport scolaire, ses axes pédagogiques et les aménagements proposés feront désormais l'objet de débats inscrits à l'ordre du jour des travaux du Conseil Supérieur de l'Education et, éventuellement, de ses instances spécialisées. Enfin, les conventions liant respectivement l'U.S.E.P. et l'UNSS au Ministère de l'Education Nationale sont renouvelées cette année".

[Instruction n°02-140 du 26 août 2002](#) :

Agrément des groupements sportifs (BOS n°17 du 15 septembre 2002)

[La circulaire ministérielle de préparation de la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées, parue au BOEN n°6 du 05 février 2004 nous précise les orientations suivantes](#) :

" Développer la pratique du sport scolaire auprès des jeunes : il s'agit de s'assurer que l'information sur les modalités de fonctionnement de l' Association Sportive (AS), les activités proposées et le programme de l'année a bien été adressée à tous les élèves de l'établissement. Cette information essentielle doit permettre de réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives, permettre une augmentation du nombre d'élèves qui en bénéficient et leur ouvrir une occasion supplémentaire de prise de responsabilité, par exemple à travers le rôle de jeune arbitre.

Agir pour la santé des élèves : la promotion de la santé et la prévention des conduites à risque font partie intégrante de la formation à des comportements de responsabilité pour soi-même et pour autrui. Le programme quinquennal de prévention et d'éducation relatif à la santé des élèves, décline les grands axes de la politique de santé dans les écoles et les établissements scolaires. Il conviendra de s'y reporter.

Parmi les axes à développer prioritairement à la rentrée 2004, figure le développement de la formation aux premiers secours au collège en continuité du programme "apprendre à porter secours" à l'école".

[La circulaire ministérielle de préparation de la rentrée 2003 dans les écoles, les collèges et les lycées, parue au BOEN n°14 du 03 Avril 2003 trace la ligne directrice sur laquelle l'UNSS doit inscrire son engagement.](#)

"La nécessaire continuité entre l'enseignement de l'éducation physique et sportive et les pratiques volontaires doit être encouragée. L'association sportive scolaire, obligatoire dans les établissements du second degré, en lien avec l'UNSS, est aussi le lieu d'engagement, de prise d'initiatives et de responsabilité, contribuant au rayonnement de la vie scolaire sur son environnement".

[Le ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche, s'est d'ailleurs exprimé avec force en ses termes dans la revue EPS n°300 - Mars/Avril 2003"](#)

"J'attache la plus grande importance à l'enseignement des activités physiques et sportives au sein du système éducatif. La connaissance, l'exercice et la maîtrise de son corps forment aujourd'hui une discipline totalement intégrée au système éducatif, contribuant de manière originale à l'effort commun

d'éducation des jeunes. Non seulement l'apprentissage des activités sportives peut donner à certains enfants, en difficulté dans les autres matières scolaires, la possibilité de conserver l'estime de soi et le bonheur d'être à l'école, mais il constitue pour tous un moyen sans équivalent d'acquérir le sens de la règle commune, de la solidarité et du respect d'autrui.

Le Sport Scolaire associatif, efficace complément et prolongement de l'EPS, illustre bien cette fonction éducative et sociale en offrant à chacun, au travers du choix d'une activité de prédilection, l'occasion de s'initier à la vie associative par la participation aux responsabilités de l'organisation et de l'animation".

[Mise en oeuvre du décret n° 2014-460 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré aux activités sportives scolaires volontaires des élèves](#)

Note de service du 28 mai 2014 - La promotion du sport scolaire constitue un des objectifs affirmés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui rappelle que des activités sportives doivent être proposées à tous les élèves volontaires, tout au long de l'année, en complément des heures d'éducation physique et sportive. Le bon fonctionnement des associations sportives, dont la présence obligatoire dans chaque établissement du second degré est prévue par le code de l'éducation (art. L. 552-1 à L. 552-4 du code), est primordiale dans la réalisation de cet objectif.

[Décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves](#)

Les enseignants d'éducation physique et sportive mentionnés à l'article 1er participent à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement dans lequel ils sont affectés et à l'entraînement de ses membres. Si le volume d'activité de cette association, apprécié par l'autorité académique, est insuffisant, l'enseignant d'éducation physique et sportive peut participer à l'activité de l'association d'un autre établissement de l'académie. Les enseignants d'éducation physique et sportive mentionnés à l'article 1er peuvent également participer à l'organisation, à la coordination et au développement du sport scolaire à l'échelle de plusieurs établissements du second degré ou à des actions contribuant, dans le domaine du sport scolaire, à une meilleure prise en charge pédagogique et éducative entre l'école et le collège...

[Le sport scolaire à l'école, au collège et au lycée](#)

Circulaire n°2002-130 du 25 avril 2002, Le sport scolaire est une composante originale de la politique éducative française. Il est, dans toutes ses dimensions, souvent étudié par les autres pays, parfois envié voire imité. La volonté d'un sport scolaire dynamique et reconnu a été affirmée à plusieurs reprises par le ministère de l'éducation nationale et soutenue par le ministère de la jeunesse et des sports. Plus d'un million sept cent mille élèves sont inscrits dans les associations sportives des premier et second degrés.

[Organisation du sport scolaire dans les A.S des établissements du second degré :](#)

Note de service n° 87-379 du 1^o décembre 1987 - B. O. n° 45 du 17 décembre 1987 - Extrait : "La loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives a rappelé l'importance des activités physiques et sportives volontaires, composantes de l'éducation physique et sportive, et prévu la création d'une association sportive dans chacun des lycées et collèges."

Annexe 4

Sondage IFOP



L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2016

Enquêtes quantitatives effectuées à partir de sondages de l'IFOP,
avec l'appui du Crédit Mutuel et de Recherches & Solidarités.

Direction : Dominique Thierry, Président d'honneur de France Bénévolat, avec la contribution
de Jacques Malet et Cécile Bazin, respectivement Président et Directrice de Recherches &
Solidarités.



Rappels méthodologiques

Sont ici présentés les résultats d'une enquête auprès des Français réalisée en Janvier 2016, **dans des termes strictement identiques à ceux de 2 autres enquêtes menées en juin 2010 et en Janvier 2013**. Elle permet de mettre en avant les évolutions du bénévolat au cours des six dernières années, en distinguant les personnes qui *donnent de leur temps pour une association*, celles qui sont bénévoles *au sein d'un autre type d'organisation* (politique, religieuse, syndicale, municipale...) et celles qui *donnent de leur temps auprès d'une ou plusieurs personnes, en dehors du cadre familial*, comme par exemple dans leur voisinage. Nous nommons cette dernière forme *le bénévolat informel* ou encore *le bénévolat direct*.

Méthodologie

Cette étude a été menée dans le cadre de l'OMCAWI, l'enquête multi-clients de l'IFOP, réalisée chaque semaine en ligne et auto-administrée auprès d'un échantillon national représentatif d'individus âgés de 15 ans et plus. L'échantillon a été structuré selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage et région).

Les informations ont été recueillies, fin janvier 2016, **auprès d'un échantillon de 3 156 personnes âgées de 15 ans et plus (2107 en 2010, 2130 en 2013)**.

Questionnaire

Pour éviter tout effet de biais, nous avons souhaité que le questionnaire soit strictement le même que ceux de 2010 et 2013. Il avait été élaboré par France Bénévolat, avec l'appui de Recherches et Solidarités et l'avis technique de l'IFOP. **Les lecteurs remarqueront que le terme « bénévolat » n'est jamais utilisé** ; en effet, le terme est souvent non compris ou sujet à interprétation. Il a donc été remplacé par des mots courants, précis et compréhensibles par tous.

Nous avons donc maintenant un véritable baromètre, structuré sur la base de méthodes scientifiques rigoureuses.

Le questionnaire est joint en annexe.

Méthode d'extrapolation

Les chiffres présentés sont le résultat d'une extrapolation des données de l'enquête à partir des 3 156 réponses obtenues.

Par ailleurs, on parlera fréquemment de « taux d'engagement » : cette notion, utilisée couramment par France Bénévolat, est le pourcentage de personnes qui donnent leur temps par rapport à la totalité de la population concernée. Pour l'étude, ces taux ont été calculés à partir des répondants, l'échantillon de 3 156 personnes étant considéré comme largement représentatif.

Les chiffres globaux sont rapportés aux Français de 15 ans et plus, chiffres arrondis aux 100 000 supérieurs (base générale pour 2016 de 52 720 775 Français de 15 ans et plus, hors DOM TOM).

Les évolutions sur six ans, grâce à la permanence des questionnaires et des méthodes adoptées, sont donc parfaitement fiables. Quant aux chiffres en valeurs absolues, malgré le caractère rigoureusement scientifique des méthodes de travail, il nous semble pertinent de les considérer comme des ordres de grandeur.

A ce stade, nous ne présentons que les enseignements majeurs de l'enquête, ceux qui peuvent infléchir ou confirmer les axes de travail de France Bénévolat sur ses actions concernant la promotion de l'engagement associatif.

Le choix de monter à plus de 3 000 personnes l'échantillon de l'enquête répond à deux objectifs :

- une représentativité encore plus forte et donc non contestable,
- la possibilité de faire des tris croisés plus fins.

Sur le 2^e objectif, des analyses plus détaillées seront faites ultérieurement, en particulier par l'équipe de Recherches & Solidarités, et publiées dans le cadre de la 13^e édition annuelle de *La Francebénévole*.

1.L'évolution globale du bénévolat

| | 2010 | 2013 | 2016 | Evolution 2010/2013 | Evolution 2013/2016 | Evolution 2010/2016 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Bénévolat associatif | 11 300 000 | 12 700 000 | 13 197 000 | +12% | +3,9% | +16,8% |
| Bénévolat dans d'autres organisations | 4 500 000 | 4 200 000 | 4 410 000 | -6% | + 5% | -0,2% |
| Bénévolat direct | 7 400 000 | 9 700 000 | 8 302 000 | +31% | -14,5% | +12,2% |
| TOTAL | 18 300 000 | 20 900 000 | 20 430 000 | +14% | - 2,2% | +11,6% |

Clairement, le bénévolat en association progresse régulièrement depuis 2010, à raison de 2,8% par an, en moyenne.

Si l'on fait masse de l'ensemble des pratiques bénévoles, après la très forte progression constatée entre 2010 et 2013, on observe un léger retrait en 2016.

Le don de temps dans une « autre forme d'organisation » regagne presque le terrain perdu en 2013. En revanche, le bénévolat informel est en retrait, alors que nous avons constaté une très forte augmentation entre 2010 et 2013.

Il sera intéressant d'observer les engagements pluriels : il est possible que la progression du bénévolat en organisation se soit faite au détriment du bénévolat informel, en fonction des arbitrages de chacun.

Nous pouvons donc qualifier cette situation 2016 de « consolidation » avec une progression moins importante que sur la période précédente. C'est le bénévolat associatif qui résiste le mieux !

Nous ne pouvons pas dire si nous allons vers une certaine stabilisation ou si 2013 a constitué une forme de pointe exceptionnelle, due à un contexte externe (par exemple, conséquence du début d'une nouvelle période de crise avec forte propension à la solidarité, en particulier de proximité, comme nous en faisons l'hypothèse à l'époque). La quatrième enquête, envisagée en 2019, nous éclairera sur ce point.

Taux d'engagement

| | 2010 | 2013 | 2016 | Evolution 2010/2013 | Evolution 2013/2016 | Evolution 2010/2016 |
|--|------|-------|-------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Taux d'engagement dans le bénévolat associatif | 23% | 24,5% | 25% | +1,5 points | + 0,5 point | + 2 points |
| Taux d'engagement total | 36% | 40,4% | 38,8% | + 4,4 points | -1,6 point | +2,2 points |

Après une nette progression du taux d'engagement en association, entre 2010 et 2013, le résultat 2016 vient confirmer la confiance des Français dans les associations, et leur envie de s'investir dans ce cadre. Evidemment, France Bénévolat ne peut que se réjouir de ce résultat.

2. Le bénévolat associatif par âges

| | 2010 | 2013 | 2016 | Evolution 2010/2013 | Evolution 2013/2016 | Evolution 2010/2016 |
|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 15 / 35 ans | 2 500 000 | 3 300 000 | 3 341 000 | +32% | + 1,25% | +33,6% |
| 36 / 64 ans | 5 000 000 | 5 500 000 | 6 064 000 | +10% | + 10,25% | + 21,3% |
| 65 ans et + | 3 800 000 | 3 900 000 | 3 792 000 | +5% | -2,8% | - 0,2% |
| Total | 11 300 000 | 12 700 000 | 13 197 000 | + 12% | + 3,8% | +16,8% |

L'engagement des moins de 35 ans se consolide, après la très forte progression enregistrée en 2013 ; c'est sur cette catégorie que la progression a été la plus forte sur les 6 ans. La progression reste forte, parmi les 35-64 ans, à peu près du même ordre que celle qui avait été enregistrée en 2013. On peut imaginer que cette catégorie est partie d'assez bas, en 2010, et qu'un effort particulier a été entrepris par les associations pour les attirer.

Taux d'engagement associatif

| | 2010 | 2013 | 2016 |
|--------------------------------------|------------|--------------|------------|
| 15/35 ans | 16% | 20% | 21,3% |
| 36/64 ans | 21% | 22% | 23,3% |
| 65 ans et + | 38% | 36% | 34,6% |
| Total français de 15 ans et + | 23% | 24.5% | 25% |

La proportion des Français de moins de 35 ans bénévoles en associations progresse très régulièrement au cours des trois enquêtes. De même que celle des plus de 65 ans se tasse régulièrement, et confirme la fausse idée reçue qu'il n'y aurait que des retraités parmi que les bénévoles, même si « l'effet retraite » entraîne une progression du taux d'engagement de l'ordre de 10 points, à partir de 65 ans.

Annexe 5

Les CFAAD 45 et 41 : lieux d'enquête



Annexe 6

Guide d'entretien

Ça veut dire quoi s'engager à l'AS quand on est apprenti?

Identification anonyme de l'entretien

Entretien n° :

Date :

Lieu :

Durée :

Consignes

Bonjour, je suis Vincent Lelarge, formateur en Education Physique et Sportive et étudiant en Master 2 Enseignement. Pour mes études, je dois réaliser un travail de recherche. J'ai choisi de m'intéresser à l'intérêt que peut avoir un apprenti pour la vie de l'association sportive de son CFA, pendant sa formation en alternance. Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est la parole des jeunes, la vision d'une telle démarche.

C'est parce que tu es apprentis ou que tu as été apprenti dans un CFAAD, mais aussi parce que selon ton enseignant d'EPS tu contribues ou tu as contribué à la vie de ton AS, que je souhaite m'entretenir avec toi.

L'entretien durera le temps que tu souhaites, disons 45 minutes : c'est un ordre d'idée, c'est en fonction de ce que nous aurons à nous dire.

Afin de retranscrire le plus fidèlement possible ce que nous allons nous raconter, et si tu n'y vois pas d'inconvénient, cet entretien sera enregistré à l'aide de mon ordinateur. Mais je t'assure que l'enregistrement sera détruit dès la fin de son traitement. Sauf si tu souhaites le récupérer. L'entretien sera anonyme et confidentiel.

Tu peux me parler librement, me dire tout ce qui te passe par la tête lorsque l'on évoque ces moments particuliers de vie associative. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Je ne porte aucun jugement, ni aucune critique. Je veux surtout savoir tes pratiques, tes niveaux d'investissement. En fait j'ai tout à apprendre de toi.

Si je ne suis pas claire, que je ne me fais pas bien comprendre : n'hésites surtout pas à me faire répéter. A tout moment, tu es libre de mettre fin à l'entretien.

Si tu as la moindre question, n'hésites pas à me le dire. As-tu des questions ?

→ Donc je récapitule : j'aimerais qu'on parle de toi et l'AS, que voudrais-tu commencer à m'en dire ? (cela a donc valeur de question de lancement)

Thèmes et questions à aborder

(de la société, au Centre de Formation, à l'AS, de l'apprenti au citoyen) :

Thèmes :

A) La motivation:

- d'accomplissement (plaisir, fierté, estime de soi), besoin pour le travail (reconnaissance par le maître d'apprentissage), extension du club sportif (dépense énergétique)
- d'affiliation, sentiment d'appartenance (groupe, classe, établissement), habitude du collège UNSS
- hédonisme, recherche de plaisir, découverte, défi personnel, rencontre (autrui, formateur...)

B) Les difficultés: alternance, distance, moyens, temps

C) Les formes d'engagement:

- compétition/initiation
- administratif, secrétariat/organisation de tournoi

D) Les liens avec le parcours de formation

Questions :

Pour commencer, à quoi te fait penser l'abréviation CFA ? Le mot alternance ? AS ?

Lorsque je te dis le « mot » AS, peux-tu me donner 5 autres mots que tu trouves liés ?

Si nous parlions de ce que tu trouves dans l'association sportive ?

Motivation

Comment expliques-tu ton adhésion à l'AS du CFA ?

Étais-tu engagé dans un autre club, association de l'établissement ?

Es-tu pratiquant d'une activité dans ta vie personnelle ?

Oui/Non quelles en sont les raisons ?

Quels intérêts y as-tu trouvés ?

Difficultés

D'autres apprentis ne participent pas à l'AS, quelles sont les difficultés pour adhérer à cette démarche selon toi ?

Formes d'engagement

Concrètement quand on s'investit dans l'AS, on fait quoi ?

Liens avec le parcours de formation

Quelle formation as-tu suivie au CFA ? Réussite scolaire/Échec

À quel moment de ta formation as-tu commencé à participer ?

Est-ce complémentaire avec la vie d'un apprenti au CFA ? En entreprise ?

Comment définirais-tu tes relations avec tes formateurs ? Et plus particulièrement avec le formateur EPS ?

Est-ce que tu parlais à ton Maître d'Apprentissage de l'AS ?

Quel était son avis sur cet engagement ?

| Prise de Notes | Remarques/Repères | Temps |
|----------------|-------------------|-------|
| | | |

Passion (s) éventuelle(s) :

Pratique un sport :

Adhérent à un autre « club scolaire » :

Membre d'association en dehors du lycée :

Annexe 7

Questionnaire

Fille

Garçon

15 à 18 ans 19 à 25 ans 26 à 30 ans

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

CAPa BEPA BAC PRO/BP BTS

Filière Horti AP Agri Lcq

En Apprentissage

CDD

CDI

Responsable/Chef d'entreprise

Annexe 8

Retranscription Antoine

2 *Bonjour. Je récapitule notre échange et ma présence. En fait moi ce que j'aimerais, c'est que*
3 *l'on parle de toi, de l'Association Sportive. Qu'est-ce que tu voudrais commencer à m'en dire*
4 *?*

5 Déjà, ce que je pense de l'Association Sportive, dans un premier temps dans le cadre d'un
6 CFA comme celui-ci, une association sportive c'est essentielle pour les jeunes, pour
7 l'ensemble des jeunes. Je pense que les jeunes qui sont ici, je ne parle pas pour mon cas car je
8 suis externe, mais pour les internes, moi je trouve que c'est quelque chose de bien parce qu'ils
9 sont toute la semaine au CFA et si ils ne peuvent pas aller dans un cadre sportif à l'extérieur,
10 ils ont plusieurs possibilités de faire des activités au CFA. Après pour moi, une association
11 sportive c'est un lieu de rencontre, où l'on peut rencontrer plusieurs personnes, de tout type
12 d'âge.

13

14 *Alors si on reprend au début, tu es apprenti depuis combien de temps ?*

15 Au CFA ici, ça va faire la 4e année. Mais avant, j'étais déjà apprenti sur Orléans, à Saint-Jean-
16 de-Braye, en CAP apprenti carreleur. C'est une formation qui ne m'a pas déplu, mais c'est au
17 niveau du patron que j'avais. Du coup, j'ai voulu me relancer dans l'agriculture, parce que je
18 suis d'une famille d'agriculteurs. Donc j'ai voulu retourner dans ce milieu, j'ai refait un bac,
19 que j'ai eu, et je suis parti en BTS APV à Bellegarde quand ça a ouvert.

20

21 *Tu participais déjà à l'Association Sportive là-bas ?*

22 En fait là-bas, je faisais un peu de foot à l'USO [Union Sportive Orléanaise].

23

24 *Et au niveau du CFA ?*

25 En fait, ce n'était pas vraiment un CFA, c'était le lycée Gaudier-Bzreska à Saint-Jean-de-
26 Braye. Mais le soir, par exemple, il y avait des activités (foot...) comme ici, et donc j'étais
27 comme ici, dans l'association pour le football.

28

29 *As-tu vu des changements entre là-bas et ici concernant l'association sportive ?*

30 Ici, c'est du foot extérieur, alors que là-bas c'était du futsal, on ne pouvait pas être sur
31 l'extérieur car il n'y avait pas de stade dédié où l'on pouvait aller. Après, les différences étaient
32 au niveau de l'encadrement. Ici, ce sont les professeurs de sport qui nous encadrent au niveau
33 de la salle de musculation... alors que là-bas, c'était des surveillants. C'était aussi eux qui
34 faisaient les activités le soir, donc c'était complètement différent d'ici. Ici, on est vraiment
35 bien encadré par les professeurs. Par exemple, je vois quand je vais à la salle de musculation,
36 je sais que si c'est un surveillant, il n'a pas forcément les notions pour nous montrer comment
37 bien faire les mouvements... alors qu'ici, c'est déjà un professeur de sport, il sait comment
38 pratiquer.

39

40 *Quand tu me dis que tu fais du foot à l'extérieur, tu pratiques beaucoup ?*

41 J'en ai fait 16 ans en tout, mais maintenant j'ai arrêté car j'ai trop de travail.

42

43 *Donc tu as fait du foot à l'extérieur, tu en fais également à l'association sportive, pour quelles*
44 *raisons ?*

45 Comme cela fait 3 ans que j'ai arrêté [en club], c'est pour faire en sorte de ne pas trop perdre
46 mon niveau, de ne pas perdre ce sport que j'aimais bien à l'époque. C'était vraiment une très
47 grande passion pour moi, donc avoir l'occasion d'en faire dans l'enceinte du CFA, c'est génial.

48

49 *Tu as retrouvé une autre équipe ? Comment ça se passe ?*

50 En fait, ce que je vois dans un CFA comme ici quand on fait du foot, c'est un regroupement de
51 copains, où l'on peut se retrouver, en jouant et en s'amusant. Alors que j'ai été dans plusieurs
52 clubs, et ce que je voyais, même si cela dépend des entraîneurs, c'était surtout la compétition.
53 Alors qu'ici, on ne voit pas spécialement la compétition, enfin un peu, mais pas que. On voit
54 aussi le plaisir d'être avec les autres.

55

56 *Tout à l'heure tu m'as dit "c'est aussi les rencontres". Tu peux développer ?*

57 En fait, dès que je suis arrivé ici, dès que j'ai commencé le football dans l'association, je ne
58 connaissais pas spécialement les joueurs qui jouaient avec moi. Comme cette année par
59 exemple, quand on a commencé le tournoi, en raison de l'alternance, on ne joue pas forcément
60 avec les personnes avec qui on aimerait être. On se retrouve soit avec des personnes d'un âge
61 inférieur au nôtre ou supérieur. On ne les connaît pas forcément, et cela nous force à aller
62 parler aux autres. Le football est d'abord un sport collectif, où l'on est obligé d'aller parler
63 avec son équipe. Au final, si tu ne parles pas avec ton équipe, tu ne peux pas jouer
64 correctement.

65

66 *Justement, ces liens que tu dis mettre en place dans le cadre de ses activités là, comment*
67 *s'expriment-ils dans la vie de tous les jours de l'établissement, en dehors du foot ?*

68 Avant par exemple, je ne parlais pas à ces gens-là car je ne les connaissais pas, parce qu'ils
69 étaient de classe de niveau inférieur à moi. Maintenant, on se croise dans les couloirs, on se
70 dit bonjour, on discute de l'association, de sport, alors qu'avant il n'y avait pas ce lien.

71

72 *Justement, ça vous amène à vouloir en faire davantage ?*

73 À vouloir faire plus de compétitions avec ces personnes-là, c'est sûr. C'est ça que j'aime bien
74 dans l'association. En plus, je vois que c'est lié, c'est un regroupement de CFA [lors des
75 compétitions], donc on est tous dans le même système d'éducation, c'est ça que je trouve bien.

76

77 *Tu m'as dit que tu avais fait beaucoup de foot, et surtout sur un mode*
78 *compétition. Maintenant, tu me parles de tournois avec le CFA. Est-ce que ces compétitions*
79 *avec le CFA, avec l'Association Sportive, c'est important ?*

80 C'est aussi important pour l'image des joueurs du CFA et du CFA. C'est quand même aussi
81 une fierté d'aller à un tournoi et de représenter son CFA.

82

83 *Quand tu me dis que c'est une fierté, tu le ressens comment ?*

84 Par exemple, quand on part en tournoi, ça montre que l'on est vraiment présent pour le CFA,
85 on est là pour leur représenter.
86
87 *Mais c'est paradoxal, tu es dans l'établissement, mais tu y es en alternance. Comment cela se*
88 *passe l'apprentissage ?*
89 On est deux semaines au CFA, et deux semaines en entreprise.
90
91 *Et il se passe quoi, quand tu es en entreprise ? Tu n'es pas à l'association sportive, mais tu as*
92 *quand même envie d'y participer. Comment tu l'expliques ?*
93 Au niveau de l'Association Sportive, je sais qu'il y a aussi un rôle de président, de vice-
94 président... et je sais que cela m'intéresserait bien. Mais il y a la difficulté de l'alternance. Si
95 on était en période scolaire, on serait tout le temps sur place, et ce serait beaucoup plus simple
96 de pouvoir gérer l'association. Moi je suis loin du CFA, au niveau de mon entreprise, donc ce
97 serait compliqué si je me mettais dans l'association en tant que président ou vice-président.
98
99 *Donc tu as des difficultés à t'investir davantage de par l'alternance ?*
100 Oui
101
102 *Donc cela se manifeste comment ? Tu en profites davantage quand tu es au CFA justement ?*
103 Oui c'est ça. Je fais en sorte d'aller très régulièrement à la salle [de musculation], tous les
104 soirs d'ailleurs. Pour moi, personnellement, et pour les rencontres, pour être avec les
105 copains. Après une journée de cours complète, le soir on aime bien faire du sport, et moi j'ai
106 dû arrêter en dehors du CFA tous les sports collectifs, donc ça fait une activité sportive après
107 les cours. Ce qui n'est pas négligeable. Mais c'est vrai aussi que quand je suis en alternance,
108 j'aimerais bien pouvoir venir tous les soirs à la salle, mais je ne peux pas car je finis tard.
109
110 *Et donc quand tu n'es pas au CFA, tu ne fais pas de sport du tout ? Tu ne fais pas de*
111 *musculation pendant 15 jours ?*
112 Si, chez moi je fais de la musculation. Mais vu mes horaires, ce n'est pas comme au CFA. Par
113 exemple chez moi, je vais faire une à deux fois par semaine, alors qu'ici [au CFA], vu que
114 l'on est deux sur le programme, (je suis avec un copain avec qui on fait un programme), c'est
115 déjà plus motivant d'y aller à deux que tout seul à la maison. Et en plus avec le travail, c'est
116 plus compliqué avec les horaires.
117
118 *Quand tu es chez toi, tu fais quel type de musculation ? Des choses comme au CFA ?*
119 Oui les mêmes choses, je suis le même programme.
120
121 *Tout à l'heure, tu m'as dit que tu faisais des compétitions, notamment les tournois de foot. Est-*
122 *il déjà arrivé que les compétitions se fassent quand tu es chez le patron ? Dans ce cas,*
123 *comment cela se passe-t-il ?*
124 Mon patron c'est mon père, donc il sait que je suis très investi et que j'ai toujours aimé le foot,
125 et il me laisse y aller. L'année dernière par exemple, c'est tombé [le tournoi] pendant que

126 j'étais en alternance, et j'ai demandé à mon patron qu'il me laisse la journée pour que j'aille à
127 la compétition.

128

129 *Si tu devais me donner cinq mots qui représentent l'association sportive pour toi, ça serait*
130 *lesquels ?*

131 Rencontres, affinités, sport collectif, collectivité, encadrement.

132

133 *Au niveau de l'Association Sportive, peux-tu m'en dire un peu plus ? Quelles activités y-a-t-il*
134 *? Quels jours ?*

135 Il y a le football, le rugby, le biathlon, le cross régional auquel j'ai participé l'année dernière. Il
136 y a aussi tous ceux organisés au sein du CFA: la musculation, le cross du CFA...

137

138 *Ça se passe comment ? Tous les soirs, il y a musculation et après dans la semaine ?*

139 En fait là, on a été pris de court avec le foot car d'habitude c'est plus tard dans l'année [le
140 tournoi]. Donc d'habitude, on commence à partir d'octobre/novembre à faire des
141 entraînements. On se fixe des dates avec le professeur et les autres élèves qui s'inscrivent sur
142 une fiche pour voir d'abord combien il y a de personnes intéressées, et on se fixe un
143 horaire ensemble. Ça tombait souvent le mercredi midi, car le soir c'était compliqué pour
144 certaines personnes qui prenaient le bus pour rentrer chez elles. Il n'y avait donc que ce
145 créneau, c'est ce que je trouvais un peu limite, car en fait on n'a pas trop le temps de
146 s'entraîner, c'est ce qu'il faudrait revoir un peu.

147

148 *Quand tu dis c'est un peu limite au niveau du temps, quand pourrais-tu trouver davantage de*
149 *temps ?*

150 C'est une bonne question, je ne sais pas comment on pourrait faire en fait. Ceux qui sont
151 internes, il n'y a pas de problème. Mais ceux qui sont externes, qui doivent prendre un bus,
152 qui n'ont pas de permis, c'est difficile. Ou alors, il faudrait le faire, mais alors tous les midis,
153 ou une fois sur deux. Commencer le lundi puis le mercredi, mais ne pas avoir qu'une seule
154 fois dans la semaine. Car on n'a pas le temps d'apprendre à se connaître comme il faut, de
155 savoir comment chaque personne joue, ses placements [au foot]... La gestion du temps était
156 vraiment trop compliquée. Par exemple, on se donne rendez-vous à 12H30, et on reprend les
157 cours à 13h30. Donc le temps de se changer, d'aller au terrain qui est à 5 minutes à pied, c'est
158 compliqué.

159

160 *Toi quand tu fais du sport et que tu vas à la salle de musculation, y trouves tu un intérêt pour*
161 *ton futur métier ?*

162 Pour mon futur métier, en tant qu'agriculteur, c'est [utile] au niveau des postures. Après,
163 étant un gabarit très fin, j'aimerais bien prendre un peu de volume car dans le métier que l'on
164 fait maintenant, il y a des charges lourdes, donc je veux prendre un peu de force, du volume et
165 travailler les postures.

166

167 *Ton patron t'en parle de ça ?*

168 Non pas du tout, c'est mon investissement personnel.

169
170 *C'est une démarche qui t'appartient donc, ce n'est pas parce que sur le lieu de*
171 *ton apprentissage tu rencontres certaines difficultés ?*
172 Non, c'est vraiment moi personnellement qui suis au courant qu'avec les charges lourdes que
173 l'on porte, des charges de 25 /50 kgs, c'est obligé d'avoir, au niveau de la santé, une bonne
174 posture. C'est pour l'avenir, pour plus tard.
175
176 *C'est plus en prévention ?*
177 Oui c'est plus de la prévention pour l'avenir.
178
179 *C'est toi qui t'en rends compte ou on t'en a parlé ?*
180 C'est moi qui m'en rends compte au moment où je fais des mauvaises postures et que je me dis
181 "ah ça coince". Mais ce sont aussi mes professeurs de sport qui m'en ont parlé, l'information
182 que je vois... On en parle vraiment beaucoup.
183 *Et au niveau de ton lieu de travail, tu dis que ton patron ne t'en parle pas?*
184 Non, mais c'est vrai que même si c'est mon père, il devrait m'en parler car je trouve que c'est
185 vraiment important pour plus tard.
186
187 *Et ton patron, il fait des choses pour ça personnellement ?*
188 Non, il n'a jamais été sportif. Mais c'est ce que je lui dis, c'est jusqu'au jour il lui arrivera
189 quelque chose...
190
191 *Si je résume, on a parlé du temps qu'il te manquait, du temps de pratique. Tu m'as dit que*
192 *l'alternance, ce n'était pas facile. Tu m'as parlé de la distance également. Mais en termes de*
193 *moyens, l'association sportive, c'est abordable ou non ? Comment cela se passe-t-il ?*
194 Moi je trouve que pour aller à la salle de musculation par exemple, on paye 25 €. Ce n'est pas
195 énorme comparé à une salle où l'on paye un abonnement à l'année. C'est variable le prix une
196 salle [de sport] publique. Mais là, c'est à côté de chez moi, en sortant du CFA on y est tout de
197 suite, les horaires sont calées... je trouve que le prix est vraiment abordable.
198
199 *C'est important, car ça pourrait te freiner.*
200 C'est sûr, je pense que c'est pour ça que certains viennent ici, car à l'extérieur ils n'ont pas
201 forcément les moyens de payer un abonnement.
202
203 *Vous êtes nombreux?*
204 Ça dépend, ça varie en fonction des jours. Mais on est à chaque fois entre 10 et 15. Une
205 quinzaine au maximum, je crois que c'est le nombre qu'ils acceptent [les professeurs].
206
207 *Je pense à autre chose. Tout à l'heure, tu m'as parlé de différentes activités, et tu m'as parlé*
208 *de biathlon. Qu'est-ce que c'est ?*
209 C'est un parcours en fait, il y a de la course [à pied], du vélo, et on finit par du rameur. J'y ai
210 participé l'année dernière. Pour moi, je n'ai pas aimé faire du vélo, car je pensais que vu que
211 c'était un parcours forestier et un peu tout terrain [on aurait des VTT], mais j'ai trouvé que

212 faire du vélo sur des VTC [Vélo Tous Chemins] dans la forêt c'était un peu limite. Donc j'ai
213 pris la décision, comme j'étais avec un collègue qui lui aimait bien le vélo, de lui laisser le
214 vélo et moi de courir. Je n'avais jamais fait cette activité, et je voulais essayer. Mais j'ai trouvé
215 que c'était vraiment très physique, surtout sur le rameur à la fin, c'était compliqué. Mais c'est
216 pareil, ce qu'il y a, c'est qu'il faut de l'entraînement.

217

218 *Ça t'intéresse justement de découvrir de nouvelles activités ?*

219 Oui, le biathlon je ne connaissais pas du tout, et c'est vraiment bien. Cette année, je n'ai pas pu
220 le faire, car mon M.A [Maître d'apprentissage] n'a pas voulu.

221

222 *Justement, ces sports que tu découvres, c'est quelque chose qui te motive différemment des*
223 *sports que tu connais très bien, comme le football ?*

224 Oui, c'est une autre motivation, parce qu'on apprend autre chose. Alors que moi, je sais que je
225 connais bien le foot, ça devient habituel en fait. Alors pour un autre sport, on va être plus
226 attentif à ce que la personne nous explique, on va plus se motiver à apprendre ce sport.

227

228 *Et qu'est-ce que ça va t'apporter ?*

229 Un autre savoir-faire, au sein d'un autre sport.

230

231 *Ça va être intéressant pour toi à quel niveau ? Pour le football ?*

232 Non, c'est de la satisfaction personnelle. Je vais me dire que j'ai appris autre chose, et si j'ai
233 l'occasion un jour de refaire ce sport, je saurais comment cela se déroule.

234

235 *Tout à l'heure, tu m'as aussi dit que tu aimerais bien t'investir dans tout ce qui est*
236 *administration, secrétariat... est-ce que tu l'as déjà fait dans une association ?*

237 Non pas du tout. Je ne sais pas du tout comment ça se déroule. Mais par exemple, gérer les
238 finances de la salle, ou quoi que ce soit, car je sais qu'on a un budget pour acheter par
239 exemple du matériel endommagé, ou du nouveau matériel, je trouve que c'est vraiment très
240 intéressant. Déjà car au sein de mon métier, tout ce qui est comptabilité, c'est très important.
241 Ça pourrait me faire une base là-dessus de savoir gérer une association. Le souci pour moi,
242 c'est que je ne peux vraiment pas, parce que c'est quand même du travail de gérer une
243 association. Je n'ai pas forcément le temps, pas quand je suis au sein du CFA mais quand je
244 suis en alternance, de venir au CFA et de m'occuper de ça. C'est ça qui me freine un peu en
245 fait.

246

247 *Et ça, tu en as déjà parlé avec ton professeur d'EPS ?*

248 Non, comme je ne pouvais pas, je n'ai jamais abordé le sujet.

249

250 *Tu me disais tout à l'heure que tu as un parcours un peu particulier, CAP, bac pro,*
251 *maintenant BTS...*

252 *En BTS, en EPS notamment, vous avez des choses à organiser pour être évalué.*

253 En fait, on part sur 2 ans de VTT. En BTS, les professeurs nous considèrent un peu comme
254 des étudiants, comme des personnes responsables d'elle-même en fait. Donc du coup, c'est

255 vraiment à nous [de nous organiser], par exemple le lundi soir, on est programmé pour aller
256 vérifier nos VTT, la pression des pneus, regarder s'il y a un problème sur les vélos et changer
257 ce qui ne va pas, pour que ce soit prêt pour le mercredi. Après, au niveau de l'activité VTT, on
258 en a fait qu'une fois, donc je ne suis pas trop calé encore. Mais le professeur nous a
259 expliqué qu'on va devoir nous-même être en autonomie dans le parcours de VTT. Je trouve ça
260 vraiment pas mal, car la personne qui veut vraiment travailler va travailler, et celui qui ne
261 veut pas travailler ne fais rien, mais ça suivra au niveau de la note.

262
263 *En BTS, il me semblait que dans les programmes, vous deviez organiser quelque chose de*
264 *sportif, par exemple un tournoi ou quelque chose comme ça. Vous ne faites pas ça ici ?*

265 Oui, au niveau du BTS, on doit organiser quelque chose. Comme on doit organiser un voyage,
266 on doit récolter des fonds, donc on doit trouver une activité ou autre chose d'un autre secteur
267 pour cela. Ça peut être une sortie VTT, un tournoi... après on a aussi un projet où l'on est
268 noté. Soit on fait pareil, par exemple un tournoi, mais ça peut aussi être quelque chose qui
269 n'est pas en lien avec le sport où l'association sportive.

270
271 *Et toi, tu as déjà décidé quelque chose, tu as déjà fait des choix ?*

272 Comme on est en groupe, on était parti sur un ball-trap. Mais le CFA n'a pas voulu, car le
273 Chesnoy [le lycée d'à côté] en avait déjà fait un, et ça n'avait pas bien marché, donc le CFA
274 n'a pas voulu nous suivre. Je sais que certains organisent une sortie VTT, mais ils ne savent
275 pas trop quand le faire au niveau des horaires, car ça peut être aussi avec des personnes hors
276 CFA. On peut inviter des personnes extérieures.

277
278 *Ça ne t'intéresserait pas d'organiser quelque chose au niveau de l'Association Sportive, un*
279 *soir... ?*

280 Si ça peut être intéressant, mais comme je ne suis pas tout seul, il faut voir ça avec l'ensemble
281 du groupe.

282
283 *Tu parlais tout à l'heure qu'il y avait des affinités, des liens grâce au sport collectif que tu as*
284 *déjà fait avec l'association sportive. Est-ce que dans ta classe, qui doit faire ce projet-là, il n'y*
285 *aurait pas des gens qui sont comme toi à l'association, ce qui permettrait de lier l'Association*
286 *Sportive et ce projet ?*

287 Oui, ça pourrait le faire. Car celui avec qui je vais à la musculation est dans ma classe. mais
288 lui n'est pas dans mon groupe, il va faire un tournoi de foot plaine. Mais je ne suis pas dans un
289 groupe qui participe à l'association sportive, donc ça va être compliqué, mais ça pourrait se
290 faire.

291
292 *Je reviens sur un autre point, on parle d'association sportive, mais y a-t-il d'autres*
293 *associations ici ?*

294 Je ne sais pas, je ne me suis un vraiment intéressé à savoir s'il y avait d'autres associations.

295
296 *Comment tu l'as connu justement cette association sportive ?*

297 Ce sont les professeurs d'EPS qui nous en ont parlé au sein du cours, des activités, de la façon
298 de s'inscrire... La salle de musculation, je l'ai connue quand j'ai fait la visite du CFA.
299

300 *Tu disais que tu avais des camarades qui n'étaient pas intéressés par l'association sportive. À
301 ton avis pour quelles raisons ?*

302 Parce que je pense qu'ils n'aiment pas le sport, ou peut-être qu'ils n'ont pas le temps non plus.
303

304 *Quand on n'aime pas le sport, ou plutôt quand on l'aime comme toi, on l'aime pourquoi ?*

305 On l'aime pour soi, pour sa santé, pour l'activité sportive que l'on fait, pour être au sein d'une
306 équipe, d'un collectif, pour se retrouver par exemple lors des réunions...

307

308 *Mais alors quand tu me dis que tu l'aimes pour te sentir bien, ça veut dire que ceux qui
309 n'aiment pas le sport n'aiment pas être bien ?*

310 Je ne sais pas. Moi je pense qu'il y a des personnes, par exemple des personnes un peu fortes,
311 qui n'aiment pas forcément se montrer. J'ai déjà des copains qui m'ont dit que le sport ça les
312 "saoulaient", qu'ils en faisaient 5 minutes et qu'ils arrêtaient. J'ai déjà dit [à un copain] que les
313 personnes qui l'entourent, si elles le regardent mal, "tu t'en fiches", tu fais ton sport pour toi,
314 pour te sentir bien. Je sais qu'il s'est mis à faire de la course, à aller dans une salle et à faire de
315 la course sur tapis.

316

317 *Suite à tes conseils, ou parce que c'est lui qui a eu envie ?*

318 Je pense qu'il y a eu un peu des deux, mais c'est vraiment lui qui a la décision finale. Après
319 des conseils sont toujours bon à prendre. Mais c'est la personne qui doit y aller d'elle-même,
320 car si elle y va sans avoir envie...

321

322 *Tu parles de motivation. Toi tu y vas, parce que tu dis "c'est pour moi", ou est-ce que tu y vas
323 aussi parce que tu retrouves des copains ?*

324 Il y a aussi l'amitié là-dedans. Quand je suis à la salle, je suis avec un ami; quand j'allais au
325 foot je retrouvais tous mes amis... donc il y a aussi de ça. Mais c'est aussi pour moi.

326

327 *D'accord. Tu as commencé dans l'association sportive dès que tu es arrivé dans
328 l'établissement ?*

329 En bac, je n'étais pas forcément au courant, donc j'ai commencé la deuxième année [en
330 Terminale]. La première année, je n'ai pas forcément chercher à savoir comment ça se
331 déroulait. Puis j'ai su qu'il y avait toutes sortes de tournois avec d'autres CFA, et que ça
332 pouvait être vraiment intéressant, donc j'ai décidé de me mettre dans l'association.

333

334 *Fais-tu une différence entre un apprenti et un élève ? Un élève qui est dans l'association
335 sportive a-t-il les mêmes motivations qu'un apprenti, comme toi, pour y être ?*

336 Pour moi oui, c'est la même chose. La différence, c'est que nous, on est absent pendant deux
337 semaines, mais ça ne change rien au final. Si j'étais là les deux autres semaines, je serai aussi
338 dans l'association en fait. La seule différence c'est que nous partons deux semaines et qu'on ne
339 peut pas être à l'association. Je vois ça comme ça.

340

341 *Et à ton avis, tu es aussi impliqué quand tu es tout le temps dans l'établissement que quand tu*
342 *n'es là que tous les quinze jours ?*

343 Je pense que c'est pareil. Quand je reviens au CFA, les habitudes reviennent, ça ne me pose
344 pas de problème. C'est une habitude à prendre.

345

346 *Comment définirais-tu tes relations avec tes deux enseignants d'EPS ?*

347 Pour ma part, ça se passe vraiment bien. Quand on est la salle de musculation, on discute de
348 tout, de l'extérieur du CFA, de nos formations, de la façon donc ça se passe en cours... Quand
349 on part sur les tournois avec l'association sportive, comme pour le tournoi de foot, là c'est
350 pareil. Ils nous accompagnent, on discute, ils nous encadrent et nous motivent, c'est vraiment
351 bien.

352

353 *Tu as parlé au début de la différence entre ton ancien établissement, où c'était les surveillants*
354 *qui encadraient et ici où ce sont les professeurs d'EPS, et tu m'as dit que les*
355 *professeurs savaient mieux de quoi ils parlaient. Dans le lien qu'il y a avec vous, il y a aussi*
356 *une différence ?*

357 Dans le lien, c'était pareil, sauf au début quand on commence, car on ne les connaît pas
358 forcément. Après je les connaissais, on discutait... c'était juste au niveau de l'encadrement que
359 ce n'était pas pareil.

360

361 *Tu dirais que là, vous êtes associés, quand vous partez sur un objectif comme le biathlon,*
362 *comme le foot ou les tournois, vous êtes complices??*

363 Je ne sais pas comment le dire. Oui, on est associé. Il nous donne des conseils, et nous aussi.
364 Par exemple, quand je sors une personne [changement dans le jeu] on explique, on dit au
365 professeur que telle personne devrait se placer comme ça... Le professeur de sport n'a peut-
366 être pas toutes les notions sur un sport.

367

368 *Quand tu me dis ça justement, est-ce que tu fais une différence entre les relations que tu peux*
369 *avoir avec tes professeurs d'EPS et les autres enseignants ?*

370 Les professeurs, quand on est en cours, c'est vraiment le groupe. Après, il faut vraiment y aller
371 de nous-même, vers le professeur, pour pouvoir discuter d'autres choses à part, sans le
372 groupe. Quand on est à l'association sportive, c'est le professeur qui va venir, qui va discuter.
373 Ça c'est différent au niveau des professeurs de sport et des autres professeurs. Mais par
374 exemple, le professeur de sport avec le groupe va être comme un professeur de
375 mathématiques par exemple. Mais le professeur de l'association sportive, on va plus pouvoir
376 discuter avec lui car le groupe est moins gros et c'est plus facile.

377

378 *Et ça t'intéresse ?*

379 Oui j'aime bien un peu plus discuter de choses qui nous intéressent, que ce soit au sein du CFA
380 ou à l'extérieur, au niveau de nos entreprises...

381

382 *Donc ça dépasse le cadre du sport ?*

383 Oui c'est vrai, on parle de tout, même de politique, de l'actualité. Alors que quand on est en
384 cours, on ne peut pas forcément parler de tout ça, car on est vraiment sur un sujet spécifique
385 au cours. Sauf éventuellement les cinq dernières minutes où l'on peut éventuellement lancer
386 un débat.

387
388 *Et si tu discutais avec ton maître d'apprentissage sur l'association sportive, que te répondrait-*
389 *il ? Ça ne m'intéresse pas ?*

390 Il ne va pas me dire je m'en fiche, il va être réceptif au contraire, mais il ne va pas non plus
391 chercher à savoir d'autre chose. Après, ce serait plus à moi de lui expliquer ce que c'est que
392 l'association sportive, car il ne connaît pas spécialement, n'ayant jamais été dans le sport. Il n'a
393 peut-être pas non plus eu l'occasion d'en faire.

394
395 *Y aurait-il des points que tu souhaiterais aborder?*

396 Non pas vraiment, je pense qu'on a bien fait le tour.

397
398 *Comment définirais-tu le mot alternance ? Comment tu vis cette alternance ?*

399 Je la vis mieux du fait que j'ai déjà 22 ans. Je ne pouvais pas être encore en scolaire. Avant le
400 CAP que j'ai fait à Orléans, j'avais déjà fait une seconde générale au lycée à Montargis, et
401 pour moi les études où l'on est entièrement en cours, je ne pouvais plus. Il fallait vraiment que
402 je parte en apprentissage. J'ai 22 ans, j'ai une copine, je me suis installé dans une maison, donc
403 il me fallait quand même un revenu. J'étais donc obligé de partir sur de l'alternance.

404
405 *Donc pour toi, l'alternance, c'est un confort ?*

406 C'est un confort, et c'est une première entrée dans le monde du travail.

407
408 *Maintenant tu me dis "j'ai 22 ans", tu pourrais travailler mais tu fais le choix de continuer tes*
409 *études.*

410 Oui, je vois à long terme. Plus on aura de niveau d'expérience, plus l'installation sera facile. Et
411 pour ma culture personnelle, le BTS APV, production végétale, c'était plus intéressant. Ce qui
412 aurait été encore plus intéressant, ça aurait été un BTS ACSE, mais ça me faisait aller trop
413 loin de chez moi.

414
415 *C'est intéressant ce que tu me dis. Tu me dis "l'école, je ne veux plus", et tu recommences !*

416 Ce que je vois, c'est que sur une année scolaire comme au CFA... au CFA il faut 2 ans pour
417 faire une année scolaire complète. Je commence à cotiser tout de suite, je suis vraiment entré
418 dans la vie active, dans le monde du travail. Je sais qu'en sortant du BTS, si j'arrive à trouver
419 une ferme, je m'installe tout de suite. Si j'avais voulu, j'aurais pu arrêter au bac, car on a
420 besoin au minimum du bac pour s'installer. Avant c'était le BEPA. Mais je me suis dit
421 pourquoi pas, comme je n'ai pas encore réussi à trouver de ferme, au lieu de me mettre ouvrier
422 et de ne pas développer de culture [connaissances], faire un BTS et acquérir des
423 connaissances dans tout ce qui est le sol et la production végétale pour être meilleur plus tard
424 dans ma société.

425

426 *A quoi va te servir l'Association Sportive par rapport à ça ?*
427 C'est complètement différent pour moi. Il y a le travail et il y a le sport. Après j'irai travailler
428 la semaine, et le soir, je ne pense plus au travail, c'est vraiment mon sport, pour moi-même.
429 L'Association Sportive c'est aussi comme ça. Tu sors de ton cadre du travail, et tu arrives dans
430 un cadre pour toi-même.
431
432 *Donc pour toi, l'Association Sportive le soir, c'est une détente, c'est une coupure que tu fais*
433 *par rapport à ta journée ?*
434 C'est ça.
435
436 *Mais c'est bizarre, tout à l'heure tu m'as dit autre chose. Tu m'as dit "je sais que j'ai besoin de*
437 *faire du sport, et entre autre de travailler des postures pour mon métier" et tu m'a également*
438 *dit "j'aimerais bien prendre des responsabilités, administratives par exemple parce que pour*
439 *mon métier ça pourrait m'être utile". Alors, on n'est plus ni sur la détente ni sur la*
440 *coupure. Peux-tu m'expliquer ?*
441 C'est vrai. Mais ce que je vois, c'est qu'au niveau par exemple de la posture, c'est de la posture
442 que j'essaie d'apprendre dans le sport. Donc comme je fais les deux en même temps je ne
443 pense pas que ça va être pour le travail. Mais je me rends compte effectivement que les deux
444 sont liés.
445
446 *Donc les deux sont liés. Tu vas t'installer et continuer le sport après ?*
447 Je vais continuer c'est sûr, dans une salle ou chez moi (j'ai une salle chez moi).
448
449 *Mais tout ce qui est la convivialité, les notions dont tu m'as parlé tout à l'heure, le plaisir, la*
450 *fierté de représenter un établissement, prendre des responsabilités, ça va prendre forme*
451 *comment ?*
452 Comment ça ?
453 *Le fait que tu t'investisses, au niveau de l'équipe de foot comme ça fait plusieurs années que*
454 *tu y es et donc que tu peux donner des conseils, au niveau professionnel, car ça fait six ans*
455 *que tu es dans l'apprentissage... tout ça c'est qu'à un moment donné tu étais en train de te*
456 *construire, pour après prendre ta propre exploitation. Quel lien fais-tu entre ce que tu vas*
457 *avoir appris, ou pratiqué ici à l'association sportive, et l'extérieur ?*
458 peut-être déjà apprendre à ceux qui ne connaissent pas. Je ne sais pas comment expliquer. Ce
459 n'est que du bénéfice pour moi. C'est comme tout ce qu'on a dit depuis le début...
460
461 *Si je te dis le mot citoyenneté, tu en penses quoi ?*
462 C'est pourquoi pas amener des personnes à faire ça aussi.
463
464 *Si je te dis engagement ?*
465 Par rapport aux autres ?
466

467 *Oui par rapport aux autres, par rapport à toi... est-ce que tu penses que l'association sportive*
468 *peut t'aider à ça ? est-ce que tu le ressens déjà ? Pas du tout ?*

469 Un engagement dans l'association sportive, il faut vraiment être présent, ne pas y aller
470 seulement quand on veut.

471
472 *Tu me dis donc "moi quand je m'engage, je m'engage vraiment, je fais des choses". Par*
473 *exemple, tu as 22 ans, tu as donc le droit de vote, c'est un engagement aussi. Est-ce que tu*
474 *t'engages aussi dans cette démarche-là, d'aller voter ?*

475 Oui tout à fait, oui la citoyenneté. Je vais voter. Il y a aussi la citoyenneté dans le travail : avec
476 mon M.A, il y a aussi des associés, donc c'est aller voir les gens, leur parler...

477
478 *Le fait qu'à l'association sportive tu pratiques cette forme d'échange, penses-tu que ça va*
479 *t'être utile pour après ?*

480 Je ne suis pas trop à l'aise avec la prise de parole. Donc c'est une aide pour moi, de même que
481 l'échange qu'on a actuellement, car on a beaucoup de démarches à faire dans notre métier.
482 S'engager et aller vers les autres, c'est vraiment important pour moi.

483
484 *Donc tu fais un lien entre les deux ?*

485 Oui tout à fait.

486
487 *Tu vas avoir terminer ton BTS dans un an et demi, après tu ne seras plus apprenti. Est-ce que*
488 *tu comptes ensuite avoir un engagement, un investissement particulier, par rapport à ton*
489 *ancien établissement par exemple ?*

490 Pourquoi pas. Je sais qu'il y a un ancien du CFA qui vient toujours à la salle de musculation
491 alors qu'il n'est plus apprenti. Pourquoi ne pas faire la même chose.

492
493 *Mais au-delà de ça, est-ce que tu te verrais prendre des responsabilités dans l'association*
494 *sportive ?*

495 Pourquoi pas, mais on en revient toujours à la même chose, on va être tributaire du temps. Si
496 vraiment j'ai du temps, ça m'intéresserait.

497
498 *On va avoir fait le tour.*

499 *Je ne t'ai pas posé la question, mais faisais-tu déjà du sport au collège ?*

500 Non, je n'étais qu'en club à l'extérieur.

501
502 *Parce que tu as arrêté le club, tu t'es mis à en faire dans l'établissement ? Ou à l'époque, tu*
503 *n'en n'avais pas plus envie que ça ?*

504 Quand j'étais à Orléans, j'en faisais encore à l'extérieur. Mais en faire au collège ne
505 m'intéressait pas spécialement. En grandissant, je me suis dit " pourquoi ne pas m'investir
506 dans une association et pouvoir faire le sport que j'aime avec d'autres personnes".

507
508 *Tu dirais que ta motivation a évolué ?*

509 Oui complètement.

510

511 *Elle a évolué en grandissant, mais aussi en fonction de l'établissement ?*

512 Oui, selon ce que proposent les établissements.

513

514 *J'ai une question éventuellement avec les liens avec ton parcours de formation. Tu as fait un*

515 *bac, et maintenant un BTS. Selon toi, est-on motivé quelle que soit la formation que l'on fait ?*

516 *De la même façon ?*

517 Pour moi c'est la même chose. La différence, comme on a dit tout à l'heure, c'est que l'on

518 grandit. Donc, on n'a peut-être pas les mêmes désirs dans le sport pratiqué, les mêmes envies.

519

520 *J'ai terminé sur mes questionnements. Aurais-tu d'autres choses à me dire ?*

521 Non, ça a été.

Annexe 9

GRILLE D'ANALYSE Antoine

| | |
|--|---|
| Engagement : Modes d'entrée à l'AS Termes qui se rapprochent d'engagement | rencontre regroupements de copains envie de représenter son établissement complémentaire dans la formation professionnelle, geste et posture volonté de poursuivre son sport de club plaisir d'être avec les autres |
| Marqueurs d'identité : Nous, je, les tiers... | Nous participons aux tournois Je fais la démarche de m'entraîner à chaque alternance Nous parlons des tournois avant et après au CFA |
| Climat particulier : Favorable/défavorable, interaction, limites | Alternance limite le temps de présence Proximité avec les formateurs |
| Ressource, intérêt pour la construction personnelle et professionnelle | Fierté pour son CFA, vis-à-vis des autres apprentis Echange sur la vie professionnelle et personnelle |
| Autre important | Choix de l'alternance pour se confronter au monde professionnel et correspond à une envie de formation. Regard sur le métier (ses difficultés) et sur l'après : cotisation retraite |

Alternance et engagement dans l'Association Sportive

Cas des apprentis de l'enseignement Agricole

Alternation and commitment in the Sports Association

Case of Apprentices in Agricultural Education

Auteur : Vincent LELARGE

Directeur de mémoire : Philippe Sahuc

Année : 2017

Nombre de pages : 96

Résumé :

Ce travail de recherche pose la question de l'engagement des apprentis dans l'Association Sportive (AS) de leur Centre de Formation Agricole (CFA), au travers de la vision d'un formateur d'Education Physique et Sportive.

Une première partie est consacrée aux éléments historiques de l'apprentissage agricole par alternance et de l'animation du territoire par l'AS. Ensuite la notion d'engagement est étudiée d'un point de vue théorique. Les motivations des jeunes, pour le monde associatif, ont évolué, mais leurs investissements perdurent et contribuent à former des citoyens lucides et autonomes. Une enquête réalisée sur deux CFA (45/41) est présentée. Par le biais d'interviews auprès d'apprentis et d'une question auprès d'enseignants d'EPS, celle-ci cherche à cerner les motivations, les difficultés et les formes d'engagement qui opèrent au sein d'une telle AS. Elle tente également d'évaluer l'influence qu'elle peut avoir sur leur parcours professionnel. Après analyse des paroles des apprentis, des réflexions ont été menées et dix points concrets sont explicités pour contribuer à l'animation d'une association sportive.

Mots-clés : apprenti, alternance, engagement, motivation, Education Physique et Sportive

Abstract :

This research project raises the question of the commitment of apprentices in the Sports Association (AS) of their Agricultural Training Center (CFA), through the vision of a Physical Education and Sports Education teacher.

A first part is devoted to the historical elements of agricultural apprenticeship by alternation and land development by the SA. Then the notion of commitment is studied from a theoretical point of view. The motivations of young people for the voluntary sector have changed, but their involvement continues and contributes to the training of lucid and autonomous citizens. A survey of two CFAs (45/41) is presented. Through interviews with apprentices and a question with PE teachers, it seeks to identify the motivations, difficulties and forms of engagement that operate within such an AS. It also tries to assess the influence it may have on their career path. After analyzing the words of the apprentices, reflections were made and ten concrete points are explained to contribute to the organisation of a sports association.

Keywords : Apprentice, alternation, commitment, motivation, Physical Education and Sports